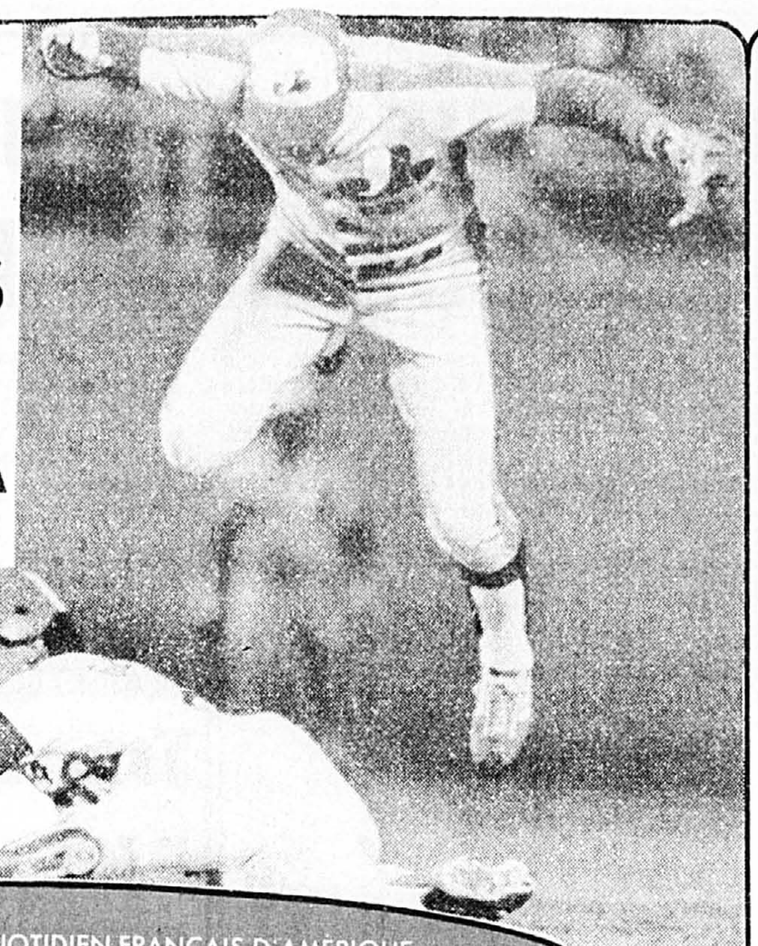
TABLOÏD SPORTS

3-0
LES EXPOS MATENT VALENZUELA ET LES DODGERS!

Pedro Guerrero tue l'annonce d'un double-jeu en obligeant l'arrêt court Chris Speier des Expos à éviter sa charge au second coussin, en cinquième manche.

pages 2 à 5, 12 et 17



téléphotos UPI

FORCÉ DE RECULER

TRUDEAU RENCONTRE LES «10» À LA FIN D'OCTOBRE SEULEMENT

page A 15



téléphoto PC

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

25 cents MONTRÉAL, JEUDI **15** OCTOBRE 1981, 97e ANNÉE, no 144, **98** PAGES, **6** CAHIERS



UNE ABSENCE DE 6 ANS

DRAPEAU FAIT UN RETOUR À LA TÉLÉ

page D 11



Photothèque LA PRESSE

SELON LES DONNÉES FISCALES 1979 DU FÉDÉRAL

PRESTATIONS VERSÉES À 19 CHÔMEURS GAGNANT $200,000

■ **Ces 19 anonymes font partie d'un groupe de 4,995 contribuables ayant déclaré des revenus globaux de $1,808,073,000. Dans les revenus de $100,000 à $200,000, on retrouve 151 «victimes» du chômage...**

page C 1



photo Paul-Henri Talbot,

À LA DÉCOUVERTE DE MONTRÉAL

DANS LE MÉTRO: UNE FOULE EN SURSIS

page D 1

DRAME À ST-OURS

NORMAND, DÉPRESSIF ET NON ARMÉ, EST ABATTU PAR LA POLICE

■ **Comme les autres résidants du rang Fleury, à Saint-Bernard-de-Michaudville, Richard Frenette ignore pourquoi les policiers ont tiré sur Normand Fredette, 22 ans**

page A 3





$5,352 POUR UN SOIR

LA PLACE DES ARTS: LA PLUS CHÈRE EN AMÉRIQUE DU NORD

page D 6

L'AFFAIRE DE LA SHQ

BOIVIN S'EN REMET À SES AVOCATS

page A 17

LE MONDE



Les présidents Moubarak (Egypte) et Nimeiry (Soudan). photo PA

ÉGYPTE ET SOUDAN: AIDE ACCRUE DES USA

page E 1

ÉDITO

DU BON ET DU MAUVAIS USAGE DE KADHAFI

PAR JEAN PELLERIN

page A 12

SOMMAIRE

Annonces classées: D 12 à D 19
Arts et spectacles
— Informations: D 6 à D 9
Décès, naissances, etc.: D 4, D 5
Économie: C 1 à C 9
Éditorial: A 12
Êtes-vous observateur? D 13
FEUILLETON: D 15
Horoscope: D 16
Le monde: E 1, E 2, E 4, à E 6
Mots croisés: D 17
Mot mystère: D 17
Pleins feux: A 6
Quoi faire aujourd'hui: D 10
Télé-câble: D 9
Télévision: D 11
Tribune libre: A 13, A 14
Vivre aujourd'hui: D 1 à D 5
— La Loi et vous: D 2
TABLOÏD SPORTS
Bandes dessinées: 20
Mots croisés: 20

Pour vendre ou acheter une maison,
IL Y A 1000 BONNES RAISONS D'APPELER LE TRUST ROYAL

IMMEUBLE Trust Royal L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE

Le Trust Royal vous ouvre des portes.

LES RUES DE MONTRÉAL

CHARLES-THIBAULT, place (1956)

En hommage à Charles Thibault (1840-1905), avocat, homme politique et auteur de biographies. Surnommé les «Grands-Pieds», et fougueux lutteur d'élections, il fut l'un des grands tribuns politiques durant les 15 ans qui suivirent la Confédération. Axe nord-sud à partir de des Carrières, à l'est de Fullum.

CARIGNAN, avenue de (1957)

En souvenir du régiment de Carignan-Salières dont 24 compagnies (environ 1300 hommes) furent envoyés au Canada en 1665. Axe nord-sud, croisant Sherbrooke à l'est de Dickson.

CALLIÈRE, rue de (1801)

A la mémoire de Louis-Hector, chevalier de Callière (1646-1703), gouverneur de Montréal de 1684 à 1698, puis 13e gouverneur de la Nouvelle-France de 1698 à 1703. Il négocia en 1701 le traité de paix qui mit fin à une guerre de 14 ans avec les Iroquois. Notons que certains historiens écrivent Callières (avec un «s»). Cette voie est située sur l'emplacement même où s'élevait le château de Callière, à la «Pointe à Callière», entre de la Commune et d'Youville, à l'est de McGill.

BUTTERNUT, rue (1893)

Au plan de lotissement déposé au Bureau d'enregistrement provincial par George E. Drummond, les rues y paraissant portaient les noms Acorn, Butternut, Cobnut, Palm et Poplar, qui identifient tous un arbre ou son fruit. Axe nord-sud à partir de Saint-Emilie, à l'ouest de de Courcelle.

THOMAS-CHAPAIS, parc (1960)

En hommage à Thomas Chapais (1859-1946), avocat, journaliste, ministre, sénateur et historien canadien. Ce parc de district de 36,56 acres est situé au nord de la rue de Grosbois, entre Pierre-Bernard et des Ormeaux.

OBJECTIF $15,400,000

15 14 13 12 11 10 9 8 7 6 5 4 3 2 1

Centraide

$5,745,000

La Quotidienne
4 - 5 - 8
LOTO-SÉLECT 8400

$28 par mois pour voyager partout à Montréal, Longueuil et Laval

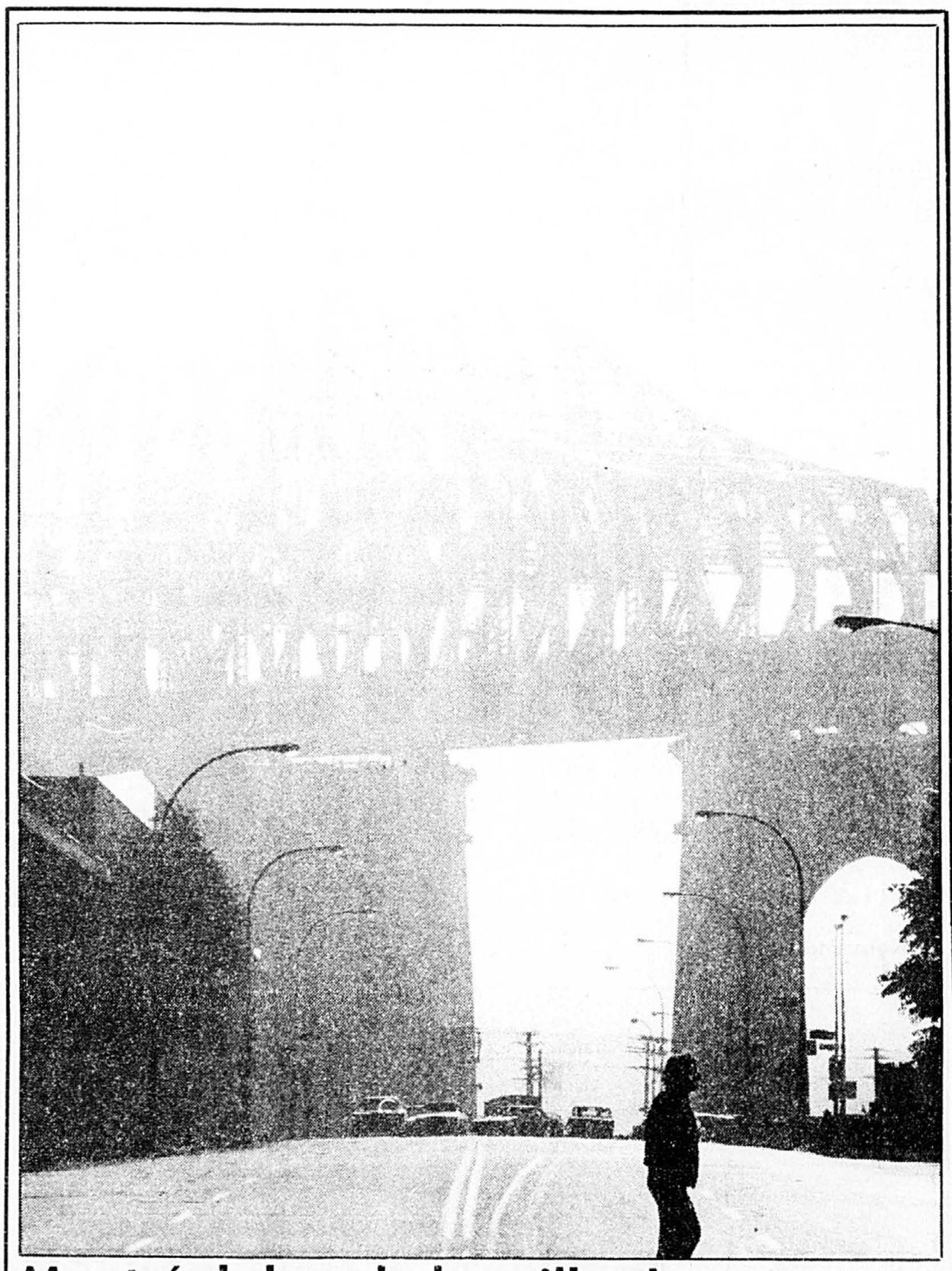
■ Les représentants des trois grandes commissions de transport de la région métropolitaine, soit ceux de la CTCUM, de la CTL (Laval) et de la CTRSM (Rive sud) sont tombés d'accord sur les modalités d'émission d'une carte «universelle» de transport en commun qui pourra être utilisée sur l'ensemble du réseau de Montréal, de Laval et de la Rive sud.

FLORIAN BERNARD

Au cours d'une entrevue, le président-directeur général de la CTCUM, M. Laurence Hanigan a déclaré que, dans ses grandes lignes, le projet mis de l'avant par le COTREM a été accepté par les divers intervenants et que la nouvelle carte devrait entrer en vigueur le 1er janvier.

Le tarif mensuel de cette carte a été fixé à $28. La carte profitera surtout à tous les usagers qui doivent actuellement payer un double tarif. Actuellement, le prix de la carte de la CTCUM est de $19 tandis que le prix des cartes de Laval et de la Rive sud est de $21. A titre d'exemple, le citoyen de Laval qui travaille à Montréal doit payer, chaque mois, le prix de deux cartes, soit $40. À compter du 1er janvier, il ne payera que $28 pour la carte universelle, économisant $12. De plus, il aura le privilège de voyager gratuitement sur la Rive sud.

C'est le gouvernement du Québec qui versera aux commissions de transport la compensation monétaire pour la perte de revenus engendrée par la différence entre le coût régulier de la carte mensuelle et le coût de la nouvelle carte universelle. Quant aux modalités de partage des revenus entre les trois commissions, cette question fait actuellement l'objet d'études qui ne sont pas encore terminées. De plus une délégation des trois commissions se trouve en Europe où elle étudie les méthodes de partage des revenus entre certaines grandes villes qui possèdent des systèmes d'intégration des tarifs.



Montréal dans le brouillard

photo René Picard

Enveloppé par le brouillard qui a recouvert la métropole hier matin, le pont Jacques-Cartier semble avoir perdu sa lourdeur. Ne dirait-on pas que l'énorme masse d'acier est prête à s'élever, doucement, dans la grisaille matinale? Devenus plus prudents en raison de la visibilité atténuée, les automobilistes ont redoublé de vigilance, de sorte que les autorités n'ont rapporté aucun accident ayant fait des blessés. Cependant, l'épais brouillard a causé des retards allant jusqu'à 25 minutes sur les vols intérieurs et internationaux aux aéroports de Dorval et Mirabel.

TRAINS DE BANLIEUE

Transport 2000 propose la médiation

■ Transport 2000 a proposé le choix par les ministres des Transports fédéral et provincial d'un médiateur, dont le mandat serait de clarifier l'indescriptible fouillis actuel et de fixer des échéances précises aux étapes d'un règlement du litige relatif à l'intégration des trains de banlieue de la région de Montréal.

GEORGES LAMON

Pourtant, au cours d'une conférence de presse qu'il donnait, hier, à Montréal, le président de l'organisme sans but lucratif voué à la promotion des transports en commun, M. Guy Chartrand, a implicitement admis qu'à l'exception des usagers, les gouvernements fédéral, provincial, municipal (de Montréal), le Canadien National et le Canadien Pacifique ne sont aucunement intéressés à cette intégration.

En effet, deux ans après la présentation du plan de transport intégré, M. Chartrand avoue que les négociations sur l'intégration des trains de banlieue sont toujours au point mort. M. Chartrand craint que ce silence ne conduise d'ici à six mois à un point de non retour, soit la disparition pure et simple des trains de banlieue. D'ailleurs, le nombre des usagers de ce transport en commun a accusé, selon M. Chartrand, une forte dégringolade, à cause notamment du coût sans cesse élevé pour les usagers: le trajet entre Pointe-Claire et Montréal coûte $69 par mois comparativement à $19 pour l'autobus. Par ailleurs, en 1966, on dénombrait quelque 50,000 usagers; en 71, il est passé à 42,000, en 76 à 34,600 et actuellement à environ 10,000.

M. Chartrand a aussi accusé tous les intervenants dans ce dossier de cacher une part de la vérité. Ainsi, à son avis, le fédéral tirerait avantage du fouillis puisque les $80 millions consentis pour la modernisation des trains ne sont disponibles que pour une période déterminée (mars 1984). Pour sa part, le gouvernement du Québec ne démontre aucun vouloir politique, rejetant le blâme sur Ottawa, d'autant plus que le ministre des Affaires municipales y est opposé. Quant à la CUM, elle préférerait se limiter au métro.

Les transporteurs ferroviaires, quant à eux, n'y voient aucune rentabilité et, qui plus est, la disparition de ces trains de banlieue leur permettrait (pour le CP, notamment), de vendre ou d'exploiter certains terrains situés sur le trajet ferroviaire de Montréal-Ouest, par exemple.

Un service juridique pour les groupes communautaires

■ «Avec l'Action juridique communautaire du Montréal-Métropolitain (AJCMM), les groupes communautaires se sont dotés d'un service juridique à leur image et le plus apte à répondre à leurs besoins spécifiques. Ils pourront ainsi, désormais, tout comme les gouvernements, les organismes gouvernementaux, les grandes compagnies et toutes ces entreprises capables financièrement de se payer des services juridiques efficaces, disposer des mêmes outils et traiter ainsi avec tous les intervenants sur un pied d'égalité.»

CONRAD BERNIER

«L'AJCMM, a été créée pour offrir en priorité des services juridiques décents et adéquats aux associations et mouvements qui défendent les droits des assistés sociaux, des chômeurs, des handicapés, des anciens combattants, des locataires de logements privés ou publics, des consommateurs, bref, des groupes de personnes défavorisées.»

Hier, lors de l'annonce officielle de l'existence de l'AJCMM, le président Michel Johnson et ses collègues du conseil d'administration — l'AJCMM est une corporation distincte et spécialisée en droit communautaire — ont tour à tour expliqué, après avoir rappelé que les «cliniques juridiques — celles de Pointe Saint-Charles et de Hull ont été les seules à survivre à l'adoption en 1973 de la loi de l'Aide juridique et à l'établissement des bureaux d'Aide juridique — furent les premiers services juridiques populaires», que l'orientation et les objectifs que veut l'AJCMM étaient les suivants:

- favoriser le développement communautaire sous toutes ses formes;
- donner le contrôle des services juridiques aux membres-usagers qui définissent les priorités d'action;
- faire un apport juridique à la prise en charge par les groupes de leur devenir collectif;
- fournir des services juridiques à des groupes issus des milieux populaires ou qui défendent les intérêts de ceux-ci;
- inventer des solutions et des structures juridiques nouvelles pour rendre possibles et viables les initiatives populaires (ex: coopératives d'habitation et de travail).

A leur avis, les services juridiques «ponctuels ou occasionnels» ne répondent pas aux immenses besoins des groupes populaires et communautaires. Ceux-ci, lorsque des problèmes surviennent, doivent pouvoir consulter rapidement des avocats familiers avec l'ensemble de leurs démarches et se faire entendre devant les régies de toutes sortes, les commissions parlementaires et les autorités locales.

«Un avocat au service des groupes communautaires et populaires doit fournir à ses clients un service continu, connaître l'ensemble de l'action de ces derniers et croire aux intérêts qu'il défend, tout comme le fait l'avocat qui travaille pour une compagnie», a expliqué M. Michel Johnson.

Les groupes «membres-fondateurs» de l'AJCMM — on en compte une quarantaine qui ont presque tous fait affaire jusqu'ici avec les services juridiques de Pointe Saint-Charles et Petite Bourgogne Inc. — sont convaincus que leur corporation «constitue un aboutissement et non une création spontanée et artificielle, et comble une lacune au chapitre des services juridiques aux groupes».

L'AJCMM vit partiellement des contributions et honoraires des groupes-clients. Pour couvrir les besoins des groupes sans ressources, elle a décidé de demander une contribution à l'Aide juridique par le biais d'une accréditation. La loi de l'Aide juridique le permettrait. Depuis la formation de la Commission des services juridiques en 1978, c'est la première demande d'accréditation qui lui est faite.

Tous les groupes communautaires soucieux d'être mieux informés, d'augmenter leur efficacité face aux nombreux problèmes d'ordre juridique qu'ils rencontrent inévitablement au cours de leur évolution, peuvent désormais compter sur l'AJCMM. Pour des renseignements additionnels, on peut appeler à 937-8943 ou s'adresser au 2465, rue Saint-Jacques, à Montréal.

Feu vert au recours collectif de 150,000 détenteurs de la CAM

■ Mme Geneviève Monastesse, qui avait obtenu de la Cour supérieure la permission d'exercer un recours collectif au nom de quelque 150,000 détenteurs de la CAM (carte autobus-métro) contre la Fraternité des chauffeurs d'autobus, opérateurs de métro et employés de service de la CTCUM pour leur arrêt illégal de travail du début de novembre 1980, pourra effectivement engager sa poursuite.

À l'unanimité, et quelques minutes seulement après avoir entendu l'appel de la Fraternité, hier, les juges Bélanger, Bernier et McCarthy de la Cour d'appel ont en effet entériné la décision préalablement rendue par le juge Anthime Bergeron, faisant droit à la requête de la ménagère montréalaise, qui veut récupérer $250,000, au total, pour ceux qui ont été privés de transport, leur carte (qui coûtait alors $16) étant devenue inutile pendant cet arrêt de travail.

OFFICE DE LA CONSTRUCTION

La CSD demande l'intervention de Marois

■ Dans un télégramme qu'elle a fait parvenir hier au ministre Marois, la CSD réclame de toute urgence l'intervention du ministère du Travail dans le conflit qui oppose les 635 employés de l'Office de la construction du Québec à l'Office.

Les négociations collectives sont dans une impasse et selon la centrale syndicale, cela risque de compromettre le vote d'adhésion syndicale prévu du 4 au 8 novembre pour les travailleurs de la construction.

Selon le président de la CSD, prendre un tel risque serait irresponsable, d'autant plus que la centrale avait informé M. Marois, le 16 septembre, de l'existence potentielle du problème qui a éclaté hier. Le ministre avait alors assuré la centrale que toutes les mesures nécessaires seraient prises pour que le vote puisse se dérouler comme prévu.

La CSD considère donc impératif que le ministre intervienne pour hâter le règlement de ce conflit qui pourrait avoir des conséquences néfastes pour l'ensemble des travailleurs de la construction.

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: MINIMUM: 12 MAXIMUM: 18
NUAGEUX
DEMAIN: NUAGEUX

Québec

	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	12	Nuageux
Outaouais	18	Nuageux
Laurentides	18	Averses
Cantons de l'Est	18	Averses
Mauricie	15	Pluie
Québec	18	Averses
Lac Saint-Jean	15	Averses
Rimouski	17	Ensoleillé
Gaspésie	17	Ensoleillé
Baie Comeau	13	Nuageux; averses
Sept-Iles	13	Ennuagement

Canada

	MIN.	MAX.	Aujourd'hui
Victoria	3	14	Ensoleillé
Edmonton	2	15	Ensoleillé
Regina	-2	10	Ensoleillé
Winnipeg	0	11	Ensoleillé
Toronto	10	15	Averses
Fredericton	2	16	Ensoleillé
Halifax	4	16	Ensoleillé
Charlottetown	3	14	Ensoleillé
Saint-Jean	6	16	Ensoleillé

États-Unis

	MIN.	MAX.		MIN.	MAX.
Boston	9	14	Nlle-Orléans	22	28
Buffalo	7	14	Pittsburg	6	15
Chicago	9	14	San Franscisco	14	26
Miami	22	23	Washington	14	24
New York	13	17			

les capitales

	MIN.	MAX.		MIN.	MAX.
Amsterdam	0	7	Madrid	20	24
Athènes	21	27	Moscou	2	6
Acapulco	—	—	Mexico	24	30
Berlin	4	9	Oslo	0	8
Bruxelles	6	10	Paris	6	9
Buenos Aires	—	—	Rome	19	22
Copenhague	—	—	Séoul	—	—
Genève	—	—	Stockholm	2	9
Hong Kong	22	26	Tokyo	13	17
Le Caire	18	24	Trinidad	—	—
Lisbonne	18	22	Vienne	5	11
Londres	5	9			

Piperno libre à certaines conditions

■ Pour le juge Jean-Guy Boilard, de la Cour supérieure, «il serait contraire à toutes nos traditions judiciaires de garder M. Piperno en détention».

JEAN-PAUL SOULIE

Et c'est en vertu de ces traditions et de l'absence d'antécédent judiciaires du physicien italien que le juge Boilard a décidé hier que Franco Piperno pouvait retrouver sa liberté sous certaines conditions.

Dépôt d'un engagement sur immeuble de $50,000, ce qui n'est pas énorme étant donné l'inflation, les immeubles devant être situés à Montréal. De plus Piperno devra déposer son passeport d'ailleurs détenu par la police depuis le 9 septembre, date de son arrestation).

Il ne devra faire aucune demande de passeport. Il devra résider chez Mme Aragon, sur la rue Victoria, devra obtenir l'autorisation de la cour pour quitter l'ile de Montréal, et promettre de se présenter en cour chaque fois qu'il le sera nécessaire.

Un des avocats de M. Piperno, Me Pierre Poupart, a déclaré à la suite de ce jugement qu'il éprouvait «un sentiment de sérénité face à l'impartialité du juge Boilard». Me Poupart de l'Aide juridique, a souligné que «objectivement, les crimes reprochés à M. Piperno sont très graves». Mais il s'agit de dénonciations et non des principes du droit au Canada ce qui est très différent. Me Poupart, qui a tenu à souligner le «courage» des juges de la Cour supérieure, a déclaré que le professeur Piperno doit avoir actuellement beaucoup de respect pour les tribunaux canadiens.

Cependant, hier soir, Piperno n'avait pas encore pu recouvrer sa liberté, perdue le 9 septembre.

Accusé de terrorisme par le gouvernement de son pays d'origine, le physicien de 39 ans réside actuellement en France, légalement, et c'es aussi légalement qu'il était en visite au Canada. Le juge Boilard a souligné qu'il avait vécu dans son pays après avoir bénéficié d'un non-lieu sur l'affaire de l'enlèvement et du meurtre d'Aldo Moro, et que les accusations portées contre lui dataient du mois d'août 79. Il s'agit de cinq homicides sur la personne de cinq officiers civils et d'un certain juge Palma. De plus, plus de 40 accusations ont été portées par le gouvernement italien contre M. Piperno.

A Montréal, pendant que les avocats de Piperno et ses amis cherchent à réunir les conditions de sa libération physique en attendant son procès pour extradition qui doit débuter mercredi. Me Robert Foret, directeur de l'Aide juridique à Montréal, déclarait que M. Piperno avait été reconnu éligible aux services de son organisation, et que toutes les conditions avaient été remplies pour que Me Pierre Poupart et Me Michel F. Denis s'occupent du cas du physicien, contrairement aux doutes qu'auraient pu émettre certains avocats.

Un chien sans cordes vocales peut-il japper?

■ Mme Michelle Siméon, de la rue Saint-Charles à Ahuntsic, pourra continuer à dorloter son caniche, en dépit des objections de son propriétaire, qui avait demandé son expulsion à la Cour provinciale.

Le chien de madame, selon son proprio, ne sortirait jamais de la maison et japperait chaque fois que quelqu'un entre dans la conciergerie du nord de la ville, incommodant les autres locataires, les réveillant même en pleine nuit, à l'occasion.

Au fil des mois, les choses se sont tellement envenimées, entre la maitresse du «pooddle» turbulent et le propriétaire, que la jeune femme a été accusée d'assaut par ce dernier, qui aurait par ailleurs riposté avec des demandes d'augmentation de loyer.

Mme Siméon a toutefois emporté le morceau, devant le juge Roy Fournier, en déposant en preuve un certificat vétérinaire attestant que l'on avait procédé à l'ablation des cordes vocales du caniche il y a quelques mois.

Le magistrat s'est donc dit qu'ainsi handicapé, si l'on peut dire, le petit animal ne devait pas japper très fort.



photo P.H. Talbot

Normand Fredette a obtenu les clés de la voiture de Mme Stoklosa après avoir brisé les vitres de sa maison. Il a ensuite embarqué dans la voiture (celle sur la photo) pour finalement déraper dans un fossé, tout près de là.

La mort de Normand, un casse-tête
ABATTU PAR DES POLICIERS

■ La grande maison de M. Grégoire Fredette, un important agriculteur de Saint-Ours, était pleine à craquer hier après- midi. Les fils, les filles, la parenté, les amis, tous pleuraient la mort de Normand.

MARTHA GAGNON

Normand Fredette est ce jeune homme de 22 ans qui, vers 6h40 hier m atin, était abattu par des policiers de la Sûreté du Québec, à quelques m illes de chez lui, dans le rang Fleury, à Saint-Bernard-de-Michaudville. Cette mort a bouleversé les parents qui savaient que leur plus joeune garçon était dépressif et traversait une période difficile.

L'intervention policière aurait été demandée par des résidants du rang Fleury qui s'inquiétaient de la présence d'un inconnu qui rôdait autour de leurs demeures et frappait à certaines pourtes pour réclamer qu'on lui remette les clés de la voiture.

Après s'être réfugié quelques moments dans une maison du rang qui était inhabitée, Normand Fredette serafit ressorti avec deux couvertures et un chandail pour se rendre chez Mme Josée Stoklosa. A cet endroit, il auraift fracassé des vitres et aurait proféré des m enaces pour obtenir les clés de la voiture stationnée tout près de la m aison.

Il se seraift assis au volant de cette voiture et n'auraift avancé que de quelques pieds pour finalement se retrouver dans un fossé. Il se serait ensuite rendu chez M. Conrad Hébert qui était dans l'étable, occupé à traire les vaches avec sa femme. Normand Fredette qui avait une couverture sur les épaules aurait alors discuté avec ce dernier pour obtenir les clés de son camion afin, disait-il, de retourner chez lui à Saint-Ours. Selon Mme Hébert, il se serait présenté en disant: «Je suis le fils de Grégoire Fredette».

Incapable d'obtenir ce qu'il demandait, il aurait quitté la ferme Hébert et se serait retrouvé face aux policiers. D'après la version donnée par la Sûreté du Québec hier, les agents Tougas et Bédard auraient vu un homme avec une couverture sur la tête, debout sur la route. Normand Fredette leur auraift demandé de ne pas s'approcher parce qu'il était armé.

Toujours selon les informations de la SQ, l'individu auraift donné un coup de pied sur le nez d'un des policiers qui tentait de lui m ettre les menottes. C'est à ce moment que trois coups de feu ont été tirés. Hier, personne ne voulait fournir des détails sur ce qui s'était produit.

A la Sûreté du Québec, le caporal Ménard Cyr, déclarait que l'un des citoyens pris de panique avait sorti son fusil de chasse de calibre .20 et avait tiré lui aussi à un moment donné. On ignorait, toutefois, s'il avait dirigé son arme dans la direction du suspect ou s'il avait tiré dans les airs pour l'effrayer. L'autopsie devrait dissiper les doutes à ce sujet. Quant aux policiers, on ignore pourquoi ils ont tiré et dans quelles circonstances précises.

Dans le rang Fleury, toutes les personnes interrogées par LA PRESSE ont déclaré n'avoir rien vu de la fusillade. Selon certains, Normand Fredette avait un regard fixe et tenait un petit chat sous sa couverture. Il ne semblait pas être un possession d'une arme. Sur ce dernier point, la police est demeurée muette.

Il faudra sans doute attendre l'enquête du coroner pour rassembler tous les morceaux du puzzle. Dans la belle maison de ferme de M. Grégoire Fredette, c'est ce que tout le monde tentait de faire tant bien que mal, hier.

Normand était malade

Au cours de la journée de m ardi, M. Fredette aurait encontré un médecin pour discuter du cas de son fils. Il aurait été question de lui faire suivre un traitement et possiblement, de le faifre admettre à l'hôpital. Lors de cet entretien, Mme Claire Fredette aurait déranfgé son mari pour le prévenir que Normand avait quitté la maison sans dire où il allait. Tard en soirée, la famille rapportafit sa sisparition à la Sûreté du Québec de Tracy.

Si l'on se fie aux informations obtenues, les agents Tougas et Bédard, de la SQ de Saint-Hyacinthe, ignoraient tout de cette histoire lorsqu'ils ont été appelés à se rendre dans le rang Fleury.

Des personnes ont déclaré qu'après la fusillade, trois jeunes hommes sont arrivés sur les l ieux en disant; «Est-ce notre frère qui a été tiré?».

Sur la rue, au restaurant «Pinotte», devant la ferme de Réjean Laramée, partout dans le village de Saint-Ours, les gens parlaient de la mort du «p'tit gars de M. Fredette». Et, tous répétaient: «C'est une bonne famille»; «Normand était tranquille, travailleur et sympathique». Depuis son jeune âge, il aidait son pere avec ses trois autres frères. Il avait toujours eu une conduite exemplaire. Un ami de la famille a déclaré à LA PRESSE: «Nous ne pouvons rien difre; nous sommes remplis de douleur».

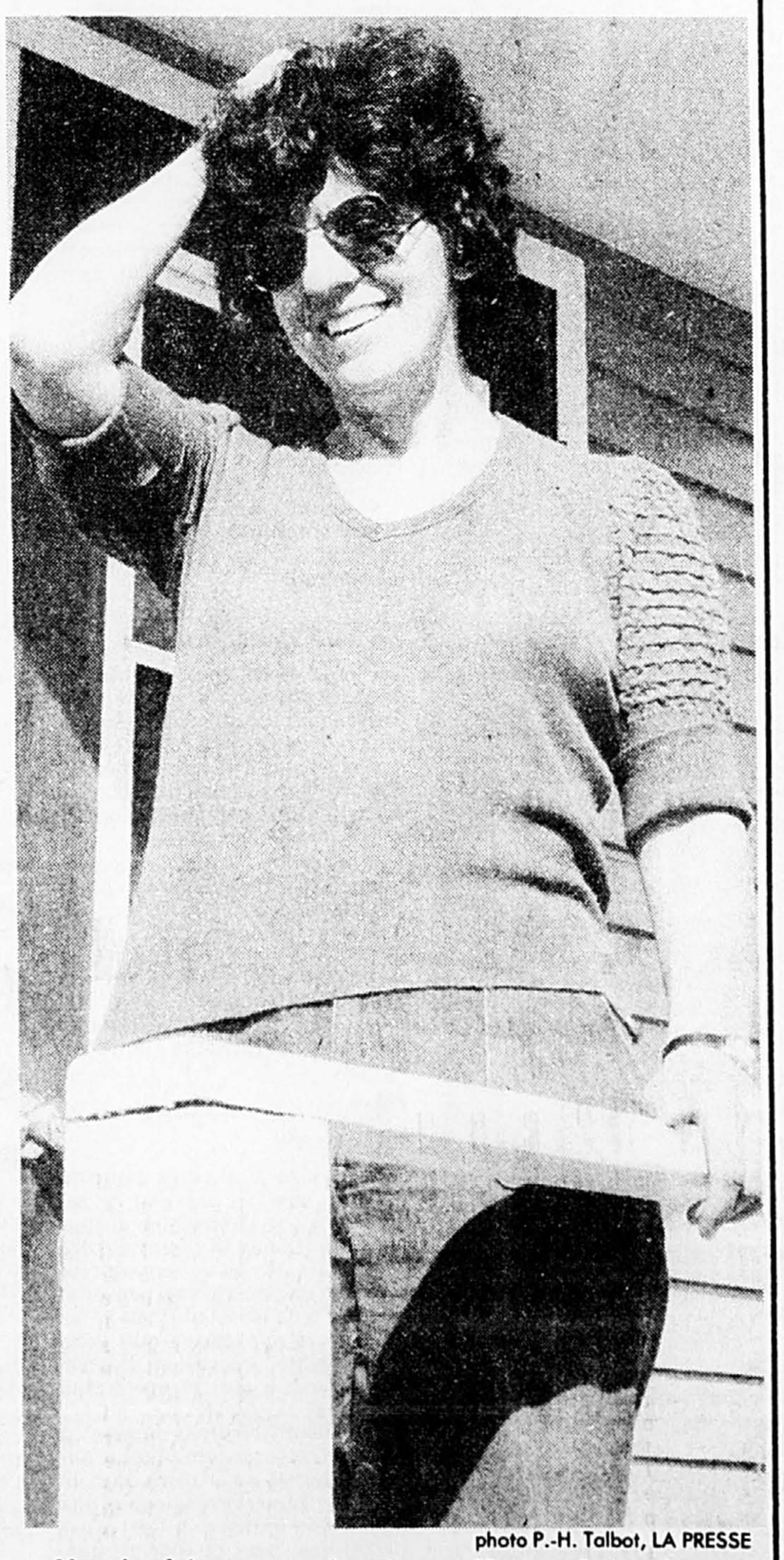


photo P.-H. Talbot, LA PRESSE

«Non, je n'ai pas eu vraiment peur. Mon mari et moi avons surtout été étonnés de voir un jeune homme avec une couverture sur les épaules», a déclaré Mme Conrad Hébert.



Guy Pinard

La Régie des loyers ne répond pas depuis longtemps!

■ Les restrictions budgétaires n'expliquent pas à elles seules la pauvreté du service téléphonique de la Régie des loyers. Dès 1979, alors qu'il n'était pas encore question de restrictions, il fallait tenter sa chance des journées entières et plusieurs fois par jour avant de parvenir à obtenir une responsable au bout de la ligne. La femme d'un propriétaire de 42 unités de logement de La Salle, Mme Calabretta, pourrait en témoigner.

Mais évidemment, avec les restrictions budgétaires la situation s'est sérieusement dégradée. Actuellement, à moins de faire comme Mme Calabretta et d'utiliser un contact à l'intérieur de la boîte (ce qui s'avère par ailleurs inquiétant), il est virtuellement impossible d'obtenir une réponse.

J'ai vainement essayé une dizaine de fois en quatre jours d'obtenir une réponse aux quatre numéros prévus pour les résidants de l'Île de Montréal, soit 873-7580, 252-8831, 384-9262 et 739-3661. J'ai frappé zéro sur 40, comme dirait un joueur de baseball en pleine léthargie! Et j'ai été moins chanceux qu'un collègue de la salle qui a pu, lui, au moins obtenir une explication pour cette situation. Mais en signalant le numéro de l'administration, 873-2190, j'ai entendu le son réconfortant d'un poste occupé!

On peut probablement reprocher deux choses à la Régie des loyers dans cette histoire. D'abord d'avoir négligé d'aviser la population de la réduction radicale du personnel responsable du téléphone afin d'éviter aux contribuables de «poiroter» pendant des journées entières à tenter d'obtenir une ligne qui ne sera jamais libre. Et, en deuxième lieu, de ne pas avoir prévu un mécanisme de remplacement, par exemple en regroupant les quelques téléphonistes encore en devoir sous un même toit au lieu de les éparpiller en quatre endroits

Montréal et Bombardier complètement négligés

Notre bureau d'Ottawa soulignait récemment le caractère biaisé pro-Ontario d'un fascicule consacré au transport en commun en milieu urbain et publié en 20 000 exemplaires par la Direction des programmes d'information à l'étranger du ministère des Affaires extérieures.

Or, dans leur désir de mettre en vedette le système de transport en commun automatisé conçu par la Société de développement du transport urbain, installée à Kingston, les auteurs du fascicule ont commis une injustice envers la société Bombardier, en plus d'ignorer presque totalement les efforts des autorités provinciales et municipales pour doter la grande région montréalaise d'un système intégré de transport collectif sans doute unique en Amérique du Nord.

S'il est vrai que le système GO de Toronto a remporté d'éclatants succès et qu'il est à l'origine du projet québécois d'intégrer les trains de banlieue de CN Rail et de CP Rail au réseau de la CTCUM, s'il est vrai que plusieurs villes canadiennes ont eu la clairvoyance de conserver ou de faire revivre le tramway, il est aussi vrai que l'expérience actuelle de Montréal et le plan d'intégration interzonale et intermodale de l'ex-ministre Denis de Belleval auraient mérité plus que quelques lignes fort banales sur le métro de Montréal.

Et il est injuste d'ignorer complètement Bombardier, même si le contenu du fascicule justifiait qu'on passât sous silence l'excellence de la conception et de la construction du LRC. Puisqu'il était question de transport en milieu urbain, comment pouvait-on en effet ignorer les produits de transport collectif de Bombardier, comme les trains de banlieue vendus à Chicago et à la Pennsylvanie, les tramways que la société vient de vendre à la ville de Portland, et les rames de métro vendues à Mexico?

Outre la SDTU, le fascicule ne mentionne qu'une seule entreprise privée, la société Hawker-Siddeley, pour appuyer son affirmation (par ailleurs fort discutable) voulant que «l'Ontario possède l'une des industries de transports en commun les plus développées au pays». Or, alors que les produits Bombardier font leurs preuves sans pépin majeur à Montréal et à Chicago, les tramways conçus par la SDTU et construits par Hawker-Siddeley nécessiteront des investissements de plus de $1 million de la part de la Toronto Transit Commission afin de leur apporter les améliorations requises.

En terminant, je serais prêt à prendre deux petits paris avec les auteurs de ce fascicule. Une fois réalisé, le plan de Belleval suscitera l'envie de toutes les grandes villes nord-américaines, et Bombardier exportera, à lui seul, deux fois plus de véhicules de transport en milieu urbain que la SDTU et la société Hawker Siddeley réunies.

29 p. cent de Québécois dans les prisons fédérales

■ OTTAWA (PC) — Des quelque 10,000 détenus des pénitenciers fédéraux au pays, 29 p. cent étaient des Québécois et 24 p. cent des Ontariens, au 31 mars 1980.

C'est ce qu'a fait savoir, hier, le Centre canadien des statistiques judiciaires.

Dans les établissements fédéraux, la moitié des détenus étaient dans la vingtaine. Dans les prisons provinciales, la moitié des détenus purgeaient une peine pour ne pas avoir acquitté une amende.

Le directeur du centre, M. Gaylen Duncan, a par ailleurs signalé qu'il en avait coûté quotidiennement $69.45 pour garder un détenu dans les pénitenciers fédéraux, comparativement à $63.03 l'année précédente.

Pour un prisonnier en liberté surveillée, le coût n'a été que de $4.62.

Dans un communiqué, M. Duncan a fait savoir que le nombre des détenus dans les établissements fédéraux et provinciaux est demeuré stable à environ 23,000 pour les trois années se terminant le 31 mars 1980.

En 1979-80, 4,623 individus ont été écroués dans les pénitenciers fédéraux, au regard de 4,863 l'année précédente.

Le nombre de ceux en liberté surveillée est par ailleurs passé de 52,000 à 57,000.

En 1979-80, 70 détenus sont morts derrière les barreaux, comparé à 78 l'année précédente. Le nombre des suicides est passé de 23 à 22.

Religieuse violée

■ NEW YORK (AP) — Une religieuse de 30 ans se trouvait toujours à l'hôpital, hier, après avoir été violée par l'un des deux individus qui ont volé $50 au couvent des Soeurs de la Charité d'East Harlem.

Après l'avoir violée, le voleur s'est servi d'un couteau pour graver 27 croix dans les chairs de la victime.

L'inspecteur Charles Sibon a raconté que les deux hommes ont pénétré dans le couvent entre 10h30, samedi, et midi. La nonne se trouvait seule à ce moment.

Ce n'est qu'à 14 heures, au retour des autres religieuses, qu'on l'a trouvée inconsciente.

Commentant cette affaire, l'archevêque de New York a dit qu'elle faisait voir jusqu'où pouvait se rendre la violence dans la société, faisant des pauvres «les plus grandes victimes du crime».

NOTES POLITIQUES



Jacques Bouchard Pierre Gravel

Les conservateurs mettront l'accent sur les problèmes économiques



Le leader national conservateur Joe Clark et le député Flora MacDonald ont eu l'honneur d'escorter M. Roch LaSalle au siège qu'il avait abandonné il y a plus d'un an et qu'il a repris en août dernier dans une élection complémentaire, dans Joliette. Laserphoto UPC

■ OTTAWA — Gonflé à bloc par le récent sondage **Gallup** qui leur donne une légère avance sur les troupes libérales de **Pierre Trudeau,** le caucus des députés conservateurs de **Joe Clark** a décidé de mettre l'accent d'abord et avant tout sur les problèmes économiques du pays, délaissant quelque peu la question constitutionnelle.

C'est ce qui ressort des pourparlers qui ont eu lieu, hier et aujourd'hui, lors des réunions successives des députés conservateurs, avant la reprise des travaux de la première session du 32e parlement du gouvernement canadien, à **Ottawa,** mercredi.

Selon le député conservateur de Joliette, **Roch LaSalle,** qui a eu, hier, à la Chambre des communes, le privilège de poser une question sur les taux d'intérêt immédiatement après le leader **Joe Clark,** il s'agit dans un premier temps, de redonner sinon de reconfirmer la crédibilité du PC auprès de la population, en ce qui concerne l'à-propos des questions posées au gouvernement.

L'économie d'abord

Car selon les sondages internes du parti, la population est davantage préoccupée par les questions économiques que celles qui touchent le projet constitutionnel du gouvernement libéral.

Ainsi le caucus a pris la décision d'orienter les débats à la Chambre des communes, du moins pour les dix jours à venir, sur les sujets économiques, dont les taux d'intérêt et la hausse du prix du pétrole, avant d'aborder les questions constitutionnelles.

Sur ce dernier item en particulier, le PC a décidé de jouer ses cartes au coup par coup. On préfère attendre de voir l'évolution du dossier, qui risque de changer d'heure en heure, avant de s'embarquer plus à fond. En effet, les dirigeants du parti estiment que les provinces sont bien au fait que le PC favorise une certaine revalorisation de leurs droits. Ce qui dans les faits, laisse une certaine marge de manoeuvre au parti pour ajuster son tir, selon les circonstances, à savoir la réaction des provinces aux **«nouvelles propositions Trudeau»,** la prise de position des «huit» à la suite de la réunion de Montréal, lundi, etc.

Le PC a aussi décidé de mettre en sourdine les prises de position de **Joe Clark** depuis 1979 sur les questions constitutionnelles, pour adopter une attitude offensive au fur et à mesure que le dossier avancera...

L'impôt fédéral au secours des artistes

Le député fédéral d'Argenteuil, **Robert Gourd,** proposera aujourd'hui une modification de la loi de l'impôt qui permettrait aux créateurs canadiens de profiter d'une exemption de base annuelle pour les premiers **$20,000** récoltés grâce à leur travail professionnel.

Ce n'est pas d'hier que **M. Gourd** se préoccupe des artistes et plus particulièrement de la difficulté que ces derniers rencontrent dans la perception de leurs droits d'auteurs. En fait, il a attaché le grelot sur cette question dans le tout premier discours qu'il a prononcé à la **Chambre des communes** alors qu'il siégeait dans l'opposition en octobre 1979. Depuis lors, il est devenu président du Comité permanent des Communications et de la Culture, à Ottawa, et à ce titre, a eu maintes fois l'occasion d'entendre les doléances des artistes à ce propos.

Pas une solution définitive

Selon ce qu'il déclarait hier à LA PRESSE, la mesure qu'il propose ne constitue pas une solution définitive et permanente à ce problème mais pourrait s'avérer une formule de compromis en attendant que le législateur parvienne à corriger de façon plus globale la situation actuelle dans laquelle les artistes se débattent avec plus ou moins de succès.

L'avis de motion qu'il dépose aujourd'hui, et qu'il rendra public en conférence de presse, ne fait pas état de ce problème des droits d'auteurs. Il invoque surtout le fait que **«les artistes-créateurs** canadiens par leurs oeuvres reflètent la particularité culturelle, créant et fortifiant par le fait même un sentiment d'appartenance à la nation canadienne.»

M. Gourd n'élabore pas sur cette présumée «culture canadienne» dont plusieurs sociologues et observateurs se demandent si elle existe vraiment.

Artistes invités

Prenant sa réalité pour acquise, il entend cependant entourer le dépôt de cette motion de toute l'emphase possible en y associant justement les artistes qui pourraient l'incarner. C'est ainsi qu'il a convoqué la presse parlementaire à une réception au cours de laquelle les journalistes pourront rencontrer un certain nombre de vedettes qui se réjouissent évidemment de cette démarche. M. Gourd cite les noms des comédiens et interprètes **Denise Filiatrault, Luc Plamondon, Benoit Marleau** et **Diane Juster** de même que du peintre **Henri Masson.**

Le député **d'Argenteuil** affirme avoir invité le poète québécois **Gaston Miron,** qui fut emprisonné pendant la crise d'octobre en 1970 et dont les convictions indépendantistes sont bien connues. Bien qu'il eût été étonnant que ce dernier s'associe publiquement à la démarche d'un député libéral fédéral, M. **Gourd** affirme qu'il a reçu l'appui enthousiaste du poète québécois qui, malheureusement, ne sera pas présent à cause d'engagements antérieurs...!



Lysiane Gagnon

Le pari de Henry Milner

■ Selon Henry Milner, l'un des rares militants anglophones du Parti québécois -- qui tentera d'ailleurs de se faire élire à l'exécutif national lors du prochain congrès du parti —, il y aurait quelque 400 anglophones au PQ. «Une annonce dans la *Gazette* nous a attiré une centaine de nouveaux membres. Mais le gros du travail reste à faire. Il faut que les péquistes francophones, parmi ceux qui parlent anglais, se donnent la peine d'aller eux-mêmes parler aux anglophones, pour se faire connaître directement. C'est la seule façon de faire tomber les préjugés...»

Qui est donc Milner, cet homme capable de ramer à contre-courant, relativement isolé dans un parti composé presque essentiellement de Franco-Québécois de vieille souche, tout autant que dans sa propre communauté, où l'on est libéral comme on respire?

Son histoire familiale est typique d'une bonne partie de la communauté juive de Montréal: il est né, vers la fin de la guerre, de réfugiés juifs polonais qui avaient échappé de peu au massacre nazi. Un père qui fait son chemin dans la confection, une enfance à Snowdon, des études en sciences politiques, à McGill, puis en Ontario et aux États-Unis. Jusque-là, rien que de très classique, dans ce milieu où les parents, nés pauvres, et avec une conscience aigue d'appartenir à une minorité vulnérable, privilégient jusqu'à l'obsession l'éducation la plus poussée pour leurs enfants.

C'est en militant, de retour à Montréal, dans divers groupes de gauche — comités de citoyens, RCM, etc. —, qu'il commence à côtoyer quotidiennement des francophones engagés dans les mêmes causes. «Je viens, dit-il, de ces milieux d'action socio-politique où le français était la langue de travail.» Aujourd'hui, il parle français avec aisance et même avec élégance... mais se juge lui-même avec une extraordinaire modestie: «J'aimerais être capable de maîtriser aussi la langue écrite... Et un autre terrain où j'ai des problèmes, c'est, disons, dans une quincaillerie: je ne sais pas comment demander ce que je veux!»

•••

Professeur au cégep Vanier, âme dirigeaeante du défunt CASA — ce comité engagé dans l'héroique pari de faire voter les anglophones pour la souveraineté-association —, ex-candidat péquiste dans Westmount, il s'est donné, avec une poignée d'autres, l'objectif d'ouvrir le milieu anglophone au PQ... et d'ouvrir le PQ aux anglophones.

Dans un sens comme dans l'autre, l'objectif est loin d'être facile à atteindre... encore qu'il y ait en milieu anglophone — chez les jeunes et les intellectuels du centre-gauche notamment — de plus en plus de signes d'un changement profond, qui se manifeste dans une volonté de rejoindre les francophones et de participer de plain-pied à la vie québécoise sans pour autant perdre son identité culturelle.

•••

Ainsi ce mensuel qui tient bon depuis bientôt deux ans, «Montreal Review»: un magazine en anglais, qui porte sur l'actualité métropolitaine et québécoise dans une perspective très progressiste, insistant sur les terrains où francophones et anglophones ont des intérêts communs — tout le social, tout l'économique —, et contenant nombre d'informations sur la vie culturelle francophone: ainsi parlera-t-on de Plume Latraverse ou de Roch Carrier, pour tenter de franchir l'étanche barrière qui sépare des quartiers pourtant voisins... De la rue St-Denis aux rues où vivent les étudiants de McGill, Concordia ou Dawson, il y a quelques pâtés de maisons seulement, mais un fossé large comme deux siècles. Sur les sujets plus délicats — le nationalisme, la loi 101, etc. —, on reste plutôt sur la réserve, comme le font, dans un diner entre amis, les gens bien élevés qui n'ont pas envie de «partir la chicane».

•••

Ce sont des réalités que les francophones, si longtemps repliés sur eux-mêmes parce qu'ils se sentaient culturellement menacés, pourront sans doute mieux saisir, à mesure qu'ils s'hatitueront à se percevoir comme une majorité dont la survie linguistique est assurée — grâce, notamment, à la loi 101 dont la portée psychologique est au moins aussi importante que les effets concrets.

Mais le gouvernement Lévesque devrait lui aussi s'estimer assez fort pour faire les ajustements nécessaires: ainsi doit-il réviser les tests de français administrés aux candidats aux ordres professionnels, dont le droit de pratique et le gagne-pain sont en cause... (En avril 1977, le ministre Laurin avait pourtant promis que personne ne perdrait son emploi par suite de la loi 101... laquelle devait être axée sur la francisation graduelle des institutions et des entreprises et non sur la pénalisation d'individus). A envisager aussi, des assouplissements dans la politique sur l'affichage: la loi aurait bien pu épargner, à ce chapitre, les institutions sociales et scolaires, ainsi que les petits commerces (moins de 10 employés par exemple) installés dans des quartiers très majoritairement anglophones; sans rouvrir le dossier législatif, le gouvernement pourrait au moins voir à ce que la Commission de surveillance ne soit pas trop zélée sur ce plan-là.

L'équité et le bon sens exigeraient aussi que les cabinets des ministres de l'Éducation et des Affaires sociales, qui administrent de gros réseaux anglais, comptent au moins un anglophone familier avec ces institutions. Même chose, dans ces secteurs-clés, au niveau du haut-fonctionnariat, qui aurait plus de crédibilité en milieu anglophone s'il pouvait en percevoir concrètement les problèmes et la mentalité.

•••

Car il est faux de prétendre que la minorité refuse de s'adapter à la loi 101: les classes d'immersion française foisonnent, les entreprises se francisent à un bon rythme, et à part quelques accidents de parcours (les «illégaux», la bataille solitaire d'Allan Singer, etc.) on s'est dans l'ensemble plié à la loi sans bonne humeur mais avec une résignation presque surprenante quand on pense à l'ampleur des boulversements qu'elle allait entrainer chez une minorité qui avait si longtemps tenu le haut du pavé.

OTTAWA
De nos correspondants

Une garderie aux Communes

■ D'ici peu la Chambre des communes sera dotée d'une garderie. Non ce ne sera pas pour ceux que vous croyez, mais bien pour les enfants des députées et des employées du parlement.

Véritable village au coeur de la capitale fédérale, la colline parlementaire constitue une entité quasiment autonome. Peuplée par quelque 2,500 fonctionnaires, politiciens et conseillers en tous genres, cette communauté a ses bureaux de postes, ses restaurants, son coiffeur, son infirmerie, son imprimerie et même ses autobus. Quoi de plus naturel que d'y implanter une garderie en cette époque où tous les électeurs en réclament.

Un porte-parole des services aux députés a déclaré à LA PRESSE qu'une étude était en cours pour déterminer les besoins et évaluer le coût d'une telle opération. Lorsque tout sera terminé, soit dans quelques jours, on remettra ces renseignements à la présidente des Communes Mme Jeanne Sauvé. C'est d'ailleurs suite aux requêtes qui lui parvenaient de la part des employés et des députés que cette dernière avait commandé cette recherche.

Un député conservateur qui ne rate jamais une occasion de critiquer le gouvernement, M. Tom Cossitt, soutient pour sa part qu'il s'agit là d'un mauvais usage des fonds publics au profit d'un groupe de favorisés. A son avis cette garderie coûterait quelque $300,000 au gouvernement fédéral. Un porte-parole des Communes a souligné que le chiffre lancé par M. Cossitt était trop élevé puisqu'il comprenait les coûts de certains travaux de rénovations de l'immeuble Confédération. Or ces travaux devront être effectués que l'on y loge la garderie ou non, a-t-il dit.

Le même porte-parole a nié que cette garderie ne soit qu'un autre service mis à la disposition des privilégiés. On ne prévoit que 35 places, a-t-il dit, mais la plupart des enfants seront ceux des employés et non ceux des députées. Notons d'ailleurs qu'on y accordera la priorité aux enfants provenant de familles monoparentales. Ce n'est pas le premier ministre qui s'opposera à une telle initiative.

La marijuana

On en parle depuis longtemps mais ce n'est pas encore le moment de légaliser l'usage du cannabis, a déclaré le Solliciteur général M. Robert Kaplan. Selon lui le sujet est trop controversé pour que l'on puisse adopter un projet de loi en ce sens cette année. Consolez-vous cependant, M. Kaplan n'abandonne pas la lutte puisqu'il a placé la question à l'ordre du jour de la conférence fédérale-provinciale des ministres responsables du dossier le 3 novembre. Au rythme où progressent ces conférences, on en parlera encore l'automne prochain. La controverse s'apaisera peut-être d'ici là? Qui sait quand les nuages se dissiperont?

La boucle est bouclée

Parti à la conquête de l'Assemblée nationale l'hiver dernier, rejeté par les électeurs de Berthier, le député de Joliette Roch LaSalle est rentré hier au bercail. Escorté par son chef Joe Clark et sa collègue Flora MacDonald, il s'est fièrement présenté à la Chambre des communes pour demander officiellement sa place. Sous les quolibets des libéraux qui saluaient son arrivée comme celle du premier péquiste au parlement, il a lancé: «Ils n'ont pas changé ces gens de l'autre côté, de la façon dont les choses vont au Canada il était temps que je revienne».

Ceci est un message enregistré

Régulièrement votre député à Ottawa vous fait parvenir de ses nouvelles par l'entremise du bulletin publié par la Chambre des communes. Si c'était votre unique occasion de connaître sa pensée et que cela vous désolait, vous serez heureux d'apprendre que vous aurez bientôt l'occasion d'entendre sa voix avant la prochaine campagne électorale.

Un câblodistributeur du nom de Rogers Cablesystem vient d'ouvrir un bureau à Ottawa dans le but d'enregistrer les propos des députés de manière à les transmettre dans leur circonscription. Désormais on ne pourra plus leur reprocher leur mutisme...

GILLES PAQUIN

CONSEIL EXÉCUTIF DU PQ

Philippe Bernard ne sera pas candidat

■ Philippe Bernard a décidé de ne pas poser sa candidature à l'un ou l'autre des postes au Conseil exécutif national du Parti québécois, postes qui seront comblés au congrès qui se tiendra à Montréal du 4 au 6 décembre prochain.

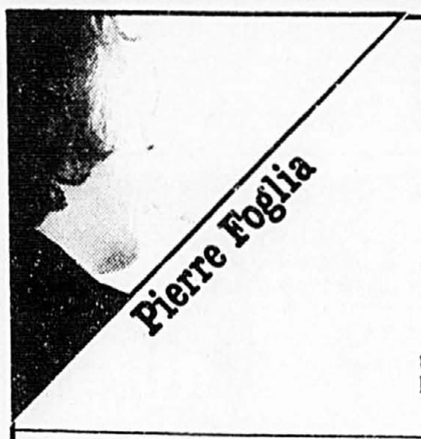
Après avoir assumé durant quatre ans et demi la responsabilité de trésorier du PQ, et plus de deux ans la présidence du Conseil exécutif national, dont il était le porte-parole, M. Bernard a exprimé l'intention de poursuivre son engagement politique par d'autres moyens.

«J'ai été directement associé aux décisions prises lors de la campagne référendaire et de la dernière campagne électorale,» a-t-il dit. «Je désire maintenant apporter, dans la mesure de mes moyens, une contribution active aux nouveaux défis qui attendent le PQ au cours des prochaines années.»

Selon M. Bernard, une période cruciale s'amorce dans la marche en avant du Québec vers la souveraineté, et il affirme vouloir y consacrer ses énergies, «en fonction des objectifs du PQ.»

Loin d'être une rupture, selon lui, sa décision «correspond à une conviction profonde que les militants du PQ ne doivent pas restreindre leur action uniquement en fonction de l'Assemblée nationale, mais s'engager dans une perspective plus large.»





Des honoraires pas toujours honorables

— Salut toi, quoi de neuf?
— Pas grand chose depuis la dernière fois qu'on s'est parlé. Toi?

— Moi? Je travaille... c'est le temps d'être money-maker, c'est le dernier mois sans plafond (1).

Routine?... en tout cas, ce n'est pas la routine de tout le monde. Et puis il ne lui en n'a jamais parlé avant l'opération. Elle a signé un permis opératoire sur lequel il est clairement stipulé qu'elle doit savoir ce qu'on va lui faire, stipulé également qu'on doit lui donner une idée raisonnablement précise des risques qu'elle court. C'est ce qu'en cas de problème, les avocats appellent «le consentement éclairé».

Précisons tout de suite que les risques de complications secondaires aux deux interventions «impromptues» (curetage et biopsie) qu'a effectuées le gynécologue sont très minimes. Et si j'interpellais publiquement ce gynécologue il ne manquerait pas de me répondre qu'il agit ainsi pour dépister toute trace de cancer...

Bien sûr, bien sûr. Ce n'est pourtant pas le point de vue de l'infirmière qui a adressé une plainte à la Régie de l'assurance-maladie demandant que le gynécologue ne soit pas payé pour les deux actes médicaux qui n'étaient pas prévus au «programme»...

●

LES POINTS SUR LES «i»

J'ai sous les yeux une main écorchée par un quelconque bout de métal. Un mince lambeau de peau pendouille tristement. Un simple pansement suffira-t-il à le remettre en place ou dois-je mettre des points?

Si c'est un pansement, je serai payé pour une consultation ordinaire. Si je mets des points c'est plus cher...

Va pour les points!... Mais combien dois-je en mettre?... Précisons d'abord que lorsque je mets des points, je suis payé au centimètre de peau recousue, $10 le premier centimètre, $2.50 le centimètre additionnel. Evaluons donc la longueur de cette plaie... A vue de nez, comme ça, je dirais trois centimètres...

Peut-être quatre en y regardant de plus près. Disons cinq, pour être plus sûr!!!

●

MON OEIL

Celui-là qui vient d'entrer dans mon bureau a mal à son petit oeil. Je l'examine et je trouve une petite égratignure à la cornée. Rien d'autre... De toute façon je vais lui mettre un petit pansement et il devra revenir demain... Alors tant qu'à y être je peux bien inscrire sur ma petite facture que j'ai ôté un petit corps étranger dans son petit oeil, ça ne fera de différence pour personne et le traitement est le même...

C'est avec des petites choses comme ça que je peux faire des plus grosses factures, des plus grosses journées et des plus grosses semaines. Et une bonne année, à votre santé.

Propos recueillis par Pierre Foglia

(1) Le salaire des omnipraticiens est maintenant plafonné à $27,000 par... trimestre! Au-delà de ce montant ils ne reçoivent que 25% du montant accordé pour chaque acte.

DEMAIN: Trop riches et trop nombreux.

LES MÉDECINS-COMPTABLES (2)

Hier, dans le premier texte de cette mini-série, le docteur Louis D... racontait comment, après son internat, il a trouvé sa première job.

Plusieurs années ont passé. Les quatre anecdotes qu'il raconte aujourd'hui sont tirées de sa pratique quotidienne ou de celle de confrères qu'il côtoie... Notons tout de même que ces anecdotes ont été choisies pour illustrer un thème précis: «des gros sous pour des petits bobos»... il n'est pas hasardeux de conclure que ces choses-là, arrivent tous les jours, mais il serait injuste de laisser croire qu'elles impliquent tous les médecins...

Dix heures du matin. A la salle d'urgence de l'hôpital S... la journée s'annonce plutôt calme. Je viens d'examiner le pied gonflé d'un jeune joueur de football et je m'apprête à remplir une requête pour rayons X quand, de la rue, me parviennent des bruits familiers: claquements de portes, grincements de roulettes métalliques, voix qui fusent plus fort que d'habitude. Pas de doute l'ambulance nous amène un cas urgent...

Je me lève pour aller voir, mais un collègue m'a précédé. C'est donc comme témoin que j'ai assisté à la scène que je vais raconter, témoin prêt à intervenir au cas où on aurait eu besoin de moi...

Sur la civière poussée par deux hommes repose une dame âgée, probablement plus de 70 ans. Son bras droit relié par un tube à un sérum pend sur le côté de la civière. Tout son corps est agité de soubresauts réguliers, au rythme du massage cardiaque que lui administre un immense bonhomme penché au-dessus d'elle. Les cheveux en bataille, trempé de sueur le médecin halète comme s'il venait d'établir une nouvelle marque mondiale du mille...

Tiens, mais je le reconnais ce médecin, c'est le docteur Z..., le grand Z... J'ignorais qu'il travaillait pour Télé-Médic...

Mon autre collègue, celui de la salle d'urgence, celui qui m'avait devancé, s'est approché de la civière, stéthoscope en main pour évaluer la situation. Quinze secondes plus tard, d'un grand geste du bras presque violent, il repousse tout le monde:

— Ça va faire! Elle est morte cette patiente!... Sa voix tremble d'irritation. En un instant le calme se rétablit. Les ambulanciers se sont écartés un peu surpris, un peu insultés qu'on ait coupé court à leurs efforts de cette façon. Le grand Z... lui, n'est pas surpris. Ni fâché. Souriant, il tend la main au confrère qui vient de constater le décès et lui dit sans qu'on sache trop pourquoi: «Merci beaucoup.»

Au moment où il s'en va, le grand Z... m'aperçoit:

Je travaille à l'hôpital, au bureau et à Télé-Médic!... J'ai fait $19,000 depuis le début du mois. Allez salut!

Toujours aussi souriant le grand Z... Mettez-vous à sa place, on est seulement le 21 du mois et il a déjà fait $19,000... Avec un peu de chance, à la fin du mois il pourra taper le 30,000!!!

Pour revenir à la pauvre dame et au cirque qui a entouré son entrée à l'urgence on ne saura jamais l'heure exacte de son décès. Ce qui ne fait aucun doute c'est que lorsque mon collègue de l'urgence l'a auscultée il n'y avait plus rien à faire. Le grand Z... le savait-il qu'il n'y avait plus rien à faire?... Et s'il le savait s'est-il dit: «Bof, on ne risque rien à tenter de la réanimer...»

C'est vrai qu'il ne risquait rien. La morte n'avait rien à perdre. Le grand Z... non plus d'ailleurs, surtout quand on sait que les manoeuvres de réanimation cardiaque se détaillent $25 le quart d'heure!

●

EN SUPPLÉMENT AU PROGRAMME

Une infirmière que je connais bien s'éveille dans une chambre à l'hôpital où elle travaille, à Montréal. A sa demande, elle vient de subir une ligature des trompes. Les douleurs et malaises qui l'assaillent à son réveil ne l'étonnent pas, elle est bien placée pour savoir qu'ils sont consécutifs à l'anesthésie générale. Par contre, ce qui la surprend au plus haut point c'est qu'elle saigne... Elle ne comprend pas, elle ne devrait pas... Lorsque son gynécologue passe, pressé comme d'habitude, elle l'intercepte:

— Comment se fait-il que je saigne?

— Ah... c'est parce que je vous ai fait aussi un curetage et une biopsie!

Un curetage? Une biopsie? L'infirmière n'en revient pas.

— Pourquoi?

— Ça fait partie de ma routine!

UQAM: le tiers des étudiants se sont inscrits en gestion

Le tiers des étudiants qui fréquentent l'Université du Québec à Montréal (UQAM) se sont inscrits cette année en sciences de la gestion, lesquelles détrônent ainsi toutes les autres disciplines, y compris les «gros vendeurs» comme les arts, les lettres et les sciences humaines.

L'UQAM vient de terminer sa compilation d'automne, et constate qu'une fois de plus les effectifs connaissent une hausse importante cette année: 15 p. cent d'augmentation par rapport à l'an dernier, ce qui porte le nombre total d'étudiants à 23,590, dont 1,500 aux deuxième et troisième cycles.

Comme par le passé, on remarque que la moitié de la clientèle est de sexe féminin, et que 55 p. cent des étudiants inscrits poursuivent leurs études à temps partiel.

«La hausse de la clientèle étudiante à l'UQAM correspond sûrement aux besoins de scolarisation universitaire des francophones et l'Université du Québec à Montréal entend continuer, dans toute la mesure de ses moyens, à favoriser l'accessibilité à l'université», en conclut l'administration de l'université menacée par un éventuel débrayage de ses chargés de cours.

Les employés veulent se battre contre la mort de Télé-Médic

(PC) — Les 56 employés de Télé-Médic n'entendent pas laisser disparaître ce service de médecine à domicile sans mot dire. «Nous n'avons pas joué nos dernières cartes encore», a déclaré M. Roland Meunier, permanent de la Centrale des syndicats démocratiques à laquelle les travailleurs de Télé-Médic sont affiliés.

La CSD rencontrera vendredi le sous-ministre adjoint des Affaires sociales, M. Réjean Cantin, afin de connaître les intentions du gouvernement et réunira par la suite les travailleurs de Télé-Médic afin de décider de la conduite à adopter.

La centrale d'urgence devant remplacer Télé-Médic, qui fermera définitivement ses portes le 31 octobre, ne fonctionnera à plein qu'à la fin de l'automne dans l'hypothèse optimale où le gouvernement parviendra à conclure une entente avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec.

Ce qui porte M. Meunier à s'interroger sur la qualité et l'étendue du service offert à la population entre la fermeture de Télé-Médic et le fonctionnement à pleine capacité de la nouvelle centrale.

M. Meunier doute que les autres compagnies qui offrent un service de médecine à domicile, comme Italo-Médic, soient en mesure de combler la demande.

ERRATUM

Veuillez noter que dans l'annonce

Le Fleuralie

parue le 10 octobre 81 en page A-3 le texte aurait dû se lire comme suit.

«Médecin et infirmière sur place»

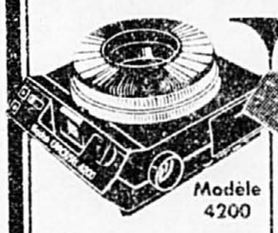
6880 Gouin est (près Langelier)

323-7222

Oui nous l'avons!

La nouvelle génération de projecteurs KODAK Carousel

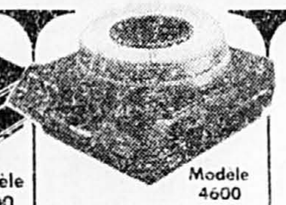
Il existe un modèle convenant parfaitement à vos besoins



Modèle 4200

- Prise pour accessoire
- Télécommande, marche avant et arrière

Prix Lozeau: **$199.99**



Modèle 4600

- Mise au point automatique. Mettre au point la première diapositive, puis le projecteur fera la mise au point automatique de toutes les autres diapositives de même monture.
- Prise pour accessoire
- Télécommande
- Commutateur lampe Hi-Lo

Prix Lozeau: **$279.99**

Tous les projecteurs CAROUSEL illustrés offrent les caractéristiques suivantes...

- Chargeur de diapositives amovible, même avec l'appareil hors circuit
- Poignée incorporée
- Module d'éclairage amovible
- Panneau de commandes illuminé
- Lampe de service
- Cordon d'alimentation permanent logé dans la base de l'appareil
- Lampe longue durée
- Elevation de l'appareil au moyen d'un pied de stabilisation à déclenchement rapide
- Obturateur qui masque automatiquement la lumière, pour obscurcir l'écran en cas d'absence de projection d'une diapositive.

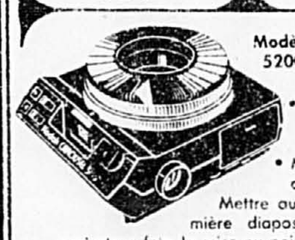
ET EN OUTRE, les autres caractéristiques indiquées ci-après.



Modèle 5600

- Écran Slide-Scan incorporé
- Mise au point automatique. Mettre au point la première diapositive, puis le projecteur fera la mise au point automatique de toutes les autres diapositives de même monture
- Minuterie automatique multivitesse avec réglages continus espacés de 3 à 22 secondes
- Prise pour lumières de salle
- Logement pour lampe de rechange
- Mise au point à distance
- Prise pour accessoire
- Télécommande
- Commutateur lampe Hi-Lo

Prix Lozeau: **$369.99**



Modèle 5200

- Écran Slide-Scan incorporé
- Mise au point automatique.

Mettre au point la première diapositive, puis le projecteur fera la mise au point automatique de toutes les autres diapositives de même monture.

- Prise pour accessoire
- Télécommande
- Commutateur lampe Hi-Lo

Prix Lozeau: **$299.99**

VENEZ RENCONTRER LE REPPRÉSENTANT KODAK POUR UNE DÉMONSTRATION GRATUITE

Jeudi le 15 octobre 81 de 6:00 p.m. à 9:00 p.m.

Vendredi le 16 octobre 81 de 6:00 p.m. à 9:00 p.m.

Samedi le 17 octobre 81 de 10:00 a.m. à 4:00 p.m.

SPÉCIAL: Chargeur Kodak pour 140 diapos: **$7.99**
Chargeur Kodak pour 80 diapos: **$4.99**

Lozeau LTÉE sur la Plaza

6229, rue Saint-Hubert, Montréal

274-6577 Le magasin d'équipement photographique le plus complet à Montréal.

À votre service depuis 54 ans.

6818, RUE ST-HUBERT 273-2851 | **PLACE BONAVENTURE 875-2013** | **PROMENADES ST-BRUNO 653-9422** | **PLACE QUÉBEC 524-5263**

ARMAND BOUDRIAS

Classique et féminine



lady BOUDRIAS

Vous présente les imperméables et les manteaux

Aquascutum DE LONDON

PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITÉ

LA PRESSE, MONTRÉAL, JEUDI 15 OCTOBRE 1981

HARLEQUIN, LE GÉANT DU ROMAN D'AMOUR

On ne vend pas des romans mais une marque



Un auteur de Harlequin, Karen Van Der Zee, signe des autographes à l'occasion d'une réception donnée par Harlequin pour ses lectrices américaines.

— 4 —

Aux États-Unis, l'an passé, chaque acheteur d'un format géant de détergent liquide «Ivory» se trouvait à recevoir en même temps un roman d'amour Harlequin tenant à la bouteille par un emballage de cellophane. Au Canada anglais, c'était dans les gros sacs de chips «Hostess» que



JACQUES BENOIT

les consommateurs découvraient ... devinez quoi?

Trucs simplistes à ranger dans le rayon des farces et attrapes? Ces deux exemples de promotion illustrent en fait (en un raccourci saisissant) **toute** la stratégie de Harlequin, stratégie qui lui a valu, en dix ans, une hausse fulgurante de ses ventes: 19 millions d'exemplaires vendus en 1970, contre 190 millions l'année dernière.

C'est le président actuel des entreprises Harlequin, W. Lawrence Heisey, autrefois du service du marketing de «Proctor and Gamble», qui en fut le promoteur.

Une stratégie toute simple, mais difficile à mettre en pratique puisqu'elle demande des moyens énormes, et qui consiste à vendre, plutôt que des romans, un produit de marque («a branded product», dit-on à Toronto). En d'autres termes, un produit comme le Coca-Cola ou les Kleenex, qu'on achète autant, sinon plus, à cause de la notoriété de la marque qu'en raison de la qualité du produit lui-même.

«Une femme n'entre pas dans un magasin pour acheter un roman d'amour de tel ou tel auteur, elle entre pour acheter un Harlequin», dit Fred Kerner, le vice-président responsable de la direction littéraire.

Les engrenages

Le principe étant posé (cela remonte à 74), tous les engrenages ont été ajustés en conséquence. Le produit lui-même, conçu et vendu depuis 70 selon les règles de la mise en marché de masse, était prêt pour cet ultime changement de cap: déjà standardisé (contenu, nombre de pages, présentation et prix uniformes), il ne lui manquait plus que d'être offert aux consommateurs comme un produit unique, bien identifié, à part — tel le Coca-Cola.

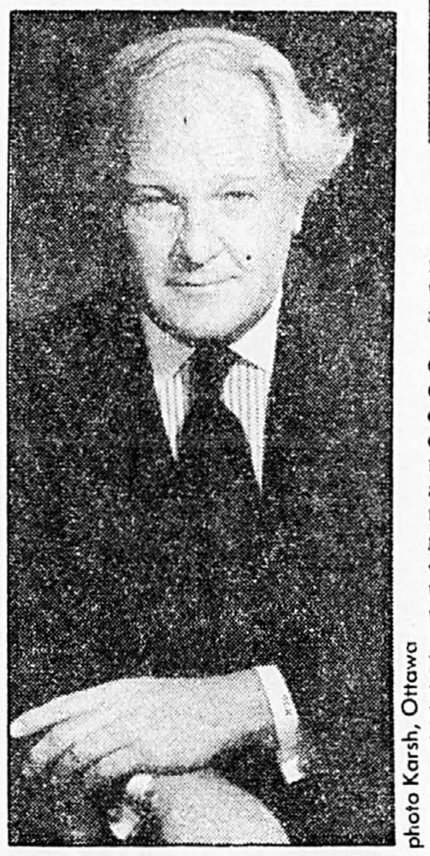


photo Karsh, Ottawa

W. Lawrence Heisey, président: l'homme qui eut l'idée de la stratégie Harlequin.

Harlequin y arriva par l'introduction massive, à compter de 74, de présentoirs à lui — qui **créaient** la marque, une marque devenue visible comme le nez au milieu de la figure. D'où, la même année, le début de l'utilisation des techniques genre «Ivory», les grands fabricants n'acceptant de «voyager» en tandem avec d'autres marques qu'à la condition d'y trouver, bien sûr, leur profit (aux États-Unis, cette année-là, les fabricants du détersif Bio-Ad offraient en prime, dans la boite, un Harlequin, «Your introduction to the world of Harlequin»).

Des présentoirs ne suffisant pas à imposer une marque, Harlequin s'appuie sur d'autres piliers: publicité, distribution, bas prix, personnel, tests et études de marché.

Combien d'argent d'affecté à la publicité par année dans le monde? «Des millions», répond, sans vouloir préciser, la directrice des relations publiques, Katherine Orr. Chose certaine, Harlequin — pour ce genre de commerce — met le paquet.

Les réceptions Harlequin

Ainsi, pour deux nouvelles collections lancées cet automne, Mack Bolan et des romans historiques, l'entreprise alloue dans chaque cas 200,000$ pour la publicité de lancement en Amérique du Nord — une publicité, c'est la regle, fondée sur des études de marché préliminaires et donc conçue en fonction du public visé et de ses attentes. Pour les détaillants, luxueux feuillets publicitaires, porteurs d'une publicité-marteau («For Profit! dit celle de la nouvelle collection de romans noirs. New Raven House Mysteries Give You a Chance to Make a Killing!»)

Technique de pointe, enfin, Harlequin, depuis 79, donne régulièrement à ses frais des réceptions aux quatre coins des États-Unis pour ses lectrices. Le gâteau est en forme de livre, Fred Kerner lance un faux bouquet de mariée dans l'assistance, un auteur est là qui rencontre les lectrices et signe des autographes. Cet automne — après San Antonio, Milwaukee, Minnéapolis et Kansas City — , Harlequin, pour la première fois, recevra au nord de la frontière, à Toronto (5 novembre).

La distribution est à l'échelle du reste: intensive, avec, par exemple, comme objectif pour 1981, la conquête de 100,000 nouveaux points de vente aux Etats-Unis — alors que le gérant des ventes pour le Québec, René Houde, fait porter ses efforts sur les pharmacies, notamment les pharmacies Jean Coutu, et les magasins d'alimentation, «là où nous avons des lacunes». Ainsi, histoire de convaincre les épiciers, Harlequin, fin septembre, était du salon de l'alimentation de Montréal, qui est une exposition fermée au grand public.

Côté présentoirs (ce qui donne une idée de l'ensemble), Harlequin en a, ou alors des sections bien identifiées, «dans 90 p. cent de ses 6,400 points de vente du Québec», selon le coordonnateur des services à la clientèle chez le distributeur Eclair, Robert Brasseur. Aussi, technique bien connue aux États-Unis mais à peu près inconnue ici, Harlequin va jusqu'à fournir aux librairies du marché nord-américain de langue anglaise, pour un seul titre, un présentoir de carton.

«Four Points Profit Formula»

Ce à quoi il faut ajouter, enfin, pour les romans d'amour, la «Four Points Profit Formula», une liste de quatre prescriptions implantées chez les détaillants par le distributeur et qui leur indiquent jusque dans les détails comment tenir leur présentoir. «Les détaillants les appliquent sans savoir qu'il s'agit des principes Harlequin, dit René Houde, mais ils n'ont pas besoin de le savoir — ce qui les intéresse, c'est que leurs ventes augmentent.»

Tests, enquêtes, études de marché sont multiples. Par exemple, même si le Québec ne représente pas deux p. cent des ses ventes globales, cinq études de marché y sont effectuées chaque année, dont certaines par Compton, une firme de publicité newyorkaise. Le principe clé: jamais Harlequin ne lance une nouvelle collection à l'échelle mondiale avant de l'avoir lancée, puis testée et re-testée sur un marché national.

Reste le personnel, particulièrement les cadres, «qui sont tous des gens connaissant très bien les techniques de mise en marché de masse», note Katherine Orr, beaucoup venant du milieu de l'alimentation dont les techniques de vente sont celles de Harlequin. «Dans l'alimentation, note René Houde, ex-adjoint du directeur général de «General Foods», la présentation — autant du produit que son emplacement — a beaucoup à faire dans la vente. Le comportement du consommateur est très semblable dans les deux cas: c'est de l'achat par impulsion. Vous ne pensez pas à acheter un Harlequin, mais ils vous sautent aux yeux et vous en prenez un.» D'autant plus, précise-t-il, que les prix jouent en alimentation, alors que Harlequin, avec ses prix bas et uniformes (1,75$ au Québec), n'est pas handicapé par ce problème.

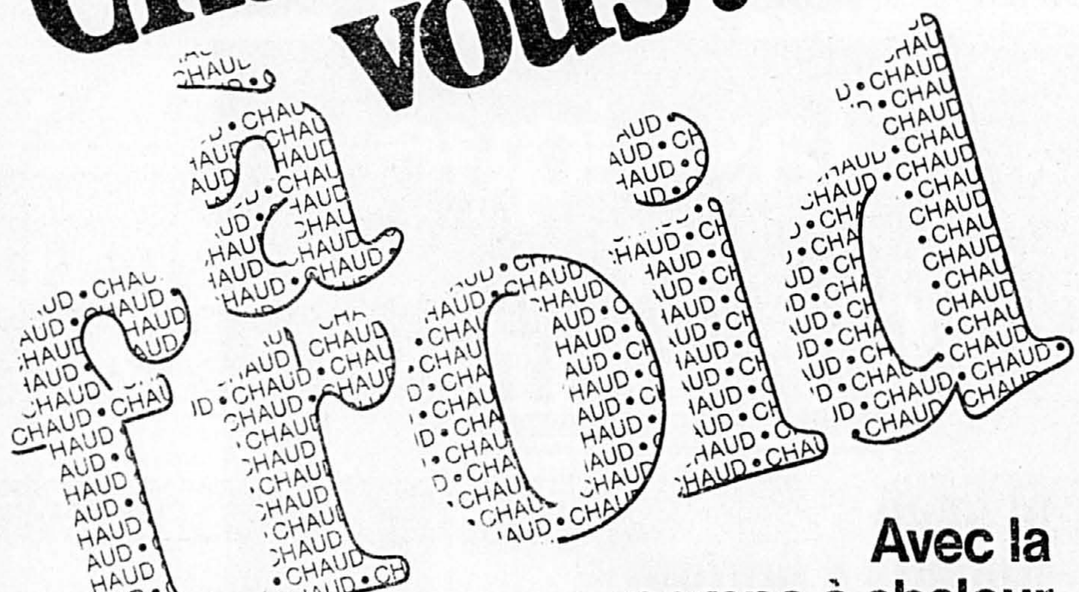
Résultats généraux?

- Alors que les coûts de production des autres éditeurs de formats de poche représentent 20 p. cent du prix de détail, Harlequin, avec son produit standard, s'en tire à environ 12 p. cent, selon les analystes financiers de Burns Fry.
- Les retours, chez Harlequin, oscillent entre 20 et 25 p. cent, contre de 35 à 40 p. cent pour les autres éditeurs.
- Les autres, enfin, font en moyenne six p. cent de bénéfice sur le prix de détail, Harlequin 19.

Dans son genre, un succès sans pareil.

FIN

Chauffez-vous...



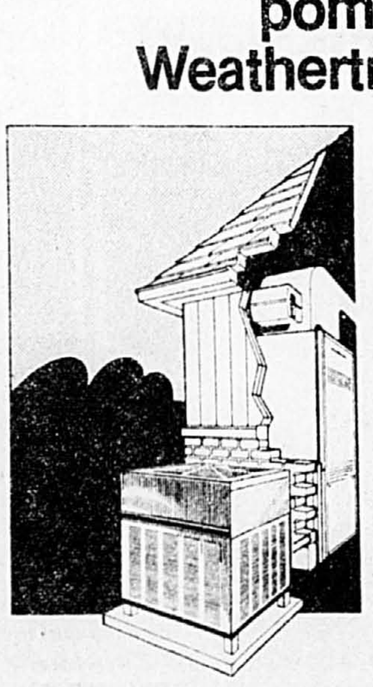
Avec la pompe à chaleur Weathertron[MD] de CGE

L'hiver, il fait chaud dehors
Croyez-le ou non, même à des températures inférieures à 0° Celsius, il y a encore de la chaleur dans l'air. Et c'est justement cette chaleur que l'ingénieuse pompe à chaleur Weathertron de CGE récupère et transfère à l'intérieur pour chauffer votre maison.

Réduisez vos frais de chauffage jusqu'à 37%
Évidemment, vos coûts de chauffage baissent puisque la pompe ne produit pas de chaleur comme tel (ce qui coûte cher!), mais plutôt apporte la chaleur d'un milieu à un autre. Vous pouvez ainsi réduire votre facture de chauffage totale jusqu'à 37%.

La pompe à chaleur CGE consomme de l'électricité uniquement pour faire circuler la chaleur captée. Et l'électricité est une énergie abondante et rassurante, produite chez nous au Québec.

Vous avez un système de chauffage à air chaud propulsé?
Alors, la pompe à chaleur Weathertron est le système idéal pour réduire considérablement vos coûts de chauffage, tout en augmentant votre confort l'année durant.



Et la pompe à chaleur de CGE est la plus vendue en Amérique du Nord depuis son introduction sur le marché en 1964.

Plus un coup de pouce du gouvernement
Si vous faites l'acquisition d'une pompe à chaleur Weathertron, vous devenez admissible à une subvention pouvant aller jusqu'à 800 $, dans le programme canadien de remplacement du pétrole, puisque vous réduisez ainsi votre consommation de mazout de plus de 50%.

Deux appareils en un pour plus de confort
L'été, c'est exactement l'inverse: la chaleur de votre maison est transférée à l'extérieur pour vous laisser bien au frais. La pompe Weathertron de CGE, c'est un climatiseur et un système de chauffage auxiliaire en même temps, mais à bien moins cher.

La pompe à chaleur de CGE fait circuler doucement l'air chaud en hiver et l'air frais en été dans toute la maison. Cette action continue maintient une température constante et confortable dans chaque pièce.

Générale Électrique du Canada

Communiquez avec le représentant autorisé de votre localité.

Comeco Inc.
1065, Croissant Dieppe
Duvernay (Laval) H7E 3S5
Tél.: 668-8160

P.M.L. Thermopompe
12358, boul. Laurentien
Montréal H4K 1N6
Tél.: 331-3801

Electro-Aid
5225, de Gaspé
Montréal H2T 2A1
Tél.: 274-8391

Ultraconfort
10450, rue Secant
Anjou H1J 1S3
Tél.: 353-9630

Ultraconfort
472, Main Road
Hudson J0P 1H0
Tél.: 458-5353

Les huiles Richelieu
Montréal
Tél.: 353-9650

Centre d'économie en chauffage Turcotte Inc.
532, boul. Marie Victorin
Boucherville J4B 1W8
Tél.: 527-7584

LE PQ SUR LA SCÈNE FÉDÉRALE

Un comité de six membres pour étudier le dossier

QUÉBEC (PC) — Un comité de six membres vient d'être nommé pour faire rapport sur la possibilité pour le Parti québécois de présenter des candidats à la prochaine élection fédérale, a appris hier La Presse canadienne.

NORMAN DELISLE

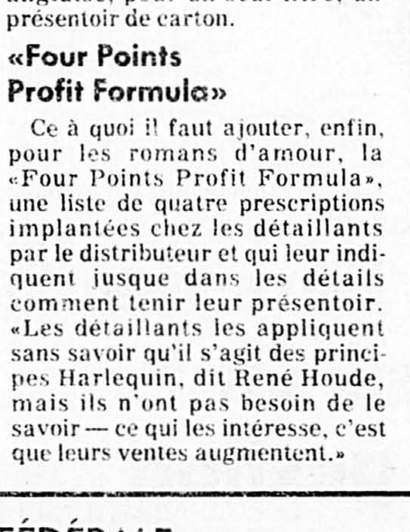
Ces six péquistes sont les ministres Lucien Lessard et Marcel Léger, le député de Fabre Michel Leduc, le président de l'exécutif du PQ Philippe Bernard, le chef de cabinet-adjoint du premier ministre, M. Michel Carpentier et le président de l'association péquiste du Saguenay-Lac-Saint-Jean, M. Michel Dufour.

Le rapport du groupe devrait être prêt à temps pour que le sujet soit débattu au prochain congrès général que le Parti québécois doit tenir à Montréal du 4 au 6 décembre.

C'est lors de la dernière réunion du Conseil national du PQ à Jonquière, que le chef du parti, le premier ministre René Lévesque, a annoncé un revirement possible de la stratégie péquiste face aux élections fédérales.

Jusque-là, le PQ avait toujours officiellement refusé de prendre position lors de scrutins destinés à combler les sièges de la Chambres des communes.

Rien n'empêchait cependant les militants péquistes de travailler à titre individuel à l'élection de candidats jugés plus valables. Ce fut le cas en 1979 en faveur du créditiste Fabien Roy, ou le 17 août dernier dans le comté de Joliette, alors que des péquistes ont travaillé à la réélection du conservateur Roch Lasalle.



Photothèque LA PRESSE

Lucien Lessard

Toutefois, des élements nouveaux font que le PQ revise sa position, a dit M. Lévesque à Jonquière.

On doit songer notamment à fournir une opposition devant la «servilité» des 74 députés libéraux qui appuient sans poser de questions le projet de rapatriment unilatéral de la constitution ourdi par M. Trudeau, avait fait valoir M. Lévesque.

Les péquistes connaissent un dilemme à chaque élection fédérale depuis 15 ans: que faire face à un niveau de gouvernement en lequel ils ne croient plus.

A l'élection de 1972, certains indépendantistes québécois se donnaient le mot d'ordre d'annuler leur bulletin. Résultat: 166,000 bulletins annulés au Québec, 56 p. cent du total canadien.

A l'élection de 1979, plusieurs péquistes favorisent le créditiste Fabien Roy qui recueille 16 p. cent des voix au Québec, soit 3 p. cent de mieux que les conservateurs de Joe Clark qui formeront le gouvernement.

Le 17 août 1981, des péquistes travaillent pour la réélection de M. Roch Lasalle lors d'un scrutin complémentaire dans Joliette. Ce dernier hausse sa majorité de 400 voix à 13,000.

Enhardi par ces succès, des militants du Parti québécois croient qu'il faut maintenant se mettre à la tâche ouvertement lors du prochain scrutin fédéral.

Un parti indépendantiste, l'Union populaire, présentait des candidats aux élections de 1979 et de 1980. Toutefois, ce parti était privé de tout appui officiel du PQ et échouait à chaque fois en ne recueillant que moins de un p. cent des voix.

COUPURES BUDGÉTAIRES

Le MAS talonnera les administrateurs d'hôpitaux

■ À la manière d'un préfet de discipline, le ministère des Affaires Sociales (MAS) talonnera, par le biais de rapports ponctuels et périodiques, les administrateurs d'hôpitaux, tous astreints à comprimer leurs dépenses. En contrepartie à cette fermeté dans la conduite des plans de redressement budgétaire, le ministre Johnson appuiera politiquement les mises en commun, fusion de services, etc.

NICOLE BEAUCHAMP

C'est ce qui se dégage de l'allocution d'un haut-fonctionnaire aux programmes de santé du MAS, lors d'un dîner-causerie de la conférence régionale pour le Grand-Montréal de l'Association des hôpitaux du Québec. Les compressions budgétaires dans la grande région montréalaise revêtent une importance particulière. Sur une masse monétaire de $2,7 milliards attribuée à l'ensemble des hôpitaux du Québec, ceux du Grand-Montréal accaparent en effet $1 milliard 240 millions, soit 45 pour cent de tous les budgets hospitaliers.

Les restrictions financières y pèsent donc d'un poids proportionnel, puisque le montant global à résorber par les hôpitaux du Grand-Montréal — $70 millions — représente 44 p.c. des compressions imposées à l'ensemble des hôpitaux de la province. Et bon gré, mal gré, les administrateurs doivent gérer l'austérité. «Il n'y a plus d'argent. Tout en respectant l'autonomie des établissements, nous allons mettre toutes nos ressources humaines à suivre pas à pas la réalisation des compressions budgétaires pour s'assurer que les engagements pris sont respectés», a déclaré M. Gérard Soucy, directeur des services hospitaliers au MAS.

Au jour le jour, des fonctionnaires assignés à un certain nombre d'hôpitaux, se tiendront en communicationconstante avec leurs gestionnaires. Tous les établissements devront fournir mensuellement un rapport rendant compte de la progression de la réduction des dépenses dans leurs centres d'activités tel qu'indiqué dans leur plan de redressement budgétaire. Un autre rapport trimestriel portera, lui, sur la totalité des dépenses de chaque hôpital. Bref, le MAS systématise la production de bilans financiers, qui constituaient déjà un outil de gestion laissé à la discrétion des administrateurs hospitaliers.

Ceux qui assistaient au dîner-causerie d'hier, ont exprimé leur inquiétude face aux remous éventuellement provoqués par des fusions de services, des changements de vocation, etc. «Je me fais l'écho du président du Conseil du Trésor et du ministre Pierre-Marc Johnson en vous disant que les réaménagements majeurs de ce genre, qui n'affecteront pas négativement la distribution des services à la population, vont recevoir un appui politique», a affirmé M. Soucy.

«Minute Ottawa»: Morin nie avoir autorisé l'envoi des documents aux professeurs

■ C'est exactement 452 copies du document «Minute Ottawa» qui ont été expédiées à 452 professeurs d'histoire contemporaine (secondaire V) enseignant dans les écoles anglaises et françaises du Québec. Cet envoi n'était aucunement destiné aux élèves.

MARIANE MARSOLAIS-FAVREAU

En d'autres termes, chaque professeur n'a reçu du ministère des Affaires intergouvernementales qu'un exemplaire du document pour son information personnelle et possiblement pour usage en classe. Ce ne sont donc pas des centaines de copies de «Minute Ottawa» qui ont été expédiées à chaque prof pour distribution aux élèves comme on le laisse entendre en certains milieux mal renseignés.

De plus, on assure de bonne source que le ministre Claude Morin n'a pas autorisé l'envoi de cette lettre aux profs d'histoire accompagnée du document précité et du texte de la conférence de presse du premier ministre Lévesque (dont LA PRESSE faisait état hier). Il ne l'a pas autorisé parce qu'il était absent au moment où le tout s'est organisé.

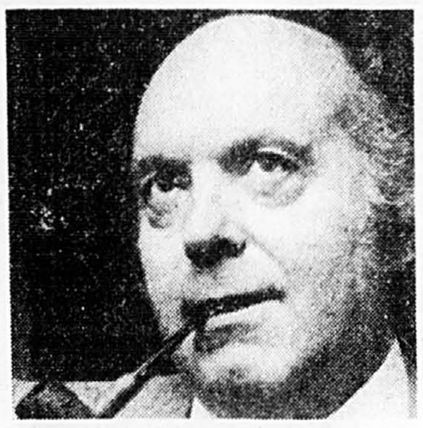
Quant à la liste des professeurs d'histoire contemporaine, le groupe de travail du ministère des Affaires inter l'a obtenue du ministère de l'Éducation.

Jugement et liberté professionnelle

Pour le ministre de l'Éducation, il n'est pas question d'émettre de directive quant à l'utilisation ou non de la documentation fournie aux professeurs d'histoire de secondaire V par le ministère des Affaires intergouvernementales.

«Les enseignants sont tenus de respecter ce qui émane du ministère de l'Éducation seulement. Pour le reste, de dire un porte-parole du ministre, ils doivent se servir de leur liberté professionnelle, de leur jugement.»

La CEQ, de son côté, tient sensiblement le même langage en parlant de la «liberté académique» des enseignants «quelles que soient la situation et la volonté gouvernementale».



Claude Morin

«Nous faisons suffisamment confiance aux enseignants, assure la centrale, pour affirmer qu'ils sauront utiliser l'actualité de façon à ce que la pédagogie colle le plus possible au vécu des élèves».

La CEQ ne voit rien de répréhensible dans l'action du ministère des Affaires inter qui a choisi «d'intéresser» les profs d'histoire en autant qu'il ne s'agit pas d'une directive les obligeant à utiliser ce qui n'est pour le moment que des documents d'information.

Enfin, elle s'interroge sur le sens de la directive de la CECM aux profs d'histoire: s'il s'agit d'une interdiction formelle d'utiliser un matériel d'appoint, on peut s'attendre à une réaction «virulente» de la CEQ.

Le porte-parole du ministère de l'Éducation rappelle de son côté que la brochure «Minute Ottawa» est un document public qu'on peut se procurer en divers endroits et que d'autre part, les journaux ont traité à pleine pages de la conférence de presse du premier ministre Lévesque. Donc, rien de privilégié dans cette documentation expédiée aux professeurs d'histoire contemporaine.

Quant au président de l'Association des professeurs d'histoire du Québec, M. Gérard Cachat, il voit dans toute cette histoire une tempête dans un verre d'eau. «On reçoit quantité de documents aussi bien des Caisses populaires que d'autres sources. Et les professeurs sont assez intelligents pour discerner si une documentation est pertinente à leur enseignement. Il en est de même dans le cas présent.»

Un accident de bus en Inde fait 44 morts

■ NEW DELHI (AP) — Un accident de bus a fait au moins 44 morts et 37 blessés hier en Inde. Le bus qui effectuait une liaison routière dans la région de Jajjar, dans l'État de Himachal Pradesh, à 300 km au nord de la capitale indienne, a quitté la route et est tombé dans un ravin.

au service des employeurs
et des salariés
de la région métropolitaine
de Montréal

Formation sur mesure

- identification des besoins
- évaluation des projets
- formation professionnelle de niveau collégial
- perfectionnement et qualification de la main-d'oeuvre

Pour tout renseignement:
Johanne Dufour, 725-5224

commission
de formation professionnelle
de la main-d'oeuvre
du montréal métropolitain
5350 rue lafond, montréal H1X 2X2

PARC OLYMPIA

Des ossements humains, mais pas du même corps

■ Les ossements découverts mardi dans un sac au parc Olympia dans le nord de la métropole proviennent effectivement d'un corps humain, mais pas nécessairement de la même personne. C'est ce qui ressort des premières expertises scientifiques pratiquées hier par les spécialistes du laboratoire de médecine légale.

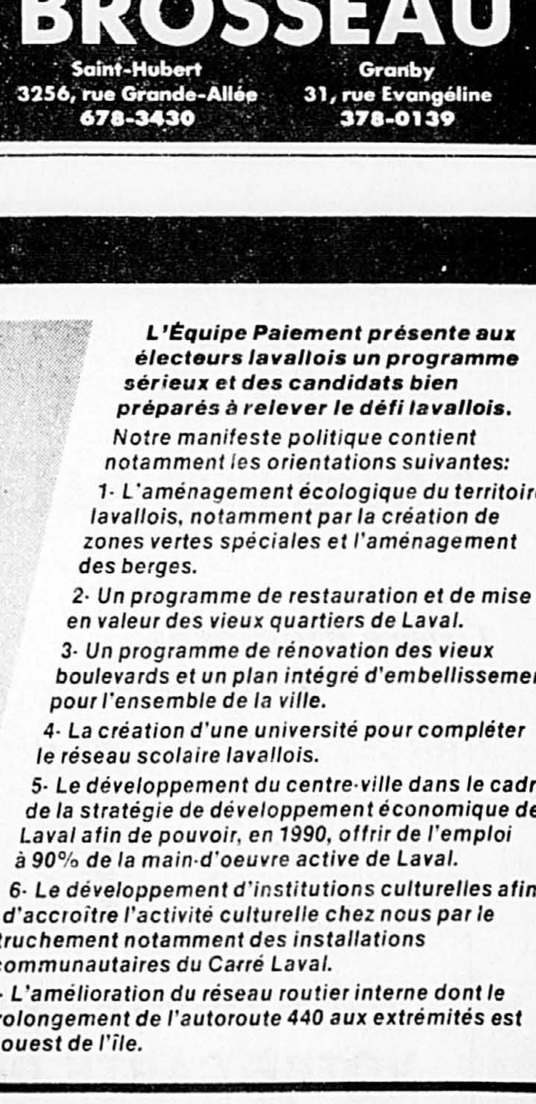
Le crâne semble avoir été scié comme dans le cas d'une autopsie. Les os du bassin et du fémur ne semblent pas provenir du même squelette que celui du crâne, ce qui fait dire aux pathologistes qu'il pourrait s'agir d'os disparates provenant d'un laboratoire d'étudiants en biologie.

HI-FI * STÉRÉO * TÉLÉVISEURS
CENTRE DE SERVICE
RCA YAMAHA REVOX | ZENITH DBX LINN SONDEK | SONY B/W ALPINE | LUXMAN BOSE QUAD

SONY

PROJECTEUR VIDÉOSCOPE GÉANT DE 50"
modèle KP-5020

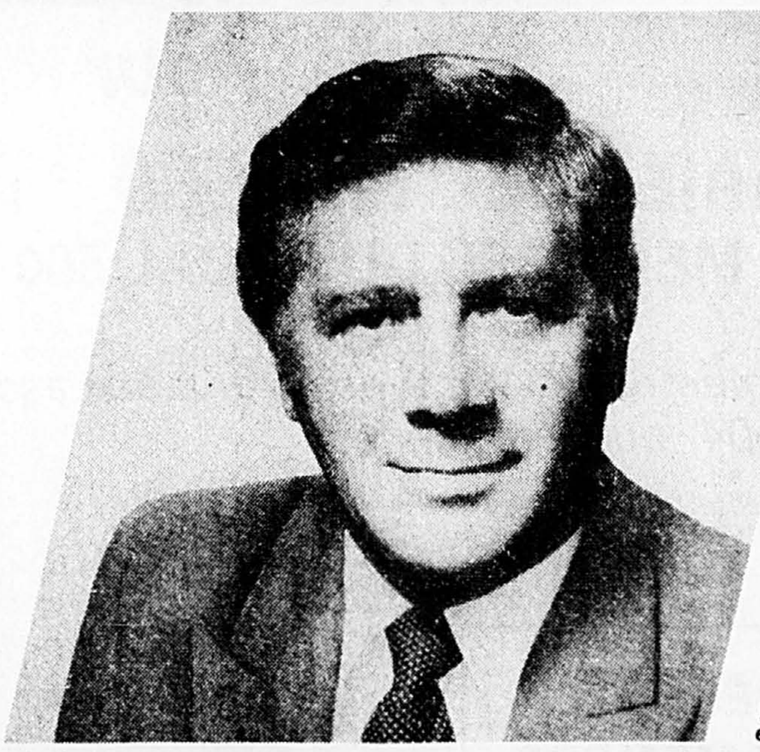
- Modèle exclusif 2 pièces pour une plus grande mobilité
- Projecteur style table à café
- Écran facile d'entretien et lavable
- Construction 3 lentilles
- Sélection de canaux syntonisation 14 boutons-poussoirs
- Haut-parleurs Dual



Venez pour une démonstration

Nos techniciens se feront un plaisir de vous faire une démonstration et de vous informer.

SPEC
ateliers électroniques
BROSSEAU
Saint-Hubert 3256, rue Grande-Allée 678-3430
Granby 31, rue Evangéline 378-0139



L'Équipe Paiement présente aux électeurs lavallois un programme sérieux et des candidats bien préparés à relever le défi lavallois.

Notre manifeste politique contient notamment les orientations suivantes:

1- L'aménagement écologique du territoire lavallois, notamment par la création de zones vertes spéciales et l'aménagement des berges.

2- Un programme de restauration et de mise en valeur des vieux quartiers de Laval.

3- Un programme de rénovation des vieux boulevards et un plan intégré d'embellissement pour l'ensemble de la ville.

4- La création d'une université pour compléter le réseau scolaire lavallois.

5- Le développement du centre-ville dans le cadre de la stratégie de développement économique de Laval afin de pouvoir, en 1990, offrir de l'emploi à 90% de la main-d'oeuvre active de Laval.

6- Le développement d'institutions culturelles afin d'accroître l'activité culturelle chez nous par le truchement notamment des installations communautaires du Carré Laval.

7- L'amélioration du réseau routier interne dont le prolongement de l'autoroute 440 aux extrémités est et ouest de l'île.

Vous recevrez notre programme prochainement. Consultez-le! Il parle de vous. Merci.

Lucien Paiement,
Candidat à la mairie de Laval.

L'ÉQUIPE PAIEMENT

POUR UNE VILLE VIVANTE

Publié et autorisé par Ronald Poupart, agent officiel de l'Équipe Paiement, 1563 cr. Donnacona, Laval H7E 4C7

A.G

VOICI NOS ÉLÉGANTS VESTONS SPORT PRÊTS-À-PORTER
TAILLÉS AVEC SOIN DANS LES PLUS FINS TWEEDS DE
MARQUE RENOMMÉE
Robertson D'ÉCOSSE

Robertson D'ÉCOSSE PLUS FIN TWEEDS



NOTRE MODÈLE À CHEVRON
Coupe stylisée avec patte en super suède à la poche.

NOTRE TWEED «DONEGAL«
Allure classique rehaussée d'une patte en super suède au col et d'une garniture à la poche.

Offerts en tons de beige, gris ou brun à bas prix irrésistible compte tenu de la qualité exceptionnelle des tweeds Robertson

$185
(faits sur mesure $285)

388 o., STE-CATHERINE
LES GALERIES D'ANJOU
LE CARREFOUR LAVAL

A.Gold & Sons

• 960 o., STE-CATHERINE
• FAIRVIEW, PTE-CLAIRE
• LES PROMENADES ST-BRUNO

L'école pluraliste, le choix des profs de religion

Les professeurs de religion et de morale qui tiennent leur congrès à partir d'aujourd'hui, s'appartent à réclamer la déconfessionnalisation des structures scolaires et des écoles. Ce qui impliquerait aussi bien la disparition des sous-ministres de foi catholique et protestante que des écoles confessionnelles. De même, le Comité catholique et le Comité protestant n'auraient plus leur raison d'être.

MARIANE FAVREAU

Ce sont des écoles pluralistes que la résolution des profs de religion et de morale favoriserait, à l'intérieur desquelles des cours de religion catholique, protestante ou autres se donneraient sur demande.

Animateurs de pastorale «coupés»

Pour les professeurs de religion, il ne s'agit pas d'une opération sabordage. Comme l'explique le président, M. Reynald Lavoie, il s'agit plutôt d'une importante clarification, cohérente avec la foi. Les profs de religion auront toujours leur place à l'école pluraliste, croit-il, et pourront effectuer leur tâche avec plus d'intérêt et de zèle, n'étant pas obligés de supporter la proportion de non-pratiquants qui, pour faire comme les autres, suivent leurs cours.

D'autre part, le président de l'association croit que «l'Eglise ne s'est pas assez souciée de ce qui se dit en son nom». il poursuit en soulignant que si l'école confessionnelle était si importante, «on aurait riposté à la disparition cette année, de près du tiers des postes d'animateurs de pastorale à cause des compressions budgétaires».

Consultés par le Conseil supérieur de l'éducation avant la publication de son avis sur la diversification des écoles, l'association estime y avoir apporté sa partie notamment sur le vécu des écoles. Même si le CSE ne recommandait rien quant aux structures scolaires (une étude subséquente en traitera), les profs de religion et de morale sont d'accord avec l'essentiel du rapport.

Le ministre Laurin sera leur invité à la fin du congrès et on s'attend à ce qu'il soit question de «l'hypothèse» avancée par un groupe de travail de son ministère sur l'abolition des structures confessionnelles.

A.G

ÉVÉNEMENT SPÉCIAL
CE WEEK-END DANS NOS
RAYONS DE CHAUSSURES

ÉPARGNEZ DE
$15 à $75

GROUPE CHOISI PARMI NOTRE PRESTIGIEUSE
COLLECTION
DE CHAUSSURES
Cavendish

Ordinaire
$85 à
$145

$70

Un seul prix
Votre choix
Pointures 9 à 12

POUR UN MEILLEUR CHOIX, MAGASINEZ TÔT

• Chaussures à enfiler
• «Brogues»
• Suède
• Veau
• Cuir verni
• brun
• noir
• bourgogne
• beige
• marine

A.Gold & Sons

• 960 o., STE-CATHERINE
• FAIRVIEW, PTE-CLAIRE
• LES GALERIES D'ANJOU
• 388 o., STE-CATHERINE
• LE CARREFOUR LAVAL
• LES PROMENADES ST-BRUNO

American Express, Visa, Mastercard, Diners, Carte Blanche et la carte A. Gold & Sons

UNION DES EMPLOYES DE COMMERCE

LOCAL 500 UFCW

UFCW

LOCAL 504

1405 OUEST, BOUL. HENRI-BOURASSA, SUITE 100, MONTREAL, QUE. - H3M 3B2 - TEL.: 332-5825

AVIS D'ASSEMBLÉE
Pour
TOUS LES SALARIÉS DE PROVIGO MAGASINS D'ALIMENTATION (ex. DOMINION)
MEMBRES DU LOCAL 500 ET LOCAL 504

Chers membres:

Vous êtes cordialement invités à assister à une assemblée de l'Union des Employés de Commerce, Locaux 500 et 504, qui sera tenue:

JOUR: Dimanche
DATE: Le 18 octobre 1981
HEURE: 13:30 P.M.
ENDROIT: Centre Sportif du Cegep du Vieux Montréal
255 est, Ontario (coin de Sanguinet)
Montréal, Québec
(Près de la Station de Métro Berri-de-Montigny - Montez jusqu'à la rue Ontario et suivre les affiches du Local 500)

VOUS DEVREZ PRÉSENTER
VOTRE CARTE DE MEMBRE

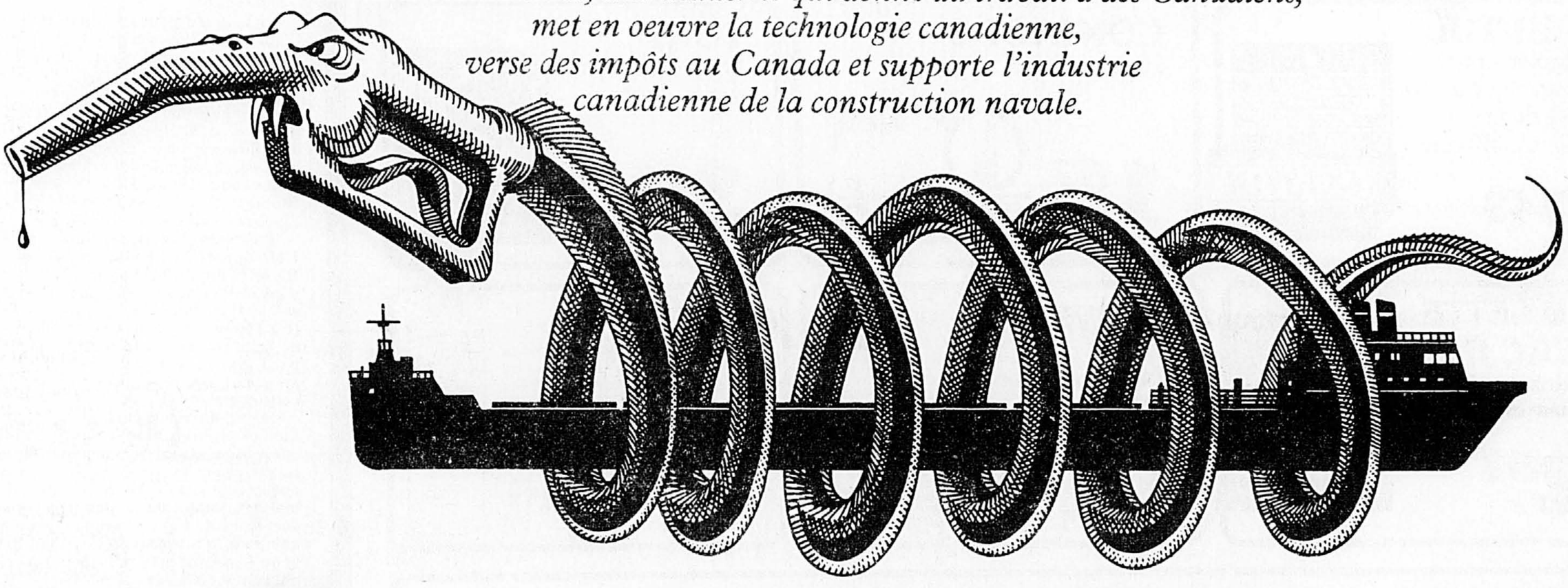
AGENDA
Rapport des négociations;
Vote secret sur les offres de la Compagnie.

REMARQUES: *Faites vous un devoir d'y assister car il s'agit de votre avenir et vous seul pouvez prendre la meilleure décision.*

LE TRANSPORT FLUVIAL ET MARITIME DU CANADA – *le défi des années 80. Premier article d'une série.*

FAUT-IL ÉCHOUER?

Est-ce là le but du gouvernement fédéral?
L'industrie maritime canadienne se voit imposer le prix mondial pour le carburant qui devrait lui être accessible au prix national, tout comme pour les autres modes de transport, ferroviaire et routier compris.
Cette pratique n'est pas seulement discriminatoire, car elle accroîtra le coût de l'énergie, de l'acier et de toutes les cargaisons que nous transportons et que vous achetez.
Il est injuste, pour nous comme pour tous les consommateurs canadiens, de pénaliser l'industrie maritime canadienne, une industrie qui donne du travail à des Canadiens, met en oeuvre la technologie canadienne, verse des impôts au Canada et supporte l'industrie canadienne de la construction navale.



En théorie, le programme énergétique canadien doit protéger l'économie du pays en permettant à TOUS les Canadiens de se procurer du carburant canadien à un prix inférieur au prix du marché mondial. Pourtant, il n'a fallu que cinq mois pour que ce programme devienne un monstre financier qui ne protège pas les intérêts qui lui ont été confiés. L'imposition du prix mondial aux navires de propriété canadienne, le même qu'aux étrangers, et l'exemption de cette obligation faite aux industries nationales de transport routier et ferroviaire porte un très dur coup à un secteur indispensable à la santé économique de notre pays.

Le programme énergétique canadien ne protége pas les intérêts qui lui ont été confiés.

Une telle politique discriminatoire peut entraîner de sérieux effets, pas seulement sur l'industrie du transport maritime et toucher directement le consommateur canadien. Le processus détournera des navires canadiens un trafic essentiel, au profit des modes de transport américains plus viables du point de vue économique. Il y a donc possibilité d'un énorme déficit commercial. Ainsi, les aciéries américaines se procurent déjà moins de minerai de fer au Québec et au Labrador pour s'approvisionner aux gisements du Mesabi Range, aux États-Unis. Le chômage augmentera donc au pays. La majoration des frais de transport des industries canadiennes qui s'appuient sur le transport fluvial et maritime se répercutera inévitablement sur les prix à la consommation.

Les aciéries des États-Unis ont déjà diminué de certaines de milliers de tonnes leur approvisionnement en minerai de fer de gisements canadiens au profit de sources américains.

Et, fait encore plus important, le programme énergétique annule tous les avantages qu'il pourrait avoir du côté de la conservation de l'énergie. Le transport maritime est actuellement le mode de transport le moins coûteux qui soit. En termes d'efficacité énergétique, il est TROIS FOIS supérieur au chemin de fer et HUIT FOIS supérieur au transport routier. Par conséquent, en obligeant les transporteurs maritimes à payer le prix mondial pour le carburant qu'ils utilisent, ce qui n'est pas le cas des industries du transport ferroviaire et routier, le gouvernement fédéral favorise un déplacement du trafic vers des modes de transport qui consomment plus de carburant. C'est inquiétant à une époque où l'économie d'énergie est une priorité absolue!

Le gouvernement fédéral favorise la consommation accrue de carburant.

C'est sans réserve que les membres de Dominion Marine Association reconnaissent et appuient les efforts de notre gouvernement en vue d'éviter que des transporteurs maritimes étrangers profitent des prix moins élevés du carburant sur le marché intérieur. Cependant, nous ne pouvons souscrire à une politique nettement discriminatoire envers un secteur de l'industrie canadienne. Cette politique est à l'encontre de la Loi nationale sur les transports, laquelle stipule "que la réglementation de tous les moyens de transport ne sera pas de nature à restreindre la capacité de l'un d'eux de faire librement concurrence à tous les autres moyens de transport." Nous croyons que notre droit à la libre concurrence a été injustement restreint.

Cette politique est à l'encontre des stipulations de la Loi nationale sur les transports.

Si vous en convenez, supportez nos efforts pour obtenir l'exemption sur le prix du carburant dont nos concurrents profitent déjà. Veuillez nous écrire à l'adresse ci-dessous. Votre appui est important pour la protection d'une industrie essentielle et pour le bien-être économique de notre pays.

Cette politique discriminatoire nuit à l'industrie maritime canadienne. Si vous en convenez, exprimez-nous votre appui.

dma

Le transport fluvial et maritime, un service vital.

Dominion Marine Association
703-350, rue Sparks, Ottawa, Ontario K1R 7S8 Tél.: (613) 232-3539
Au service de la marine marchande du Canada

East End Development devra rembourser $513,000 à Anjou

■ Ville d'Anjou, qui a vu rentrer dans ses coffres au cours des derniers mois plus de deux millions de dollars qui avaient été payés en trop (ou «frauduleusement») à des expropriés, aux mauvais jours de l'administration Crépault-Campeau, pourra récupérer une autre somme d'importance de l'une des premières firmes à s'être intéressé au développement de la municipalité, dès 1967.

Il s'agit de la East End Development, qui en avait appelé d'une décision du tribunal de l'Expropriation, qui avait ramené de $841,556 à $328,533 la somme qui lui était due pour l'expropriation de l'une des entreprises à l'actuel rond-point d'Anjou, à proximité des Galeries du même nom.

Hier, au terme de longues et rebondissantes procédures, les juges Mongomery, Paré et Monet, de la Cour d'Appel ont rejeté ce pourvoi.

Et comme conséquence, la East End, qui avait encaissé le gros lot de $841,000, il y a treize ans, devrait donc remettre au trésorier d'Anjou, la petite différence de $513,000 à laquelle devront s'ajouter les intérêts légaux accumulés entre-temps.

Ce qui veut dire une autre somme fort rondelette, même si ces intérêts n'ont rien de commun avec ceux que les propriétaires d'Anjou doivent présentement verser pour solder leurs propres hypothèques.

Cela pourrait tout de même aller chercher plusieurs dizaines d'autres milliers de dollars dans les goussets des principaux partenaires de la E.E.D.C., MM. Max Schumann, David Milner et Davis Schefner.

SELON UNE ÉTUDE DE L'INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTRÉAL

Les lignes de transport d'électricité d'Hydro ne représentent pas une menace pour la santé

■ Le programme de recherche entrepris il y a trois ans par l'Institut de cardiologie de Montréal pour déterminer les effets sur la santé des champs magnétiques des lignes de transport de l'électricité d'Hydro-Québec n'a pas permis d'établir que le mécanisme électrique du coeur puisse être affecté par les courants qui émanent des fils de nos grands systèmes de pylônes.

JEAN-PIERRE BONHOMME

Cette conclusion du groupe de recherche multidisciplinaire qui a étudié le coeur des chiens pour le compte d'Hydro-Québec et de l'Association canadienne de l'électricité — les deux organismes ont contribué $450,000 et $116,000 chacun — est contenue dans un rapport qui doit être présenté à Hydro-Québec d'ici à la fin du mois. Elle nous a été communiquée de diverses sources informées.

Le directeur médical d'Hydro-Québec, le Dr Richard Marsan, a expliqué à LA PRESSE qu'effectivement les recherches de l'Institut dirigées par les Drs Jacques Billette et Martial Bourassa n'ont pas démontré, comme on tentait de le prouver, que le système cardiovasculaire animal est influencé par les courants électriques de faible intensité qui se dégagent des lignes de transport. Il a précisé que les recherches cliniques faites depuis 1976 par Hydro-Québec elle-même sur la santé d'un groupe de cinquante travailleurs du réseau dont les contacts avec les grandes lignes de transport, notamment ceux de 735 kv, sont fréquents, ne révèlent pas d'anomalie elles non plus.

Pour le Dr Marsan, ainsi, il reviendra à l'administration d'Hydro-Québec de décider s'il faudra poursuivre d'autres travaux de recherche, particulièrement sur les effets des champs électriques sur les cellules animales. Certaines études tendent en effet à démontrer que les faibles champs magnétiques ont une influence sur l'absoption de sodium, de potassium, de calcium et des ions de chlore. Dans tous les cas, a tenu à souligner le Dr Marsan, il s'agit «d'hypothèses» qu'Hydro-Québec voudra peut-être vérifier.

Hydro-Québec, par ailleurs, a participé, l'été dernier à Stockholm, au symposium Cigré (Comité international des Grands réseaux électriques) sur cette question de la relation des lignes de transport de l'électricité à l'environnement. Un document sur l'état de la recherche en la matière publié rédigé par l'Institut sur la radiation du gouvernement norvégien souligne la complexité de cette question.

«Personne n'a encore prouvé, dit l'étude, que les champs magnétiques auxquels les citoyens ou les ouvriers des sous-stations sont soumis, sous les lignes de 400 kv — les lignes québécoises sont plus puissantes — présentent des risques sur le plan biologique», dit le document. Les auteurs rappellent néanmoins que les effets biologiques existent bel et bien et qu'il est nécessaire de poursuivre les recherches en la matière. Les secteurs de préoccupation, dit le document norvégien, sont les suivants: 1—Les études épidémiologiques doivent être poursuivies car on a noté une augmentation des taux d'avortement naturel dans les familles où le père a travaillé dans des stations près des lignes de 400 kv par rapport aux autres ouvriers d'usine. 2—Les études faites sur les animaux sont difficiles à interpréter par rapport aux humains, la fourrure constituant un facteur auxquel les humains ne sont pas soumis. 3—Des scientifiques ont déjà noté des modifications aux systèmes sanguin, nerveux et hormonal des animaux soumis à l'action d'un champ magnétique de faible intensité.

Selon les sources l'Institut de cardiologie de Montréal devrait proposer à Hydro-Québec de poursuivre ses travaux sur des animaux souffrant déjà de malaises cardiaques afin de déterminer si l'action d'un champ magnétique peut constituer un facteur de risque supplémentaire.



SANTÉ Services

Toujours prêt à vous servir!

bons prix

GERITOL
Supplément vitaminique à base de fer, 340 mL, 40 comp.
2.43



CONTACT C
10 capsules
1.67



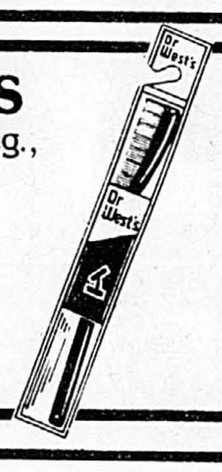
TONI
Permanente, ord., super, douce
3.05



GILLETTE TRAC II
Cartouche de 10 lames jumelées
2.57



DR WEST'S
Brosse à dents, rég., douce, moyenne, rigide
2/1.03



CLAIROL CONDITION
Shampooing, 450 mL **PLUS** 1/3 pour cheveux normaux, gras, secs ou colorés
2.15



ALBERTO VO5
Fixatif capillaire, 400 mL, cheveux rebelles, ordinaires, bleu
2.04

SILKIENCE
Shampooing 300 mL, cheveux normaux ou ultra
2.28

AQUA FRESH
Dentifrice au fluorure 150 mL, rég., ou menthe
1.57

CEPACOL
24 pastilles
1.22

Q-TIPS
Coton-tiges, 180 applicateurs
1.01

PAMPERS
De jour, super absorbantes, 60 couches, premiers pas, 48 couches
8.57

CAREFREE
Protection légère, 48 serviettes, avec ou sans désodorisant
2.81

NIVEA
Lait de beauté, 200 mL
2.44

JOHNSON
Lotion pour bébés, 500 mL **PLUS** 32% (660 mL) avec pompe
2.83

LYSOL
Vaporisateur 350 mL, régulier, parfum II
2.29

MITCHUM
Antisudorifique 70 g, parfumé ou non
3.05

SCHICK
Rasoir Personal Touch
1.78

Prix au comptoir seulement. Valides du 14 au 26 octobre 1981

P.J. Agostino
8740 boul. Provencher, St-Léonard
727-3759
Louis Allard
4815 Ontario est, Montréal
254-3507
Pierre Arnoldi
625 Frontière, Hemmingford, Québec
247-3555
Sonya Arsenault
299 Principale, St-Thomas d'Aquin
796-2277
Sonya Arsenault
1035 rue Centre, Ste-Rosalie
799-4545
Jean Belhumeur
697A Principale, Repentigny
581-0282
Jean Belhumeur
155 Notre-Dame, Repentigny
581-0280
Eddy Bishara
2020, rue University, Montréal
284-0266
Blais & Grant
250 St-Jacques, Ste-Thècle
289-3069
Hector Blais
567 boul. St-Antoine, St-Antoine, Québec
438-3585
Guy Blondin
170 St-Jean Baptiste, Nicolet
Depositaire Lise Watier
J. Bourque
2685 Allard, Montréal
766-3516
Réal Carignan
536 Daniel, St-Amable
649-6094
Marie-Josée Caron
5785 boul. des Laurentides, Laval
622-5686-5688
Yvette Charron
53 Georges-Gagné, Delson
538-1490
Centre d'achats Pierrefonds
13081 ouest, boul. Gouin
Pierrefonds
626-6668
Escomptes Coutu et Gauvin
2840 Concorde (Coin de Callières), Duvernay
668-5227
Michel Daigneault
299, rue Papineau, Papineauville
427-6274

Spéciaux Michel Damphousse
2800 Laflèche, St-Paulin
268-2697
Georges Roussel
9006, boul. St-Michel (coin Legendre)
Montréal, Québec
389-8426
Jean Dang, Q.D.
343-6e Avenue, Grand-Mère
538-3755 — 538-3155
Robert Debien
7684 boul. St-Michel, Montréal
725-4738
Pierre Deschênes
462, rue Notre-Dame, Charette, Québec
221-5865 — 535-3231
Melvin Dionne
3127 boul. Dagenais, Fabreville
625-0781
Gaston Dor
2080 St-Pierre ouest, St-Hyacinthe
773-9763
Paul Froio
806 av. Atwater, Montréal
935-1177
Gérard Gaboury
9475 Lajeunesse, Montréal
389-3575
Sylvie Gagnon et Guy Giroux
9689 ouest, boul. Gouin, Montréal
648-3561
André Gagnon
320, L'Ange-Gardien, L'Assomption
589-4767
Pierre Grant
Centre Médical St-Stanislas, Co. Champlain
328-3358
Jacques Guévin
125 Principale, St-Damase
797-3319 (frais virés acceptés)
Yvon Guilbault
507 Main, Buckingham, Québec
986-3334
Bernard Hélie
3865 St-Urbain, Montréal
845-4273
André Héroux
269 Child, Coaticook
849-6359
Paul M. Kayal
1990 Tillemont, Montréal
728-4591

Bernard Lacaille
4150 Wellington, Verdun
769-2785
Roch Lachance
670 rue Royale, Malartic
757-4122
André Lajoie
9135 boul. Pie-IX, Montréal
321-5320
F. Lamarre
4610 de Salaberry, Montréal
334-4220
Guy Lanctot
1384 des Cascades, St-Hyacinthe
774-6484
Lanthier, Chouinard et Sauriol
714 boul. St-Joseph, Hull
776-5567
Fernand Larose
Centre d'Achat Riviera, Touraine
568-5111
Henri Lasalle
1380 Dupont, Marieville
460-4423
Sylvio Latella
5807 boul. St-Laurent, Montréal
271-1151
B.N. Le Nguyen
7373 Langelier angle Jean-Talon, St-Léonard
254-7521
Victor Lépine
1201 Bélanger est, Montréal
271-3524
Bernard Létourneau
3828 boul. Décarie, Montréal
484-7311
Levermieux
833 St-Joseph, Valcourt
532-2233
M. Lévy
40 Place du Commerce, Ile des Soeurs
761-5511
Lewis Centre-Ville
1695 Maisonneuve ouest, Montréal
937-3995
Michel Lord
42-4e Rue, Shawinigan
537-7201
Roger Maher
204 ouest, rue Fleury, Montréal
387-7104
Rémi Maillette
1950 St-Zotique est, Montréal
721-1131

Richard Paul
8953, boul. Saint-Michel
Montréal, Québec
325-9511
Claude Marcil
3999 Montée St-Hubert, St-Hubert
676-1841
M. Mathieu
6437 boul. Monk, Montréal
768-5142 — 768-4261
Guy Mondoux
8025, rue André Ampère, Montréal
648-0400
Gilles Montanaro
5979 boul. Payer, St-Hubert
656-9100
Michel Moreau
358 Grande Côte, Terrasses Boisbriand
621-3180
Dac C. Nguyen
1595 Van Horne (Coin Davaar), Outremont
272-5701
Nouveautés Bou-Bra Inc
10 Principale, Sutton, Québec
538-2310
Roland Ouellet
545 Bord du Lac, Dorval
631-5531
Noreen F. Payette
346 boul. L'Ange Gardien, L'Assomption
589-4741
J.M. Pelletier
223 De Gentilly ouest, Longueuil
674-1507
André Perreault
19 Sunnydale, Dollard-des-Ormeaux
683-3444
Charles Phaneuf
1771 Ave de l'Eglise, Montréal
767-9983
Jean-Paul & Bernard Picard
164 rue Eddy, Hull
777-5273
Jean-Pierre Pouliot
7351 Jarry est, Anjou
352-1500
Gary Quenneville
1070, boul. Ste-Adèle, Ste-Adèle
229-2917
Georges Renaud
700, rue Visitation, Joliette
753-4264

Ricard et Roy
Centre Commercial d'Asbestos, Asbestos
879-4004
J.M. Richard
392 Montée Paiement, Gatineau, Québec
643-1322
J.M. Richard
842 Maloney, Gatineau, Québec
663-2437
Claude Rivard
5401 Foster, Waterloo
539-1686
R. Roy et L. Hinse
5 Grove, Danville
839-2779
Claude Saint-Germain
3857 Décarie, Montréal
488-2543
Gérald Séguin — Hoang Bao
8054 St-Michel, Montréal
721-4983
André Senécal
1-2e Avenue, Châteauguay
692-6715
Michel Soliman
5170 Côte-des-Neiges, Montréal
738-4708
Arlette Mercier Soucy
900 Rachel est, Montréal
524-3659
Michel Trottier
3461 boul. Gouin est, Montréal-Nord
325-5810
Guy & France Turcotte
90 Alexandre, Valleyfield
373-3225
A. Vaillancourt
2601 Beaubien est, Montréal
722-4623
Variétés Michel Bellerose Inc
465 Queen, Rawdon
834-2523
Variétés Anjou Roger Sirard
6560 Joseph-Renaud, Anjou
352-1340
Variétés Montréal-Nord Inc
Monselet et St-Vital, Montréal-Nord
321-0649
Jean L. Veillette
571 Bois Francs Sud, Arthabaska
357-2020

CONSEIL DU QUÉBEC DE L'ENFANCE EXCEPTIONNELLE

Un congrès par et pour les handicapés

■ Le Conseil du Québec de l'enfance exceptionnelle (CQEE) fera le point, à la fin du mois, sur la situation des personnes handicapées lors de son congrès annuel. Une mise en situation qui devrait se révéler fort précise, puisque plusieurs handicapés font partie du comité d'organisation et qu'un nombre participeront aux 80 ateliers du congrès.

Annonçant hier la tenue de l'événement, la présidente du congrès, Mme Thérèse Baron, a affirmé que celui-ci a été pensé et structuré pour permettre à la personne handicapée de faire valoir son vécu quotidien et sa participation réelle à la vie active.

«Pour cela, nous avons sollicité la collaboration de personnes handicapées comme membres du comité d'organisation. Elles ont activement été impliquées dans la conception et la préparation du congrès. Leur intervention a été essentielle. Par ailleurs, on peut retrouver environ un tiers des ateliers qui seront animés par des personnes handicapées», de préciser Mme Baron.

Le congrès aura lieu du 29 octobre au premier novembre dans la métropole, et on attend 750 participants.

La rencontre de cette année risque toutefois d'être la dernière, puisque le CQEE connaît de sérieuses difficultés financières comme en faisait état LA PRESSE la semaine dernière. Il lui faut trouver $75,000 d'ici la fin de l'année pour éponger son déficit accumulé, et même à cela son avenir serait malgré tout compromis à moins qu'on puisse assurer son financement à long terme.

Aussi sa directrice générale, Andrée Guilbeault, espère qu'à l'occasion du rassemblement de la fin du mois les amis du CQEE viendront marquer leur solidarité et permettront la relance de l'organisme fondé en 1963.

TOUT
PROMET
VIA NORDAIR
90$
ALLER-RETOUR

- Les tarifs TOURIPRIX, c'est un rabais de 50% sur les billets aller-retour de presque toutes nos destinations. Du 22 octobre au 16 décembre.
- Frais d'annulation: 20$. (Inapplicable si le passager confirme ses réservations avec Nordair)
- Séjour minimum de 2 jours et maximum de 45 jours.
- Nombre de places limité.
- Téléphonez à votre agent de voyages ou prenez contact avec nous au numéro suivant: 514-747-7551.

NORDAIR
volez en grande compagnie

$2,800 POUR CHAQUE BÊTE ABATTUE

Le nombre de chevreuils abattus pourrait tripler cette année

■ Le nombre de chevreuils (cerf de Virginie) qui seront abattus au cours de la prochaine saison de chasse pourrait doubler et peut-être tripler par rapport à l'an dernier.

PIERRE GINGRAS

C'est ce qu'ont affirmé à LA PRESSE des représentants du ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche en précisant que cette augmentation substantielle serait due en grande partie à la récente autorisation gouvernementale de chasser non seulement le mâle mais également la femelle et le petit durant la première journée de la saison de chasse, le 31 octobre.

On sait que depuis plusieurs années, les chasseurs québécois n'avaient le droit d'abattre que le mâle qui était porteur de bois. Quant à la période de chasse avec des armes à feu, elle s'échelonnera sur une durée de cinq à quinze jours, selon la région.

Les représentants du ministère ont tenu à signaler que cette mesure spéciale tient compte de la situation qui prévaut à l'heure actuelle et rien ne permet de croire qu'elle pourra se renouveler l'an prochain. En effet, les résultats de l'expérience de cette saison et les inventaires du cheptel au printemps prochain détermineront s'il y a lieu de la renouveler.

La population augmente

Selon les biologistes, cette augmentation prévisible s'explique aussi par le fait que 50 p. cent des cerfs de Virginie tués au cours d'une saison de chasse le soit la journée de l'ouverture. En autorisant cette journée spéciale, le ministère compte ainsi «récupérer» le nombre de femelles qui sont habituellement abattues par erreur au début de la saison. Les biologistes s'attendent que pour chaque 10 mâles abattus, trois femelles et trois jeunes tomberont sous les balles des chasseurs.

Par ailleurs, la chasse devrait être aussi fructueuse cette année en raison de l'augmentation sensible du cheptel de cerfs de Virginie au Québec, notamment à cause des conditions hivernales particulièrement favorables à l'espèce au cours des deux dernières années. Les températures très rigoureuses et les précipitations abondantes de neiges sont en effet un des facteurs les plus importants de mortalité du chevreuil.

La meilleure région: l'Outaouais

Si les inventaires aériens des quartiers d'hiver du cerf de Virginie ont permis aux biologistes de constater que la population de ce cervidé était à la hausse un peu partout au Québec, c'est la région de l'Outaouais (zones F², F³, F⁴), qui demeure la plus prometteuse. En fait, l'an dernier, sur les 4,202 chevreuils abattus et enregistrés comme tel au Québec (à l'exception de l'île Anticosti), près de la moitié provenait de ce coin de la province. Le second territoire en importance serait la région des Laurentides au nord de Montréal. Dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie toutefois, des précipitations abondantes au cours des hivers passés, de nombreuses exploitations forestières et un couvert végétal affecté par les invasions successives de la tordeuse de bourgeons de l'épinette semble ralentir la hausse de la population du chevreuil.

Quant à l'île Anticosti, elle demeure sans contredit le paradis du chevreuil au Québec avec une récolte de 3,283 sujets pour 2,061 permis.

Selon M. Marcel Lacasse de la Direction de la planification au ministère des Loisirs de la Chasse et de la Pêche, la chasse au chevreuil est une activité économique importante au Québec. L'an dernier par exemple, les 74,300 détenteurs de permis (Anticosti excepté) dépensaient en moyenne $28 quotidiennement pour une période de chasse d'un peu moins de six jours en moyenne, soit une somme totale d'environ $12 millions. C'est donc dire que chaque chevreuil abattu et enregistré comme tel au Québec en 1980 a nécessité une dépense de $2,800. Si tous les chasseurs du Québec se partageaient le gibier abattu, le prix du steak de chevreuil se situerait à près de $50 la livre.

Séminaire de gestion

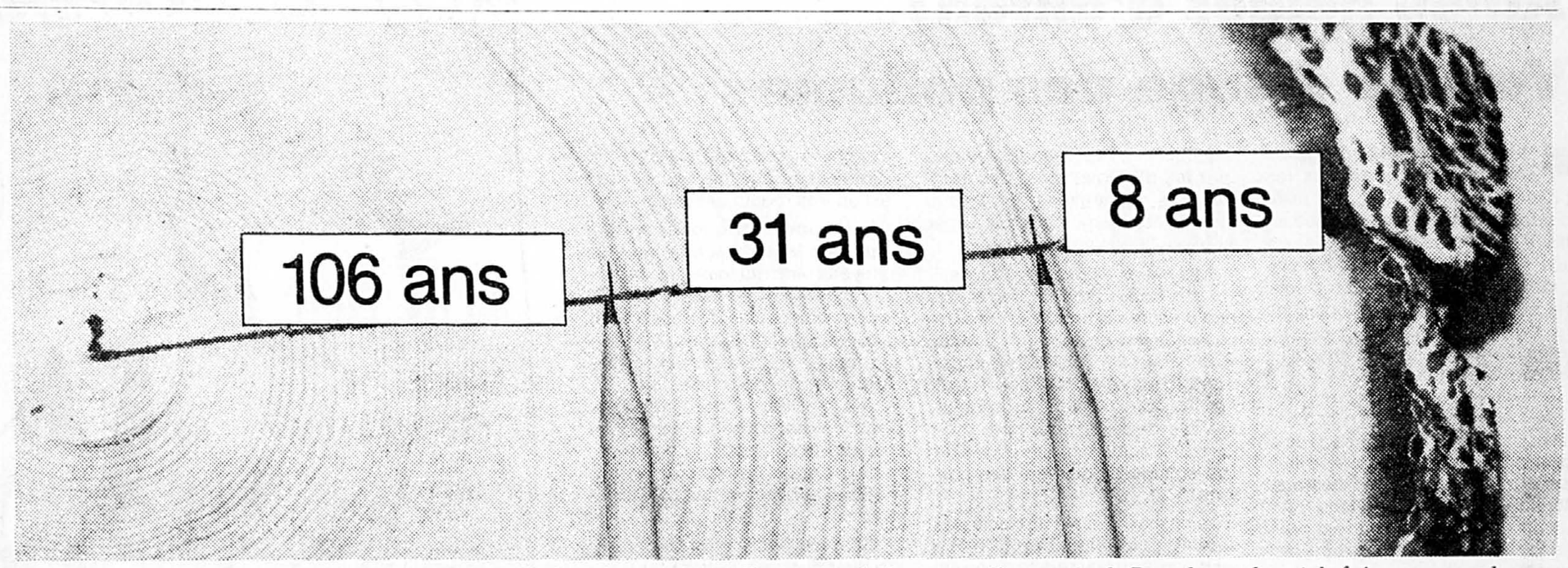
LE COMMERCE DE DÉTAIL

Ce séminaire exposera aux propriétaires et dirigeants actuels ou éventuels de petits commerces de détail les solutions de certains problèmes courants auxquels ils sont confrontés.

- les achats
- plan d'agencement
- les fournisseurs
- érosion des stocks
- promotion de ventes

MERCREDI LE 21 OCTOBRE
Coût: $40.00
Limite: 35 participants
Réservez dès maintenant au 878-9571

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT
FEDERAL BUSINESS DEVELOPMENT BANK



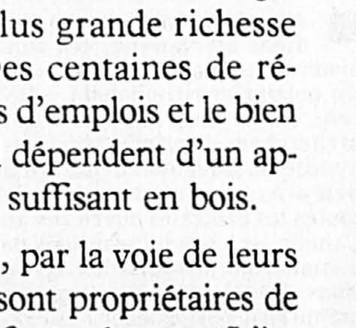
Cette coupe transversale démontre comment l'éclaircissage a contribué à élargir les cernes d'un sapin de Douglas et donc à le faire pousser plus rapidement. A 106 ans, on l'a débarrassé des arbres qui gênaient sa croissance et on a répété l'opération 31 ans puis 39 ans plus tard. L'éclaircissage est un des moyens qui aident à accroître le rendement de nos forêts.

Traitons nos forêts aux petits soins

Les sylviculteurs sont convaincus que le Canada peut *doubler* sa production de bois par hectare* en pratiquant littéralement la culture de nos forêts, c'est-à-dire la semence, l'éclaircissage et la fertilisation.

Une hausse constante de notre production forestière est importante pour tous les Canadiens. Par ailleurs, au rythme où vont les choses, le Canada ne pourra conserver encore longtemps sa part de marché. C'est pourquoi il faut absolument intensifier l'aménagement de notre plus grande richesse renouvelable. Des centaines de régions, des milliers d'emplois et le bien public en général dépendent d'un approvisionnement suffisant en bois.

Les Canadiens, par la voie de leurs gouvernements, sont propriétaires de plus de 90% des forêts du pays. L'industrie des produits forestiers verse un loyer pour les terres exploitées et des redevances pour le bois récolté. Ces sommes, additionnées aux impôts que paient l'industrie et ses employés, ajoutent annuellement *quelque trois milliards de dollars* aux fonds publics. Les gouvernements en réinvestissent une petite partie – environ 5 cents par dollar – dans le renouvellement de la forêt.



Des fleurs d'épinette blanche mâles et femelles: grâce aux croisements d'arbres supérieurs, les sylviculteurs ont réussi à développer de nouvelles espèces d'arbres à croissance rapide pour aider le Canada à concurrencer les pays où un climat plus chaud fait pousser les arbres plus rapidement.

Bien qu'on assiste actuellement à un léger accroissement de cet investissement, les forestiers au service des gouvernements et de l'industrie croient qu'il devrait être encore plus substantiel. C'est pourquoi tous les Canadiens doivent s'intéresser de plus en plus à la sylviculture – l'entretien et l'aménagement des forêts – pour améliorer les récoltes futures.



La plantation est un autre moyen de renouveler nos forêts. Les gouvernements provinciaux et l'industrie doivent collaborer afin d'assurer les récoltes forestières de l'avenir.

Les économistes prévoient que la demande mondiale de pâtes et de papiers va doubler au cours des prochains vingt ans. Pour sa part, le Canada peut faire beaucoup pour répondre à ces besoins grandissants, mais à la condition qu'il augmente sa production forestière. Il semble donc fort sage d'intensifier notre gestion forestière surtout quand on sait que l'industrie forestière crée un emploi sur dix au Canada.



Les exportations de l'industrie des pâtes et papiers contribuent largement à maintenir le niveau de vie des Canadiens. Elles contribuent aussi, plus que toute autre industrie manufacturière du pays, à équilibrer notre balance des paiements.

Pour obtenir la brochure intitulée "Des forêts pour l'avenir", écrivez à: Service de l'information, Division N1, Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers, 2300 Immeuble Sun Life, Montréal, Québec H3B 2X9.

*Un hectare équivaut presque à deux terrains de football.

L'industrie des pâtes et papiers du Canada

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER LEMELIN
éditeur

la presse

ROGER-D. LANDRY
président-directeur général

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

Du bon et du mauvais usage de Kadhafi

La réaction du président Nimeiry du Soudan aux événements tragiques survenus en Égypte la semaine dernière peut paraître excessive à prime abord, mais c'est probablement que nous ignorons des faits qui, semble-t-il, auraient bien pu la provoquer.

Le président Nimeiry a raison de se montrer nerveux. À trois reprises, depuis 1969, il a réussi à échapper à un coup d'État. De plus, c'est un fait établi par à peu près toutes les agences de presse que des troupes libyennes sont massées aux frontières du Soudan, de l'Égypte et du Tchad, et que même elles se permettent, à l'occasion, des incursions punitives à droite et à gauche. Enfin, il existe de fortes présomptions que l'assassinat du président Sadate soit l'aboutissement d'un vaste complot.

Dans une analyse publiée dans la **Gazette** de samedi dernier, le journaliste britannique Jon Kimche rapporte des faits non contrôlés mais vraisemblables. Certes, M. Kimche a parfois un faible pour le sensationnalisme, mais il arrive très souvent que les faits qu'il rapporte se confirment.

Selon son analyse donc, le coup de force en Égypte aurait été conçu et planifié par le président Kadhafi et un certain général Chalzi destitué par le président Sadate en 1973. Deux camions de conjurés devaient attaquer la tribune d'honneur. Seul le premier y est parvenu, et l'on croit savoir que si le deuxième avait pu s'acquitter de sa consigne, aucune des personnalités accompagnant M. Sadate sur la tribune n'aurait survécu et tout le cabinet égyptien aurait été anéanti. De plus, l'attaque du deuxième camion aurait été le signal d'une mutinerie en Égypte et, en même temps, d'une invasion libyenne au Soudan. Mais le complot a échoué, ou peut-être vaudrait-il mieux dire qu'il n'a que partiellement réussi.

Il est trop tôt pour savoir ce qui s'est passé au juste, mais il est possible que c'est parce que le président Nimeiry et le nouveau président égyptien M. Moubarak en savent long sur ce complot que leur réaction est si passionnée.

Interrogé à la télévision américaine, M. Moubarak a refusé d'extrapoler sur le sujet, mais son silence a indiqué qu'il en savait long lui aussi.

Quoi qu'il en soit, l'idée du président Nimeiry de «liquider physiquement» le président Kadhafi de Libye ne devrait être retenue ni au Soudan ni en Égypte. Le président Kadhafi est certes un dangereux personnage, en ce sens qu'il dispose de beaucoup de pétrodollars pour soudoyer les têtes brûlées et ainsi, par le terrorisme, semer la confusion dans tout le Moyen-Orient. Encore hier, deux colis piégés se trouvaient dans les soutes d'un avion maltais en provenance de la Libye. Un des colis a explosé à l'aéroport du Caire. Ce genre de terrorisme à bon marché est bien dans le style du président libyen.

Mais pour peu qu'on tente de garder la tête froide, force est de se rendre à l'évidence que ce Kadhafi n'est qu'un trublion: l'enfant terrible du monde arabe. Il fait beaucoup de tapage, dérange tout le monde, mais hormis son terrorisme, on doute que son armée ait le courage et l'efficacité qu'on pourrait lui supposer. Le président libyen ressemble fort à un tigre de papier. C'est un fort en gueule et saint de Dieu; un loup solitaire qui a perdu la confiance d'à peu près tous ceux qui ont tenté de l'apprivoiser.

On comprend que les présidents Moubarak et Nimeiry n'aient aucunement envie de frayer avec ce voisin ombrageux qui, d'ailleurs, va répétant que son devoir est d'expurger le Moyen-Orient de tous les traîtres et vendus qui ont l'indécence d'entretenir des rapports amicaux avec les États-Unis.

Si justifiés toutefois que soient l'Égypte et le Soudan de vouloir «liquider» un homme pareil, il paraît inconcevable que les États-Unis puissent se prêter à leurs desseins. Imagine-t-on une croisade concertée de militaires américains, égyptiens et soudanais dirigée contre la Libye? L'initiative serait aussitôt qualifiée d'«agression» et détruirait tout ce qui reste de modéré chez les Arabes, les Africains et les Asiatiques.

Mais pareille éventualité n'est pas encore à craindre. Washington tient à garder ses distances. La Secrétairerie d'État a précisé ses positions. Il est entendu, d'une part, que Washington «prendrait mal» une attaque libyenne contre le Soudan, mais que, d'autre part, l'aide militaire au Soudan et à l'Égypte ne saurait en aucune manière impliquer d'engagements directs des Américains à côté des Égyptiens et des Soudanais.

Compte tenu de ce contexte, il est plus sage d'attendre que l'initiative vienne de l'autre côté, c'est-à-dire, du président libyen. On peut croire que l'attente ne sera pas veine, car le personnage n'est pas un modèle de patience et de prudence. Tôt ou tard, il commettra l'acte irréparable qui le perdra. Tôt ou tard, on finira bien par s'apercevoir que les véritables agresseurs au Moyen-Orient, ce ne sont ni les Américains, ni les Égyptiens, ni les Soudanais, mais le colonel Kadhafi et ses complices.

JEAN PELLERIN

Adieu neiges d'antan! Voici le déluge des pollueurs

Le premier paragraphe du rapport canadien sur les pluies acides, qui vient tout juste de sortir des presses, a l'accent de la légende: «Le Canada, en ses 114 ans d'existence comme nation, fait face au pire problème de pollution de l'environnement qui soit. Les pluies et les neiges pures d'antan sont devenues acides et destructrices.»

Ce rapport est une belle réussite de l'édition officielle. Par ses cartes, ses graphiques, sa typographie, ses photos, sa présentation agréable et claire, il vise à atteindre l'opinion publique. Ce luxe n'est pas au service d'une vaine épate. Car le problème posé par les pluies acides est tout ce qu'il y a de plus réel. Sur la santé des bêtes et des hommes, sur le sol, l'agriculture, les forêts, sur les ressources aquatiques et le chaulage, les pluies acides ont des effets qui ont été minutieusement calculés et mesurés.

La question intéresse les gouvernements des États-Unis, du Canada et des provinces du Canada. D'ailleurs, une publication émanant de Québec, que j'ai présentement sous les yeux (il y en a d'autres), pour être moins ambitieuse que celle du gouvernement fédéral, témoigne néanmoins d'un éveil certain à toutes les dimensions des ravages causés par les pluies acides. Les nombreuses déclarations du ministre de l'Environnement Marcel Léger soulignent également ce souci.

Les pluies acides sont le résultat des combustions. La cheminée d'usine qui crache une épaisse fumée est un pollueur. L'automobile aussi. Toutes les émissions d'oxydes de soufre et d'oxydes d'azote vont, au contact de l'eau dans l'atmosphère, produire de l'acide nitrique et de l'acide sulfurique, qui sont des poisons.

La chimie, c'est le domaine des savants. La polémique, c'est le jardin des hommes politiques. Depuis quelques années, Canadiens et Américains se renvoient le ballon. Les Canadiens diront à leurs voisins: gardez vos déchets! Les Américains rétorquent: commencez donc par nettoyer votre propre cour! Et de se lancer règlements et chiffres à la tête, dans la pensée que chacun se conduit mieux que son voisin.

L'administration de M. Reagan, toujours encline à soutenir l'entreprise privée, passe pour manquer de rigueur dans la lutte aux pollueurs. En outre, des facteurs objectifs, comme le recours de plus en plus fréquent au charbon comme succédané du pétrole, ajoutent à l'alarme. Le charbon est un très redoutable pollueur.

Le rapport du gouvernement canadien laisse entendre que les citoyens américains sont insuffisamment alertés. Mais les citoyens américains ont aussi bien d'autres sujets d'alarme. M. Reagan coupe les vivres à bien des agences, se décharge sur les municipalités de bien des fardeaux. Washington n'admettra pas que le Canada se charge de la confection des lois et règlements s'appliquant sur son territoire.

Il est impossible de trancher, de distribuer les torts et les responsabilités. Les experts eux-mêmes sont d'une grande prudence quand il s'agit de désigner des coupables. N'empêche que, pour le côté canadien, le rapport ne se fait pas faute d'énumérer une bonne douzaine d'industries et de sociétés d'État (Hydro-Ontario, entre autres) qui ne sont pas irréprochables.

Les pluies ne font pas de distinction entre l'Ohio et le Canada. La pollution étant internationale, le remède devra être international. Cela veut dire: entente et collaboration.

GUY CORMIER



Droits réservés

Une regrettable intervention politique dans l'éducation

Alors que dans un congrès qui débute aujourd'hui les professeurs d'histoire se demanderont si l'enseignement de l'histoire peut être apolitique, le gouvernement québécois, lui, a déjà répondu dans la négative.

Nous apprenions hier que le ministère des Affaires intergouvernementales a fait parvenir aux professeurs d'histoire de Secondaire V du matériel propagandiste qu'il utilise de ce temps-ci pour combattre le projet fédéral de réforme unilatérale de la constitution. Comme par exemple la brochure «Minute, Ottawa» et le texte d'une intervention du premier ministre Lévesque faite après le récent jugement de la Cour suprême sur le projet Trudeau.

Cette documentation politique forcément partiale, simpliste et univoque, le gouvernement voudrait en quelque sorte que les professeurs d'histoire la considèrent comme un matériel didactique digne d'être utilisé par eux. Mais il l'a fait unilatéralement, sans mettre dans le coup ni le ministère de l'Éducation, ni les commissions scolaires. On ignore cependant si le Premier ministre était au courant de cette intervention directe et intempestive de la politique dans l'éducation.

À ce jour seule la Commission des écoles catholiques de Montréal a réagi publiquement et administrativement en avisant tous ses professeurs d'histoire visés par cette documentation de l'ignorer. D'abord parce qu'elle a, au dire de son président, une très forte saveur politique, ensuite parce qu'elle contrevient à la politique de la CECM qui interdit toute distribution de quoi que ce soit qui n'a pas été autorisé.

Même le président de l'Alliance des professeurs de la CECM, qui est pourtant sympathique à la position du gouvernement québécois dans ce litige, s'est insurgé contre un procédé qui aurait causé un grand tollé si le fédéral y avait eu recours.

Sans aucun doute. Le gouvernement québécois n'a-t-il pas interdit, il y a quelques années, la fourniture, par le fédéral, aux élèves de nos écoles, de jeux prétendument didactiques dans lesquels il voyait une propagande politique qui contrariait son option constitutionnelle?

Ce procédé apparaît encore plus détestable quand on voit que ces jeunes élèves de seize ou dix-sept ans sont considérés comme une «clientèle» importante, et leurs professeurs d'histoire comme des leaders d'opinion, par le ministère des Affaires intergouvernementales.

C'est dire l'arrière-pensée politicienne qui se dissimule derrière cette tentative d'embrigadement de professeurs pour accomplir en quelque sorte une opération magistrale de détournement de mineurs vers l'activisme politique.

Autrement dit, le MAI voudrait que ces jeunes étudient un peu moins l'histoire pour infléchir celle qui se fait dans le sens qu'il indique.

Un porte-parole du MAI a précisé que cette initiative voulait satisfaire une forte demande de documentation et que les professeurs sont libres d'en faire ce qu'ils voudront. Mais ce geste a été posé avec l'espoir qu'il donne les résultats visés et ce n'est pas parce que la liberté des professeurs n'a pas été contrainte que cette opération propagandiste n'est pas condamnable.

Parce qu'il s'agit d'une intervention politique directe et déplacée dans l'éducation, le président de l'Alliance des professeurs a raison de réclamer que le MAI «regrette publiquement» son geste et que le gouvernement trace à cet égard une ligne de conduite claire pour l'avenir.

MARCEL ADAM

Les divisions des syndicats sur le dossier constitutionnel

Au sein du mouvement syndical au Canada, les tensions qui se manifestent au sujet du dossier constitutionnel reflètent la décentralisation des structures provinciales. Les syndicats du Québec ont été à peu près les seuls à réagir, de toutes les centrales ouvrières au Canada, et les manifestations de demain contre «toutes les agressions d'Ottawa» n'auront pas le même écho hors Québec.

JACQUES BENJAMIN
politicologue

Certes, le Congrès du travail du Canada indique que, sur une question à ce point politique, il laisse le Nouveau Parti Démocratique se prononcer sur ce dossier. Il mentionne également que le dossier constitutionnel ne revêt pas la plus haute priorité chez les travailleurs. Mais les difficultés à en arriver à un consensus depuis un an reflètent bien les divisions des forces progressistes sur ce dossier. Le plus récent caucus des élus néo-démocrates fédéraux révélait qu'après avoir passé trois mois dans leurs circonscriptions respectives, les 33 députés préféraient attendre avant d'appuyer les démarches constitutionnelles du gouvernement fédéral. Avant ce caucus du 30 septembre, le leader du N.P.D., Ed Broadbent, avait annoncé que son parti appuyait la démarche du gouvernement libéral, mais quatre députés de l'Ouest canadien avaient révélé qu'ils voteraient contre cette démarche constitutionnelle.

Plus des deux-tiers des députés fédéraux du N.P.D. viennent de l'Ouest du pays. Ils s'appuient, disent-ils, sur des populations fort hostiles aux libéraux. M. Broadbent, lui, est au contraire fortement appuyé par les grands syndicats ontariens. Mais il ne peut pas imposer ses quatre volontés à son caucus.

L'analogie vaut également dans le cas des syndicats. Les syndicalistes ontariens voudraient que le mouvement ouvrier canadien, en bloc, appuie la démarche de M. Trudeau: le rapatriement de la constitution devrait s'effectuer malgré l'opposition de 8 premiers ministres provinciaux. Mais les centrales provinciales n'appuient pas toutes les leaders syndicaux ontariens: la Fédération des Travailleurs du Québec participe même aux manifestations du 16 octobre, hostiles à la démarche fédérale. De la même façon, c'est l'appui de la F.T.Q. au Parti québécois qui a assourdi le soutien que le Congrès du Travail du Canada accordait au fédéralisme. Pour leur part, les centrales syndicales de la Colombie-Britannique et du Manitoba ont, comme les leaders provinciaux du N.P.D., été portées à appuyer la thèse centralisatrice, en ce qui a trait à l'exploitation des richesses naturelles de cette partie du pays.

Au congrès national du N.P.D. à Vancouver en juillet dernier, on avait noté l'impatience des dirigeants des grands syndicats ontariens. Ils n'acceptaient pas l'immobilisme, simplement parce qu'un appui au rapatriement de la constitution diviserait les forces syndicales. Dans les couloirs de l'Université de la Colombie-Britannique où se déroulait le congrès, ils faisaient pression pour que M. Broadbent appuie encore plus expressément le premier ministre Trudeau à ce sujet. Dans les pages des quotidiens torontois, le directeur de l'information du Syndicat canadien de la Fonction publique, Ed Finn, continue d'écrire — trois mois plus tard — que «les séparatistes l'emporteront si les fédéralistes ne bougent pas». Mais le jugement de la Cour suprême n'a appporté aucun argument nouveau à M. Broadbent qui s'en trouve tout déboussolé et réduit à la défensive.

En somme, les manifestations de demain, auxquelles la F.T.Q. prend part aux côtés des autres centrales syndicales du Québec et des forces nationalistes, confirment les divisions fondamentales au sein du mouvement ouvrier canadien en ce qui a trait à la démarche constitutionnelle du gouvernement de M. Trudeau.

LE DÉBAT CONSTITUTIONNEL

AUTRES LETTRES EN PAGE A 14

N.B.

- *Priorité est accordée dans cette page aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est recommandée.*
- *Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.*
- *LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrits ou autres documents non publiés.*
- *L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.*
- *Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.*
- *Si possible écrire à la machine, à double interligne.*
- *Prière d'adresser vos lettres comme suit: « Tribune libre », LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.*

LE COUP DE FORCE D'OTTAWA

»Honteuse trahison», selon la Ligue d'Action nationale

La Ligue d'Action nationale s'est réunie le 2 octobre. Depuis 1912, elle a sans discontinuité été aux avant-postes de la défense et de la promotion des droits et libertés du Québec français. Devant le coup de force du premier ministre Trudeau, elle en appelle au peuple du Québec pour qu'il manifeste hautement son indignation face à la honteuse trahison de nos représentants à Ottawa. Car il faut prendre conscience au plus vite que l'opération actuelle du «rapatriement», qui suscite en elle-même bien des sympathies, est frauduleuse. Sous ce déguisement, c'est la spoliation du Québec de ses libertés culturelles et politiques qui se perpétue.

Il était clair dès le début que le projet Trudeau réduit ou annihile les pouvoirs du gouvernement du Québec en de nombreuses matières, notamment en matière de langue et d'éducation. Mais les arguties fédérales autour du rapatriement trompaient beaucoup d'esprits. Aujourd'hui personne ne peut plus en être dupe. La Cour suprême l'a reconnu unanimement et a déclaré, à une forte majorité, le projet inconstitutionnel, même si l'absence de textes de loi formels rend non illégale l'action fédérale unilatérale.

Or ces pouvoirs et libertés, même limités, de nous gouverner nous-mêmes au Québec, sont fondamentaux. Nous ne les avons gagnés et maintenus que par plus de 200 ans de luttes incessantes, pénibles et très coûteuses en sacrifices de tous ordres. Les étapes en sont été l'Acte de Québec de 1774, l'Acte constitutionnel de 1791, les événements tragiques de 1837, et cette constitution de 1867 que le projet Trudeau amende pour nous reprendre, en l'enveloppant dans un «rapatriement», ce que nous avons gagné. En fait, ce n'est qu'en 1977, par la loi 101, que nous avons pu enfin devenir vraiment un Québec français; et le projet Trudeau la remet en question.

Ces pouvoirs et ces libertés, ils ont toujours été considérés comme sacrés. Malgré certaines malheureuses faiblesses, tous nos chefs politiques, aussi bien dans l'arène fédérale jusqu'en 1940, que sans discontinuité au Québec, en ont toujours vigoureusement défendu l'essentiel contre toutes les attaques émanant de la majorité anglo-canadienne.

Nous vivons donc actuellement le comble de l'aberration, pour notre nation le comble de la trahison. C'est aujourd'hui la députation française du Québec qui se montre la plus acharnée à nous déposséder; et cela dans une mesure dont les textes subtils — une «charte des droits» — s'emploient à cacher toute l'étendue. Ils s'y emploient malgré l'opposition de sept provinces anglophones sur lesquelles ils pourraient au contraire compter pour nous défendre. Malgré un jugement de la cour Suprême; jugement sans véritable ambiguïté, rendu par des juges nommés par le Fédéral et dont les sympathies pour une interprétation large des pouvoirs provinciaux n'ont jamais été fortes. Malgré une condamnation du projet à l'unanimité des partis par l'Assemblée nationale du Québec, instance rare qui souligne toute la gravité de la question et de la situation. Or cette députation française n'est pas impuissante dans l'opposition. Elle contrôle le pouvoir.

Mais nous avons nous aussi, le peuple du Québec, nos pouvoirs et nos responsabilités, face à cette action de nature criminelle puisqu'elle porte atteinte à la vie du Québec. C'est nous qui avons élu ces députés. Notre cri de dégoût et de réprobation doit s'élever de partout, haut et percutant. Il doit faire que la peur des prochaines élections soit le commencement de la sagesse pour nos députés lâches et arrivistes jusqu'à la trahison. Il le faut parce que l'avenir du Québec français est en péril! Et que là sont les possibilités de salut! Nous ne sommes pas cette fois devant un envahisseur. Mais devant un acte de traitrise dont les coupables doivent savoir qu'ils ne s'en tireront pas impunément.

La Ligue d'Action nationale
par son président,
François-Albert ANGERS

«Agissez, M. Trudeau!»

Pierre Elliott Trudeau aura marqué au moins un point: ses adversaires devront jouer désormais à visage découvert. Monsieur Lévesque ne peut longtemps prétendre défendre le fédéralisme; Monsieur Ryan ne peut déjà plus se réfugier derrière ses comité. S'ils veulent être conséquents, ils doivent faire front commun contre l'adversaire. Et voilà, c'est fait! Nous pourrons la vider finalement cette «question du Québec».

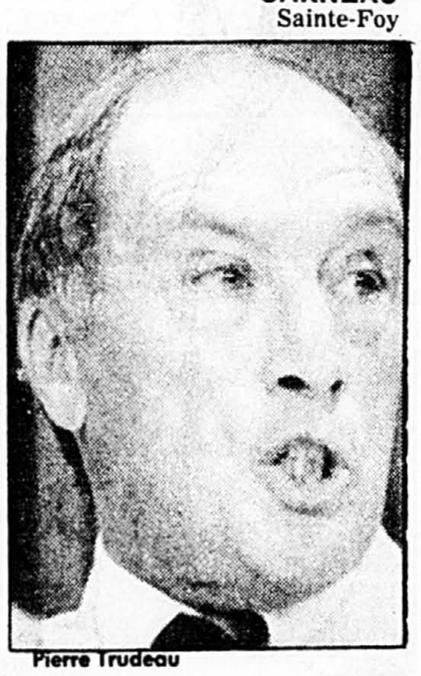
Dans ce combat, deux positions seulement semblaient défendables: celle de Trudeau, celle de Bourgault. La thèse indépendantiste reste séduisante: comme francophone, m'approprier un instrument politique et m'en servir à mes fins. Seulement, voilà, la campagne provinciale de 1973 rend manifeste des implications économiques dont nul ne veut puisqu'elle atteste solennellement le caractère canadien de notre économie. La controverse référendaire de mai 80 montre en plus que le goût du Canada, ça aussi ça s'attrape!

La position de Bourgault devenant intenable, celle de Trudeau ne peut que triompher. N'en déplaise aux exégètes de la Commission Laurendeau-Dunton, un francophone ne peut pas se croire d'abord Québécois: il est avant tout Canadien. Le nier c'est se condamner tôt ou tard à soutenir le séparatisme. Si le Canada s'est bâti dans la dialectique des deux peuples fondateurs, il doit, pour survivre, se manifester comme synthèse. Fédéralisme «provincialiste» et souverainisme«associationniste» m'apparaissent en ce sens comme les bastions plus ou moins différents d'une même peur et d'un même désespoir.

La réponse du référendum n'était pas un oui-mais: c'était non! On ne peut donc honnêtement regarder l'union fédérale comme une citadelle protectrice ou commela compromission inéluctable. Si donc l'on veut se sortir de la peur des Ryan et du désespoir des Lévesque, il faut se saisir du moyen d'action privilégié que reste le Parlement fédéral. C'est ce que fait Trudeau, je ne peux que l'applaudir.

Comment me toucherait la «saignante blessure» portée aux prérogatives de l'Assemblée législative québécoise — cher Québec, que de «ratatinages» perpétrés en ton nom! — si mes droits linguistiques sont enchâssés dans la constitution? Agissez donc vite et promptement, monsieur Trudeau. Laissez pourrir ensemble les bavardages stériles des partis politiques provincialisants. Peut-être garderai-je malgré tout quelque nostalgie du grand rêve de Bourgault, je l'aurai cependant remisé à sa vraie place, dans le domaine des utopies. Et comme est venu le temps d'agir et qu'on ne peut vraiment vouloir ce que l'on ne peut pas, il faut vouloir ce que l'on peut: ce Canada dont vous parlez si bien.

Jean-François GARNEAU
Sainte-Foy



Pierre Trudeau

SHYLOCK TRUDEAU...

Comme il fallait s'y attendre, la Cour suprême a conclu à la légalité du projet Trudeau; ou plutôt, comme certains l'ont très justement fait remarquer, à sa non-illégalité. Aucune loi n'interdit la démarche du gouvernement d'Ottawa; aucune loi ne l'autorise non plus. Or tout le monde sait que, dans nos pays démocratiques, ce qui n'est pas défendu est permis. Autrement dit, ce qui n'est pas régi par la loi appartient au domaine de la convention.

Les autorités fédérales ont tout de suite annoncé leur intention de poursuivre leur entreprise, même si la Cour suprême a souligné que ce faisant, elles iraient à l'encontre de l'esprit fédératif, le consentement des provinces étant nécessaire à l'amendement de notre constitution.

C'est du Shakespeare à son plus macabre. Comment ne pas évoquer ici le sinistre personnage de Shylock, du «Marchand de Venise»? Shylock, s'autorisant du silence de la loi, insiste pour arracher sa «livre de chair». On a beau lui rappeler que **cela ne se fait pas,** il continue d'affûter son couteau. Pourtant, la magistrature lui rappelle qu'il ne devra pas, dans l'asssouvissement de ses instincts carnassiers, faire couler une seule goutte de sang.

Dans un État fédératif, issu d'une convention multilatérale, cette convention elle-même est le sang et la vie du corps collectif.

Réjouissons-nous que le Québec, pour un, par la voix massive de son Assemblée nationale, décide de marquer sa détermination de ne pas laisser les obsédés du légalisme faire de notre pays un corps exsangue et sans vie.

Réginald BOISVERT
Saint-Marc-sur-Richelieu

Le PLQ, vrai parti québécois

S'agit-il d'une «conversion» du PLQ au nationalisme?

Deux catégories de personnes peuvent le dire: d'une part, ceux et celles qui ignorent l'histoire même récente du Parti libéral du Québec; d'autre part, ceux et celles qui ont intérêt à tromper la population. La réponse est tout autre: il s'agit d'une «tradition».

«Maître chez-nous», disait Jean Lesage. Ce «nationalisme tranquille» donnait aux québécois et québécoises: la nationalisation des compagnies d'électricité; les ministères des Affaires fédérales - provinciales, des Richesses naturelles, du Revenu, de la Justice, de la Famille, de l'Éducation; la Société générale de financement et la Société québécoise d'exploitation minière; la capacité juridique de la femme mariée; l'assurance hospitalisation; le code provincial du travail; le Régime des rentes du Québec; le Conseil d'orientation économique; etc...

Faut-il rappeler aussi le projet du siècle de M. Robert Bourassa: l'aménagement hydro-électrique de la Baie James? D'une façon méprisante pour les québécois et les québécoises, le PQ a d'abord qualifié ce projet de «tribal». Aujourd'hui, il puise allègrement (en grande) dans La Grande Rivière toute l'énergie qui fait du Québec une province moderne, riche et prometteuse. Il y pêche même quelques éponges servant à absorber les sueurs froides d'une administration fiévreuse...

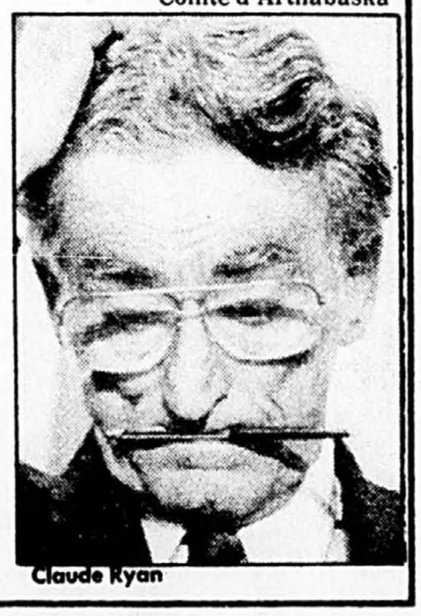
L'histoire même récente nous apprend en effet que, plus que tout autre parti, le Parti libéral du Québec a d'abord pensé à la liberté, à l'autonomie, au bien-être et à la dignité des québécois et des québécoises. Mais que s'est-il passé depuis les années '76?

Parce qu'il croit aussi à la possibilité de renouveler collectivement le fédéralisme, la question constitutionnelle a campé temporairement le PLQ du côté fédéral. Et pendant ce temps, profitant de la situation, le gouvernement péquiste, à coups de publicité dispendieuse, toujours émotive et souvent trompeuse, a cherché et cherche encore à se donner une fausse image de défenseur exclusif du Québec. Voilà pourquoi le PLQ vient de réaffirmer vigoureusement, d'une façon claire et nette, qu'il a toujours été et qu'il sera toujours «résolument québécois». Et il le prouve.

L'avis de la Cour suprême vient de confirmer que les initiatives du gouvernement fédéral mettent en danger certains droits constitutionnels des provinces. Aussi, avec l'appui du PQ pour une fois, le Parti libéral du Québec demande la reprise des négociations. Qui dit mieux?

Hélas! l'obstacle déchirant demeure: le gouvernement péquiste ne peut pas négocier avec conviction le renouveau du fédéralisme!

Laurent DUBOIS
Directeur de la Commission politique du PLQ
Comté d'Arthabaska



Claude Ryan

BRAVO AUX DISSIDENTS!

M. Michel Gratton
Député de Gatineau
Québec

Cher Monsieur Gratton,

A vous et à vos huit collègues dissidents je tiens à exprimer mes félicitations les plus chaleureuses pour votre courage et votre sagacité lors du vote du 2 septembre sur la motion constitutionnelle présentée à l'Assemblée nationale par le gouvernement péquiste.

Quelques-uns de mes amis, de rage impuissante, ont déchiré leur carte de membre du Parti libéral; vous trouverez la mienne ci-inclus. Je voterai Rhinicéros avant de voter libéral aussi longtemps que Claude Ryan sera chef de notre parti. (...)

M. Ryan est un péquiste déguisé en libéral. Il nous faut nous en débarrasser au plus tôt, autrement c'en est fini du Parti libéral. (...)

J.R. POIRIER
Giffard, P.Q.

Le député Caron a trahi son mandat

C'est avec stupéfaction que nous avons appris que M. Lucien Caron, député-maire, a voté contre la proposition sur la prise de position du Québec face au rapatriement unilatéral de la Constitution. Le journaliste Pierre Vincent de LA PRESSE a constaté que M. Caron «a changé d'idée plusieurs fois au cours de cette semaine». Ceci nous apparaît très significatif de M. Caron. Celui-ci n'a jamais compris qu'à vouloir faire plaisir à tout le monde à la fois, tout le monde est insatisfait.

Monsieur Caron a-t-il oublié qu'il est député d'un comté à majorité francophone? Il prétend qu'il «a droit à ses convictions», peut-être, mais a-t-il oublié qu'il ne siège pas à l'Assemblée nationale pour faire valoir «ses convictions», mais qu'il est le mandataire d'une population qui l'a élu pour le représenter?

Comment monsieur Caron a-t-il pu voter avec sept autres députés anglophones dont leurs comtés, eux, sont très fortement anglophones? Comment a-t-il pu voter contre une proposition qui disait que le Québec «s'oppose à tout geste qui pourrait porter atteinte à ses droits et affecter ses pouvoirs sans son consentement»? Comment a-t-il pu voter contre une proposition qui demandait «au gouvernement fédéral et à ceux des autres provinces de reprendre sans délai des négociations dans le respect des principes et des conventions du régime fédéral canadien»?

Monsieur Caron est-il conscient qu'en votant comme il l'a fait, il participe à l'abolition du régime fédéral actuel pour le transformer en régime unitaire? De qui possède-t-il le mandat pour voter ainsi?

Monsieur Caron est allé à l'encontre de la pensée libérale et de celle du Québec, sous quelque gouvernement que ce soit, depuis Honoré Mercier. Ce geste lourd de conséquence, monsieur Caron doit l'expliquer et ce, avant les prochaines élections municipales. La population verdunoise vient de constater qu'il est incapable de protéger ses droits de Québécois face à Ottawa; elle a besoin de savoir s'il sera alors capable, comme maire, de protéger les droits des Verdunois en tout temps, et particulièrement face à la Communauté Urbaine de Montréal.

Roger GRAVEL,
prés. SSJB - Verdun
par: Huguette Lamarre

Le PLQ a fait l'aveu qu'il a mal défendu les intérêts du Québec

Le Parti libéral du Québec vient de faire l'aveu, par la voix de son chef Claude Ryan, que jusqu'à ce jour il avait mal défendu les intérêts des Québécois et des Québécoises. M. Ryan a déclaré en effet que dorénavant son parti se devait d'être «résolument québécois». C'est tout un aveu. Sans doute courageux. Il ne défendait pas alors auparavant exclusivement les droits du Québec comme se doit de le faire un parti qui évolue sur la scène provinciale québécoise, à moins bien sûr de se vouloir une succursale d'un parti qui évolue au niveau fédéral.

Qu'il ne défendait pas, ou qu'il défendait mal, les intérêts du Québec, cela était devenu apparent. En effet, à l'Assemblée nationale le parti de Claude Ryan a voté contre un nombre impressionnant de lois progressistes visant à construire un Québec plus fort. De plus il a pondu un document, le Livre beige, qui prend ouvertement parti, il le proclame, pour une vision canadienne à l'exclusion d'une vision strictement québécoise. Peut-être, sans le dire, que le chef du Parti libéral du Québec ambitionnait secrètement de prendre la place du premier ministre du Canada!

En troisième lieu, les élections québécoises sont venues cruellement confirmer cette évidence que le Parti libéral du Québec s'était trompé d'orientation quand à la façon de concevoir la défense et la promotion des droits de la majorité francophone du Québec: il a été défait dans la majorité des comtés francophones. Il n'est donc pas surprenant que lorsque est venu le temps de voter une résolution à l'Assemblée nationale condamnant le geste unilatéral et inconstitutionnel de Pierre Trudeau, le Parti libéral de Claude Ryan s'est retrouvé coincé: tous n'avaient pas fait, parmi sa députation, le virage comme lui «résolument québécois» et plusieurs de ses députés s'agrippaient encore à la vision pancanadienne qui avait été celle de leur parti depuis l'arrivée de Claude Ryan. Ils ont peut-être l'impression que Claude Ryan, le nouveau chef du PLQ, les avait recrutés en quelque sorte sous de fausses représentations!

De toute façon l'heure du choix avait sonné pour le Parti libéral du Québec. Il semble que le bon choix a été fait. Mais on ne corrige pas une erreur d'orientation de cette envergure sans payer un prix: c'est la dissension au sein du PLQ et les critiques amères des libéraux fédéraux du Québec. Pourtant le Parti libéral fédéral, par ses représentants québécois, risque de tomber encore de plus haut que celui du Québec, à moyen terme. En effet, ces derniers ne reconnaissent même pas qu'ils sont dans l'erreur, à l'exception d'un seul jusqu'à maintenant. Les 73 autres, se croyant à tort invincibles, se refusant à toute remise en question et travaillent sans le savoir pour la cause de l'indépendance du Québec. Il est probable qu'ils vont se réveiller trop tard. Leur chef-bouc fonce vers l'abîme et l'orgueilleux troupeau le suit allègrement!

Noël LAFLAMME
Montréal

N.D.L.R. LA PRESSE a reçu un très grand nombre de lettres à la suite du jugement de la Cour suprême du Canada et du vote de l'Assemblée nationale du Québec sur le projet constitutionnel du gouvernement fédéral. Elle s'excuse de n'avoir pu, faute de place, les publier toutes.

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 ». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert de 7h à 18h (samedi : 7h à 15h)		Commandes du lundi au vendredi 9h à 17h	285-7111
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES	
COMPTABILITÉ		Détaillants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Télé-Presse	285-7306
Annonces classées	285-6901	Vacances, voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

TRIBUNE LIBRE

EN VRAC

Haro sur la «clique à Charron»

Le journal LA PRESSE publiait récemment une série d'articles sur le scandale de la Fête nationale et, spécialement, sur les agissements de certains membres influents du Parti québécois dans ce dossier. A titre d'ex-président régional du Parti québécois de Montréal, je trouve tout à fait déplorable ce prétendu grenouillage des «petits copains de la clique à Claude Charron» qui, si preuve est faite, entache notre Fête nationale, laquelle doit avant tout appartenir au peuple québécois et non aux petits amis de Claude Charron.

J'ose espérer que M. Lévesque, dont l'honnêteté et la transparence ne sont plus à démontrer, permettra une enquête sur ce triste sujet et que la lumière sera faite. La fraude, quelle soit libérale ou péquiste, doit être sévèrement châtiée et j'espère que les électeurs de ces responsables politiques auront la mémoire longue.

Paul DOYON, D.Ps.
Ex-président du PQ
Région Montréal Ville-Marie

Merci du fond du coeur

Mme Lisa Binsse
LA PRESSE

J'ai été agréablement surpris de lire l'article que vous avez consacré, le 28 septembre dernier, aux humbles artisans que nous sommes.

Votre texte se lisait comme un roman, même si vous deviez employer des mots très peu poétiques comme déménagement, fermeture, etc. Vous nous avez témoigné beaucoup de sollicitude. Si on doit juger un arbre à ses fruits, on comprend la popularité que ses journalistes valent à LA PRESSE.

Je suis tout ému de voir que des journalistes d'une autre ville nous apportent leur appui. Au fait, c'était tout un appui que ce récit d'une demi-page. La chose est d'autant plus appréciée que les journalistes d'ici ont semblé plutôt vouloir détruire le travail de ceux qui luttaient pour garder leur usine.

Devant un tel cadeau, on se sent gêné et ridicule de dire seulement merci. Malheureusement, l'ouvrier que je suis ne trouve pas d'autres mots plus adéquats. Merci pour la bonté de votre coeur qui a daigné appuyer quelques ouvriers qui ont mal.

Gaétan DAGENAIS
pour les ouvriers de
la Maison Thibault
Ste-Thérèse

Le tourisme à Cuba

M. Fernand Foisy,

Sans doute est-il difficile, voire impossible, comme vous semblez le sous-entendre dans votre lettre parue le 9 septembre, de porter un jugement quelconque sur la nourriture offerte dans un pays étranger, en l'occurrence Cuba. Objectivement, on ne peut pas dire que la nourriture cubaine N'EST PAS BONNE: il se peut que les Cubains ayant eu l'occasion de goûter quelques-uns de nos mets les aient trouvés aussi peu ragoûtants que j'ai trouvé les leurs lors de mon séjour à l'hôtel Kawama, Varadero. C'est une question de goût ou plutôt d'habitude.

Il reste tout de même qu'on peut scientifiquement comparer la valeur nutritive des mets québécois et cubains... et qu'il peut être difficile pour une personne élevée selon les règles les plus élémentaires d'hygiène de boire dans un verre sale ou de se rafraîchir avec une bière trouble et dans laquelle flottent des particules de houblon ou de je ne sais quoi.

Quant au service, pour lequel vous ne semblez avoir que des éloges, dites-moi donc une chose: pourquoi la plupart des serveuses ne parlent ni anglais ni français? Ne trouveriez-vous pas normal que dans un centre touristique international, elles puissent s'exprimer dans une des deux langues les plus parlées dans le monde? Deuxièmement, trouvez-vous normal que l'on nous fasse parfois poireauter dix minutes avant de nous apporter le sucre ou le lait que l'on a demandé pour son thé ou son café? Enfin, n'avez-vous pas remarqué qu'au bar, les serveurs sont incroyablement vaches et font toujours semblant de ne pas nous entendre lorsqu'on demande une boisson?

C'est ce que vous appelez un bon service?

Louis BOUCHER
Montréal

Le moratoire des CEE

M. André Bédard,
Ministre de la Justice
Québec

Monsieur le Ministre,

Connaissant votre sens de la justice, nous voulons vous souligner que la Fédération des caisses d'entraide nous impose un moratoire de six mois sur notre capital social, pour le geler ensuite en vue d'un plan de relance économique devant être entériné par 75% des membres présents.

Les 25% qui ne veulent pas risquer leur capital dans une telle aventure se sentent brimés dans leurs droits.

La règle de la «majorité absolue» ne s'applique pas à toutes les sauces, ni à tous les tournants de la vie. Il y a des principes, des ententes, des contrats, des jugements qui ne se règlent jamais par le vote. C'est bien le cas pour les 25%. Aucun vote ne peut altérer le principe de l'entente légale et coutumière qui s'est établie avec les Caisses d'entraide depuis fort longtemps voulant qu'un membre puisse retirer ses «billes» du jeu selon sa volonté propre et selon sa planification (art. 31 de la loi des CEE).

Si 74% ou même 49% seulement veulent lancer la «Terre Promise» du plan Dugal, c'est bel et bien leur affaire. Mais nulle majorité n'a le droit d'embarquer un sociétaire contre son gré en changeant les règles du jeu.

Solange FRECHETTE
Professeur,
Montréal

«Presque une révolution»

M. Jacques Normandin
Ste-Thérèse, Qué.

Monsieur,

Votre lettre du 28 septembre (reproduite dans LA PRESSE du 5 octobre, au sujet du panneau-réclame «Minute Ottawa») m'a fait sursauter. Il me semble évident que vous n'avez pas suivi la démarche du gouvernement fédéral.

Dois-je vous informer que ce gouvernement de la fédération prévoit enlever et modifier unilatéralement des pouvoirs de l'Assemblée nationale du Québec et des autres provinces, sans autorisation préalable. Nous avions décrit ce geste comme un «coup de force»; la Cour suprême, pour sa part, l'a décrit comme «un coup d'Etat» et «presque une révolution». Plus encore, ce gouvernement entend faire ratifier ces transformations par le Parlement britannique (d'où l'Union Jack dans la publicité).

En bon démocrate que vous êtes, je vous prie de suivre de près le débat en cours. Si vous le désirez, je pourrais vous faire parvenir le texte du débat qui se déroule à l'Assemblée nationale.
(...)

Le député de Groulx
et adjoint parlementaire
au ministre des
Affaires municipales,
Elie FALLU, m.a.n.

Les magasins le dimanche

C'est avec un grand plaisir et beaucoup d'espoir que j'ai ouvert un magasin de fourrures à Montréal.(...)

Cependant je regrette de voir que Montréal suit les mêmes politiques que Toronto en gardant les magasins fermés le dimanche. J'ai été très actif à Toronto pour défendre les droits des touristes pour qu'ils puissent faire des achats ce jour-là.

Plusieurs personnes sont sans travail inutilement en Ontario dû aux restrictions touristiques.

Les touristes ne restent pas à Toronto le dimanche parce que cette ville est morte ce jour-là.(...)

Je crois sincèrement de par ma propre expérience (je suis en affaires depuis 1959) que Montréal serait d'avant-garde en reconsidérant le projet de permettre l'ouverture des magasins le dimanche, comme le font d'ailleurs les magasins sans frais de douane.(...)

Paul MAGDER
Montréal

Merci à Ivan Guay

Merci à monsieur Ivan Guay de s'occuper des vieillards, j'entends les vrais: ceux de plus de 75 ans.

Il est peut-être difficile de croire qu'un vieillard ayant été au service d'une banque durant près de 40 ans soit au seuil de la pauvreté: pension de retraite et pension de vieillesse ne suffisent pas. A ce propos je dis merci à l'honorable ministre de la Santé nationale, Mme Bégin, de me donner un léger supplément à la pension de vieillesse.

J'espère que vous me pardonnerez d'ajouter un mot au sujet du transport public des personnes âgées (plus de 75 ans). Ces personnes ne sont pas intéressées à voyager durant les heures d'affluence ou le soir. Pourquoi pas un laissez-passer?

Alphonse PARADIS
Montréal

Contraventions en anglais

Monsieur le Maire
de Westmount

Monsieur,

La présente vise à vous sensibiliser sur une anomalie grave à votre service administratif.

Les communications (billets de stationnement et sommations) sont remplies uniquement en anglais.

Ai-je besoin de vous rappeler, monsieur le Maire, que vous faites partie d'un État (province) majoritairement (plus de 80%) francophone et qu'à partir de ces faits, le moindre respect de votre part serait l'application du bilinguisme? (...)

«C'est dans le mépris que l'homme détruit son univers».

Denis LAMBERT
Montréal

«Laissez-nous dormir!»

M. Lamarre
Président du Comité exécutif de la Ville de Montréal,

J'ai pensé à vous cette nuit. Pourquoi cette nuit? Parce que je ne dormais pas. Pourquoi je ne dormais pas? Parce que vos grosses machines à transpercer les rues et nos oreilles ont grondé pendant toute la nuit en face de chez moi. Pourtant, elles n'ont pas eu de contraventions, pour avoir troublé le silence de cette nuit qui s'annonçait si paisible.

Votre projet pour éliminer le bruit à Montréal, est-ce seulement pour le jour? Ou peut-être avez-vous décidé de répartir le bruit sur vingt-quatre heures?...

Danièle BOURASSA
Montréal

Puissants, silencieux
et de maniement facile, nos aspirateurs
allègent la corvée du ménage!

Panasonic...en plein ça!

Idéals pour le nettoyage en profondeur des tapis, tapisseries, murs, draperies et planchers, les aspirateurs Jet-Flo Panasonic vous seront d'une aide précieuse.

Toute la puissance...pour les gros travaux de nettoyage. Sur certains de nos modèles la succion peut être réglée selon le besoin.

Ultra-silencieux...il ne couvre même pas la sonnerie du téléphone.

De grande légèreté...d'utilisation facile, nos aspirateurs sont dotés de commandes savamment disposées et d'un indicateur de trop plein pour le sac. De plus, un jeu complet d'accessoires est disponible en option.

Construction robuste...notre système de filtrage protège le moteur et le ventilateur contre toute poussière et particules abrasives, garantissant ainsi fiabilité et durabilité.

Caractéristiques des aspirateurs à chariot Panasonic
- Grandes roues pour un déplacement des plus faciles
- Auto-rappel du fil...vous ne déroulez que la longueur nécessaire
- Orifice d'échappement d'air permettant le raccord du boyau afin de déloger la poussière des endroits difficiles d'accès
- Pratique compartiment incorporé, pour le rangement des accessoires
- Trois modèles à batteur qui allient la puissance d'un aspirateur-chariot à la commodité et à la souplesse d'opération d'un aspirateur-balai

Le modèle MC-883 illustré ci-contre est un de nos quatre appareils à chariot.

Caractéristiques des aspirateurs-balais Panasonic
- Auto-réglage du batteur selon la hauteur des fibres du tapis
- Agitateur en acier de 30 cm (12")
- Compartiment rigide pour le sac
- Dégagement rapide du fil
- Dispositif d'éclairage sur le devant
- Manche inclinable
- Côtés en forme de gorge pour faciliter le nettoyage des plinthes

Le modèle MC-663 ci-contre est un de nos trois aspirateurs-balais.



Panasonic
à l'avant-garde du temps

CONSTATEZ VOUS-MÊME LA PUISSANCE ET L'EFFICACITÉ DES ASPIRATEURS "JET-FLO" PANASONIC CHEZ L'UN DES DÉTAILLANTS SUIVANTS:

NORD
Accessoires M.G.
477, boul. des Laurentides, Laval
Au Balai Magique Inc.
83, rue St-Louis, Terrebonne
Au Coin de l'Aspirateur
315, boul. Labelle
Galeries des Mille Iles, Rosemère
Bachand & Frères Ltée
530, boul. des Laurentides, Laval
Centre d'Aspirateur du Nord
802, des Erables, Mascouche ouest
Léo Dubois & Fils
67, Turgeon, Ste-Thérèse
J.G. Paiement Inc.
2692, Ste-Marie, Mascouche
L.T. Vacuum Service Inc.
10326, St-Michel, Montréal

EST
Am. Gérald St-Jean Enr.
7260 est, Notre-Dame, Montréal
Ameublement Maisonneuve Inc.
2899, boul. Lacordaire, Montréal
André Matte Meubles Ltée
4412, Mentana, Montréal
App. Electriques L.L. Inc.
4255 est, Ste-Catherine, Montréal
Aspiratech
100, boul. Brien, Repentigny
Aspirateurs Sanitizor de Montréal
4812, St-Denis, Montréal
Bachand & Frères Ltée
4360, Papineau, Montréal
Centre Electronique Techno Inc.
2130 est, St-Zotique, Montréal
Hervé Ouellette
3481 est, Ontario, Montréal

EST
Les Am. G.B. Inc.
9001, L.H. Lafontaine, Anjou
Palais de la ménagère Enrg.
14327 est, Notre-Dame
Pointe-aux-Trembles

OUEST
Aspiratout Enr.
151, Cartier, Pointe-Claire
J.B. Electro-Ménager
16402 ouest, Gouin
Ste-Geneviève
Les Aspirateurs Lachine
2944 Remembrance, Lachine

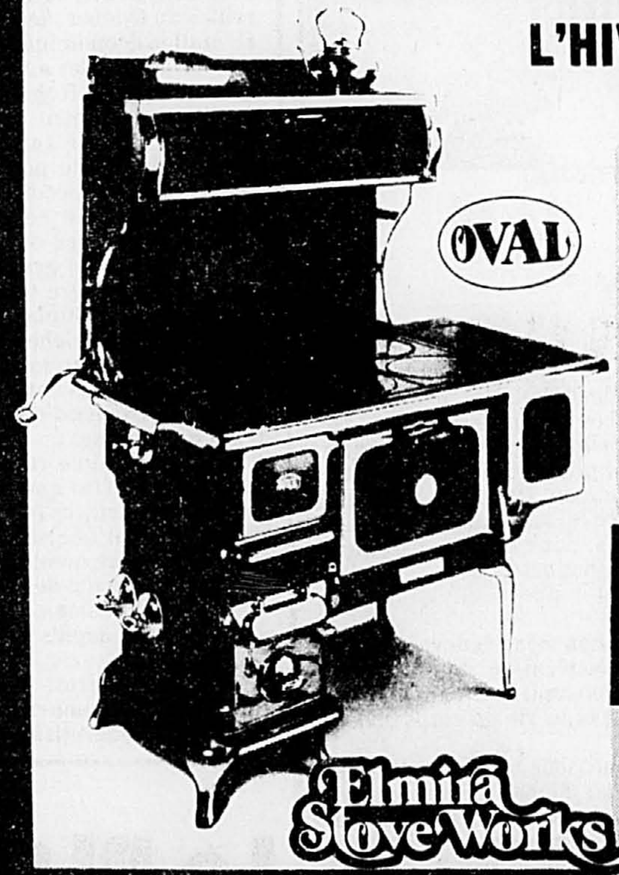
CENTRAL
Guy & Pierre Paul Chalifour Inc.
6586, St-Hubert, Montréal
Ibéria Furniture
4078, St-Laurent, Montréal

CENTRAL
La Maison de l'Aspirateur de Montréal Inc.
5778, St-Laurent, Montréal
Les Meubles Santini Inc.
6421, St-Laurent, Montréal

L'EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL
A. Robert & Fils
515, Robert, St-Hyacinthe
Aspirateur C.J. Enr.
1401, Chemin Chambly, Longueuil
Centre d'Aspirateurs St-Bruno Enr.
1291, Roberval, St-Bruno
Jean Charpentier Meubles
400, Route 22, St-Nicéphore
Germain Larivière
130, boul. Laurier ouest, Ste-Rosalie
Meubles Lalonde Inc.
253, Jacques Cartier, Valleyfield

VOUS AVEZ DROIT A PLUS DE CHOIX!

L'HIVER AU CHAUD ET EN BEAUTÉ



- Construction hermétique
- Brûle du bois et du charbon
- Chauffe jusqu'à 1500 pi. car.
- Fonte de grande qualité
- Panneaux de porcelaine en doré, amande ou noir
- Contours et dessus finis en nickel
- Large fourneau
- Serpentin disponible en option pour chauffer l'eau.
- Homologué ULC
- Éligible à la subvention fédérale
- Sans taxe de vente provinciale

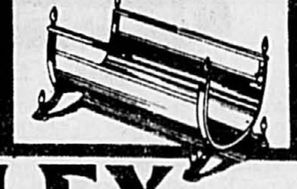


TRANSFORMEZ-LE... A VOTRE GOUT!



Portes de verre et accessoires a votre gout et a votre style. Finis laiton, nickel, chrome, cuivre, noir ou toutes combinaisons de votre choix.





NERGIFLEX INC.

CENTRE D'ACHATS LE BAZAR
3710 COTE VERTU tel: 332-5230

Trudeau cède aux provinces et reporte la conférence constitutionnelle fin octobre

■ OTTAWA — Forcé de reculer de nouveau hier, le premier ministre Trudeau s'est rendu à la demande des provinces en reportant la tenue d'une conférence constitutionnelle jusqu'à la fin d'octobre.

GILLES PAQUIN
de notre bureau d'Ottawa

C'est par un télégramme habilement rédigé de 33 lignes que le président de la Conférence des premiers ministres provinciaux, M. Bill Bennett, a fait connaître la réaction de ses collègues à sa rencontre de mardi avec M. Trudeau.

Dans sa missive à son homologue fédéral, M. Bennett explique qu'il a parlé à la plupart de ses collègues ou à leurs représentants pour rendre compte de sa visite à Ottawa. La plupart trouvent notre discussion «positive et intéressante», écrit-il, je leur ferai d'ailleurs un exposé plus complet lors de la réunion des premiers ministres à Montréal, lundi.

«Les premiers ministres espèrent qu'un accord pourra survenir entre les gouvernements pour résoudre au Canada la question constitutionnelle, ajoute M. Bennett, grâce à des négociations et à un compromis respectueux de la décision de la Cour suprême.»

Réitérant la volonté des provinces de participer à une nouvelle conférence constitutionnelle, M. Bennett précise que la réunion de Montréal leur permettra de traiter de la «forme et de la substance» de cette éventuel sommet à Ottawa. Rappelant à M. Trudeau son refus de tenir une conférence des premiers ministres sur l'économie, M. Bennett signale que la question sera aussi à l'ordre du jour la semaine prochaine.

Considérant l'importance des délibérations de Montréal, M. Bennett estime qu'il faudra sans doute deux jours de réunion, ce qui rend improbable leur venue à Ottawa le 20. «Comme vos projets de voyages vous amèneront au Mexique à compter du 21 dit-il, il serait ni prudent, ni pratique, ni susceptible de conduire à une entente de prévoir une conférence la semaine prochaine.»

Se disant épris du désir de régler cette question promptement tout en respectant la décision de la Cour suprême, M. Bennett affirme qu'il sera, dès son retour, prêt à lui faire des propositions précises.

Fin du mois

À peine une heure après avoir reçu cette douche d'eau froide, M. Trudeau a émis un communiqué invitant les provinces à le rencontrer à Ottawa les 26, 27 ou 28 octobre. Tout en se disant heureux de voir ses homologues accepter la tenue d'une conférence, le premier ministre fédéral regrette que l'on reporte ainsi une troisième fois la chose.

Se faisant ironique, M. Trudeau ajoute: «Je suppose que vous êtes sérieux lorsque vous déclarez que les premiers ministres souhaitent régler cette question dans un bref délai». Je m'attends à ce que vous manifestiez votre désir en acceptant mon invitation de conclure M. Trudeau.

Selon des sources à Ottawa, ce nouveau recul de M. rudeau indique qu'il ne peut aller de l'avant «à toute vapeur» en présentant son projet aux Communes tel que prévu. On soutient ici que le gouvernement libéral doit donner satisfaction aux néo-démocrates en rencontrant les provinces et tenter de se trouver de nouveaux appuis chez elles avant de se rendre à Londres.

Tout se passe comme si M. Trudeau se sentait tenu de donner des signes tangibles de son respect de l'avis de la Cour avant de transmettre son projet à M. Thatcher, même s'il laissait entendre qu'il était convaincu d'obtenir son appui.

Lévesque émet un doute sur la volonté de Trudeau de négocier

■ QUÉBEC — Le premier ministre Lévesque et ses proches conseillers en matière constitutionnelle cherchent toujours les éléments de «compromis substantiel» dans les arguments avancés par M. Trudeau pour motiver la tenue d'une conférence fédérale-provinciale sur la constitution dès mardi de la semaine prochaine.

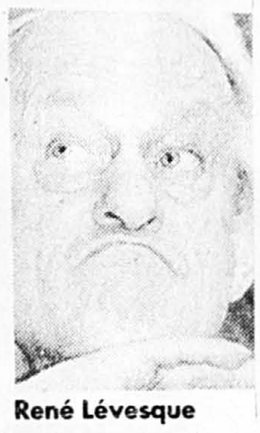
PIERRE VINCENT
de notre bureau de Québec

M. Lévesque a été mis au courant des détails de la rencontre Trudeau-Bennett de mardi à peine quelques heures après qu'elle fut terminée. Il a alors fait part de ses commentaires à son homologue de la Colombie-Britanniqueet lui a promis, à l'instar des autres premiers ministres provinciaux, de s'abstenir de toutes déclarations autres que celles contenues dans le communiqué commun des chefs provinciaux.

«À quelques mots et expressions près, le communiqué 'Bennett' reflète, en des termes peut-être plus gentils, l'opinion du Québec à propos de la proposition Trudeau», signale-t-on dans l'entourage de M. Lévesque. En fait, on considère que le premier ministre fédéral n'a pas bougé d'un iota depuis ses déclarations d'Australie, et on est persuadé que M. Trudeau est coincé et qu'il a besoin de cette rencontre précipitée pour justifier sa volonté d'aller de l'avant avec son projet constitutionnel.

«Nous ne sommes pas dupes, nous voyons très bien où il (M. Trudeau) veut en venir: il nous invite à une table de négociations où il refuse de négocier, après quoi il s'écrie une


Bill Bennett


René Lévesque

fois de plus que «jamais il ne sera possible de s'entendre avec les provinces», donc ça n'est pas la peine de poursuivre le dialogue, et là-dessus il part chercher la constitution à Londres,» explique-t-on dans les milieux proches du lremier ministre québécois.

M. Lévesque participera toutefois à la réunion des premiers ministres provinciaux qui se tiendra à Montréal, lundi prochain. C'est là qu'on étudiera plus à fond le rapport de Bill Bennett sur sa rencontre de mardi avec M. Trudeau et qu'on décidera du moment le plus opportun pour reprendre les négociations constitutionnelles avec le gouvernement fédéral.

Il était deja évident hier soir que la rencontre de mardi prochain souhaitée par M. Trudeau soit impossible, parce que trop rapide. On évoquait même la possibilité que la réunion des premiers ministres provinciaux à Montréal puisse se prolonger jusqu'à mardi.

Lords divisés

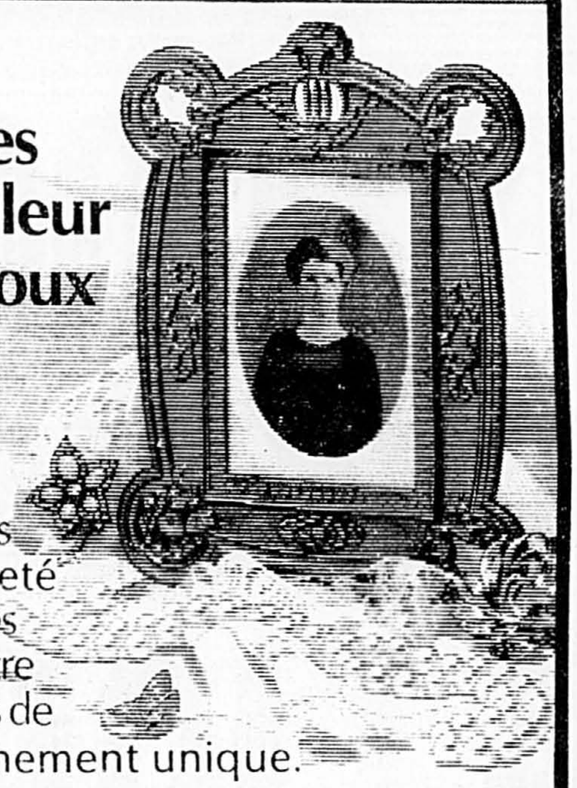
■ REGINA (UPC) — Le Parlement britannique est si divisé sur la question du rapatriement de la constitution canadienne que l'adoption du projet Trudeau est loin d'être assurée. C'est ce qu'ont déclaré hier deux députés de la Chambre des lords en visite à Regina.

John McKay, député du parti au pouvoir, a en effet déclaré, au cours d'une émission de ligne ouverte, que la promesse du premier ministre Margaret Thatcher de procéder rapidement à l'adoption du projet canadien pourrait ne pas être respectée par tous les membres du gouvernement.

Pour sa part, le député travailliste Edmund Marshall a déclaré qu'il n'était pas certain que le projet constitutionnel canadien serait adopté par le Parlement britannique s'il lui était soumis demain.

Une offre unique des Bijoutiers Peoples

Les Bijoutiers Peoples vous présentent leur collection de bijoux de succession.



Venez choisir un de ces fins bijoux que notre collection vous offre. Vous y trouverez qualité, rareté et de bonnes aubaines. Les Bijoutiers Peoples du Centre d'Achat Fairview sont fiers de vous présenter cet événement unique.

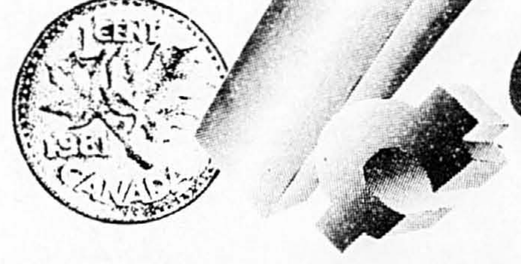
1.	Bague pour dame, sertie d'un SAPHIR pesant approximativement .52 ct et de 12 DIAMANTS pesant approximativement .70 ct sur monture or blanc 14 kt.	$4,225.00
2.	Bague pour dame, sertie d'un DIAMANT coupé marquise, pesant approximativement .18 ct et de 58 DIAMANTS pesant approximativement 1.50 ct sur monture 18 kt or jaune.	$3,195.
3.	Bague pour homme, or jaune 10 kt sertie d'un DIAMANT pesant approximativement 1.10 ct.	$13,000.
4.	Pendantif or jaune 18 kt, longueur approximative 13.5, pesant approximativement 33.5 grammes	$995.
5.	Camée en or 14 kt avec tête romaine en relief sur ONYX NOIR, sertie de 32 DEMI-PERLES.	$595.
6.	Pendantif pour dame, or jaune et blanc 14 kt, avec chaîne cobra, sertie d'un DIAMANT pesant approximativement .90 ct, et d'un DIAMANT pesant approximativement .04 ct.	$5,950.
7.	Boucle d'oreille, or blanc 14 kt sertie de deux DIAMANTS pesant approximativement. 43 ct.	$1,275.
8.	Broche à diamant, platine et or jaune 14 kt, sertie d'un DIAMANT, coupe européenne, pesant approximativement .35 ct, et de 21 DIAMANTS pesant approximativement .50 ct.	$1,475.
9.	Bracelet avec motif floral, 18 kt or jaune, largeur 10mm pesant approximativement 35.5 grammes, sertie de 18 SAPHIRES DE CEYLAN et de 36 TURQUOISES, cabochon de 2.5 mm	$1,875.
10.	Bracelet or jaune 9 kt, pesant approximativement 99.0 grammes comprenant 20 breloques, fermoir cadenas.	$2,700.
11.	Montre pour dame Oméga en 18 kt or blanc avec figure ovale comprenant 6 diamants et pesanteur approximative de 47 grammes	$2,150.
12.	Bracelet or jaune 14 kt pesant approximativement 14 grammes, sertie d'un DIAMANT oval pesant approximativement 1.50 ct, et de 38 DIAMANTS pesant approximativement 1.75 ct.	$6,300.

Liste partielle. Plusieurs autres bijoux au magasin.

LES BIJOUTIERS DIAMANTAIRES
PEOPLES
Les diamantaires par excellence

CENTRE D'ACHAT FAIRVIEW POINTE CLAIRE – 695-5516

VENTE Sous Le Comptoir



$20 de remise de chez Nikon!

BONUS! Flash Pentax AF-160



● Pentax ME Super
Avec 50mm. F/2 & Flash AF-160

Appareil 35 mm. automatique révolutionnaire avec contrôle manuel par boutons permettant des effets spéciaux extraordinaires. Vitesse jusqu'à 1/2000ème sec. avec flash automatique AF-160 en boni

Un ensemble d'un valeur de 409.90
(Prix ordinaires 369.95 — 39.95)

Vous ne payez que 339.77

& vos photos couleur sont à 1/2 prix pendant une année entière (max. 12 films - procédé C-41 seulement)

Objectifs Pentax-M
28mm. F/2.8 $149.95
135mm. F/2.5 $119.95

● Nikon EM
Avec 50mm. F/1.8 E

Plus que jamais à la portée de votre budget! Le merveilleux Nikon EM vous prévient par un "Bip-Bip" sonore si l'exposition est incorrecte. Vous n'avez qu'à sélectionner l'ouverture et l'appareil se charge d'ajuster la vitesse.

239.77
Moins Remise de Manufacture Nikon 20.00

Votre coût réel 219.77

& vos photos couleur à 1/2 prix pendant une année entière (max. 12 films - procédé C-41 seulement)

Profitez des remises sur les objectifs Nikon!

75-150 F/3.5 E 299.95 Moins $15 de remise 284.95
28 mm. F/2.8 E 159.95 Moins $15 de remise 144.95

Vous pouvez doubler vos photos au moment du développement pour seulement 1¢
Film à développement inclus non-éligible

En achetant:
Flash électronique Image
2 filtres Image
Trépied Image
4 piles Duracell "AA"
Jumelles Tasco
Album Image #1036
Kodak Colorburst "50"
Polaroid One Step
Sac à accessoire Image

Pour 1¢ vous recevez:
4 piles Duracell "AA"
Parasoleil Image
Cable déclencheur 20"
2 piles Duracell "AA"
Ensemble d'entretien pour lentilles
6 pages de rechange
Flip flash
Flash bar
In Courroie large Image

En commandant:
Un agrandissement 5x7
Un agrandissement 8x10
2 réimpressions

Pour 1¢ vous recevez:
Un second 5x7 du même négatif
Un second 8x10 du même négatif
Une troisième réimpression

astral photo
Consultant Photographique officiel pour la Coupe Canada

• Place Ville Marie	878-9821	• Place Vertu	336-8272	• 2020 University (Metro Promenade)	849-7341
• Place Bonaventure	878-4378	• Centre d'achats Fairview Pointe Claire	695-6563	• Galeries d'Anjou	354-2001
• 1481 ouest, Ste Catherine	935-1154	• Les Promenades St Bruno	653-8826	• Centre d'achats Boulevard	721-3939
• 1101 ouest, Ste Catherine	849-5644			• Complexe Desjardins (niveau du Métro)	843-8219

VENTE de FEU

Légères taches de fumée et d'eau sur certaines marchandises

Plus de 50% de cet inventaire est exclu de tous dommages.

10% de rabais supplémentaire sur commandes «payer et emporter».

CONSUMER CARPET WAREHOUSE



$1,000,000 D'INVENTAIRE À LIQUIDER

Rabais de 30 à 90%

sur toute la marchandise en magasin

Les prix sont coupés sur tapis * mur à mur, * coupons, * tapis indiens, * tapis passage. Coupons, * linoléum, * tapis gazon, * tapis passage en vinyle, * fin de rouleaux, etc.

PROFUSION D'AUBAINES
TOUT DOIT ÊTRE VENDU

Pour nous permettre de rénover complètement notre entrepôt pendant la saison de Noël

Suite à l'incendie survenu au mois d'août dernier, nous avons repris nos heures normales d'ouverture.

CHARGEX VISA

TAPIS CONSUMER

master charge

Vente à l'entrepôt seulement

2160, Trans-Canada
DORVAL
Sortie Montée-des-Sources

683-4242

Le magasin de Décarie sera fermé durant cette vente.

AFFAIRE DE LA SHQ

Boivin confie le dossier à ses avocats

QUÉBEC — Accusé par l'opposition libérale d'avoir exigé un pot-de-vin pour favoriser le règlement d'un litige entre un entrepreneur et la SHQ, le chef de cabinet du premier ministre Lévesque, Jean-Roch Boivin, a décidé de remettre tout le dossier à ses avocats et il refuse de faire tout commentaire sur cette affaire.

GILLES GAUTHIER
de notre bureau de Québec

C'est ce que M. Boivin a fait savoir hier par l'entremise de l'attaché de presse du premier ministre, Robert Mackay, aux journalistes qui voulaient l'interroger suite aux allégations du député libéral John Ciaccia lors de la commission parlementaire des Finances et des comptes publics mardi.

«Boivin, de dire Mackay, a demandé à ses avocats d'étudier l'ensemble de ce qui est sorti à ce sujet pour avoir s'il n'y aurait pas par exemple matière à libelle». Le chef de cabinet, d'ajouter le porte-parole, est bien conscient du fait que les députés jouissent de l'immunité parlementaire à l'Assemblée nationale et il veut qu'on regarde «ce qui est sorti autour et ailleurs».

SQ: enquête presque terminée

Par ailleurs, l'enquête de la Sûreté du Québec sur les allégations d'offre et de demandes de pots-de-vin est pratiquement terminée, contrairement à ce que laissait entendre le ministre responsable de la SHQ, Guy Tardif, lors de cette même commission mardi. De plus, elle porte non seulement sur ces accusations, mais sur tout ce qui entoure ce qu'il est convenu d'appeler le dossier de la division des réparations majeures de la SHQ.

L'attaché de presse du ministre de la Justice Marc-André Bédard, André Gagnon, a en effet déclaré hier que l'enquête de la SQ, qui porte selon lui sur l'ensemble de ce dossier et comporte «plusieurs facettes», est amorcée «depuis un certain temps» et devrait selon lui être remise au ministre d'ici une semaine ou deux.

M. Trdif avait déclaré mardi qu'une nouvelle enquête avait été ouverte suite aux allégations d'offre de pot-de-vin faites la semaine dernière par M. Yvan Latouche, ex-contractuel de la division des réparations majeures de la SHQ, lors d'une émission de CBC.

M. Latouche avait alors affirmé que les $50,000 qu'il devait recevoir (pour le faire taire, affirment les Libéraux) devaient être inclus dans un règlement qui devait intervenir entre la SHQ et la compagnie Duroc Construction, dont le président, Ronald Perreault, et celui-là même auquel, selon l'opposition, Jean-Roch Boivin et un autre individu auraient demandé une somme de $50,000 pour favoriser ce règlement.

Celui que les Libéraux présentent comme le complice de M. Boivin serait selon eux un avocat d'un important bureau de Montréal.

M. Latouche avait également affirmé au cours de cette émission qu'il avait dénoncé cette manoeuvre lors d'une conversation avec Jean Foisy, alors conseiller spécial du ministre Tardif.

Ce dernier avait au contraire déclaré lors d'une commission parlementaire en juin dernier que c'est Latouche qui avait dit à Foisy qu'il demandait $50,000 pour taire les renseignements qu'il possédait et qu'il a par la suite refilés à l'opposition, qui a pu ainsi lancer «l'affaire de la SHQ».

M. Tardif avait également dit à cette occasion qu'il avait eu vent, par l'entremise de Foisy d'une rumeur voulant qu'il «y aurait eu une offre faite par Boivin» et une autre selon laquelle M. Perreault, président de Duroc, «était prêt à offrir au premier venu un montant pour régler son contentieux avec la SHQ».

On sait que Perreault réclamait $1.3 millions pour des travaux à la SAQ, qui ne lui offrait qu'environ $60,000.

Par ailleurs, le ministre Tardif avait dit lors de la commission parlementaire de mardi dernier que la Sûreté du Québec se penchait depuis un certain temps déjà sur le chapitre du dernier rapport annuel du Vérificateur général qui touche la division des réparations majeures de la SHQ.

Le ministre de la Justice Marc-André Bédard avait déclaré à l'assemblée nationale en juin dernier qu'une enquête de la SQ sur une affaire de fausse facture à laquelle étaient également mêlés Latouche et Perreault, enquête qui avait débordé sur d'autres éléments du dossier de la SHQ ainsi que sur les rumeurs de pots-de-vin, avait permis de conclure qu'il n'y avait pas matière à poursuites criminelles et de constater qu'au cours des interrogatoires, personne, et notamment Latouche, «n'a fait état d'une supposée manoeuvre aux fins d'acheter un silence pour quelque somme que ce soit».

Enfin, selon Radio-Canada, M. Yvan Latouche aurait obtenu son emploi à la SHQ grâce à son cousin, Daniel Latouche, ancien conseiller spécial du premier ministre Lévesque, qui avait quitté ce poste pour aller enseigner à McGill.

Reagan aurait exercé des pressions contre des projets canadiens

WASHINGTON (PC) — Des documents secrets du gouvernement américain, dont une liste a été publiée hier, font état de pressions exercées en coulisses par l'administration Reagan contre des projets canadiens — entretemps remisés — visant à imposer des restrictions aux investissements américains et étrangers.

Les documents (dont seuls les titres figurent sur la liste publiée) traitent d'une rencontre secrète américano - canadienne au sujet de l'Agence de surveillance des investissements étrangers (ASIE) et d'un échange de correspondance entre M. Herb Gray, ministre canadien de l'Industrie, partisan d'une réglementation plus sévère, et ses homologues américains, MM. Malcolm Baldridge et William Brock.

En plus de cette correspondance qui remonte au printemps dernier et au début de l'été, il est question d'un certain nombre de mémoires et de procès - verbaux concernant notamment des débats ministériels qui ont eu lieu en été.

Depuis, selon toute vraisemblance, le gouvernement Trudeau a renoncé à renforcer le rôle de l'ASIE que l'on songeait à charger de surveiller la performance des société étrangères. Ce projet avait été promis par le gouvernement fédéral dans sa déclaration de politique faite au parlement au début de l'année dernière.

Devant les objections des Etats - Unis et d'autres pays étrangers, des allusions faites publiquement laissaient entrevoir la possibilité d'atténuer le rôle de l'ASIE.

Dans une interview qu'il accordait cette semaine au Financial Times, M. Paul Robinson, ambassadeur des Etats - Unis au Canada, déclarait tenir des plus hautes autorités qu'il était question de «passer la bride» à l'ASIE.

Dans un discours prononcé mardi à New York, l'ambassadeur du Canada à Washington, déclarait que le rôle de l'ASIE était en cours de révision, sans rien dire, toutefois, du projet initial d'expansion de son rôle.

Pensez-y

À l'instar d'Adam et Ève qui furent les premiers à découvrir le parfum capiteux des fleurs exotiques,

SIMPSONS VOUS INVITE

à tenter une expérience unique: les multiples arômes que vous offre

«LE PARADIS TERRESTRE»

Lieu: Rayon des produits de beauté au centre-ville.

Date: 15, 16 et 17 octobre 1981.

Heure: Heures d'ouverture régulières.

Simpsons MD

Pensez-y

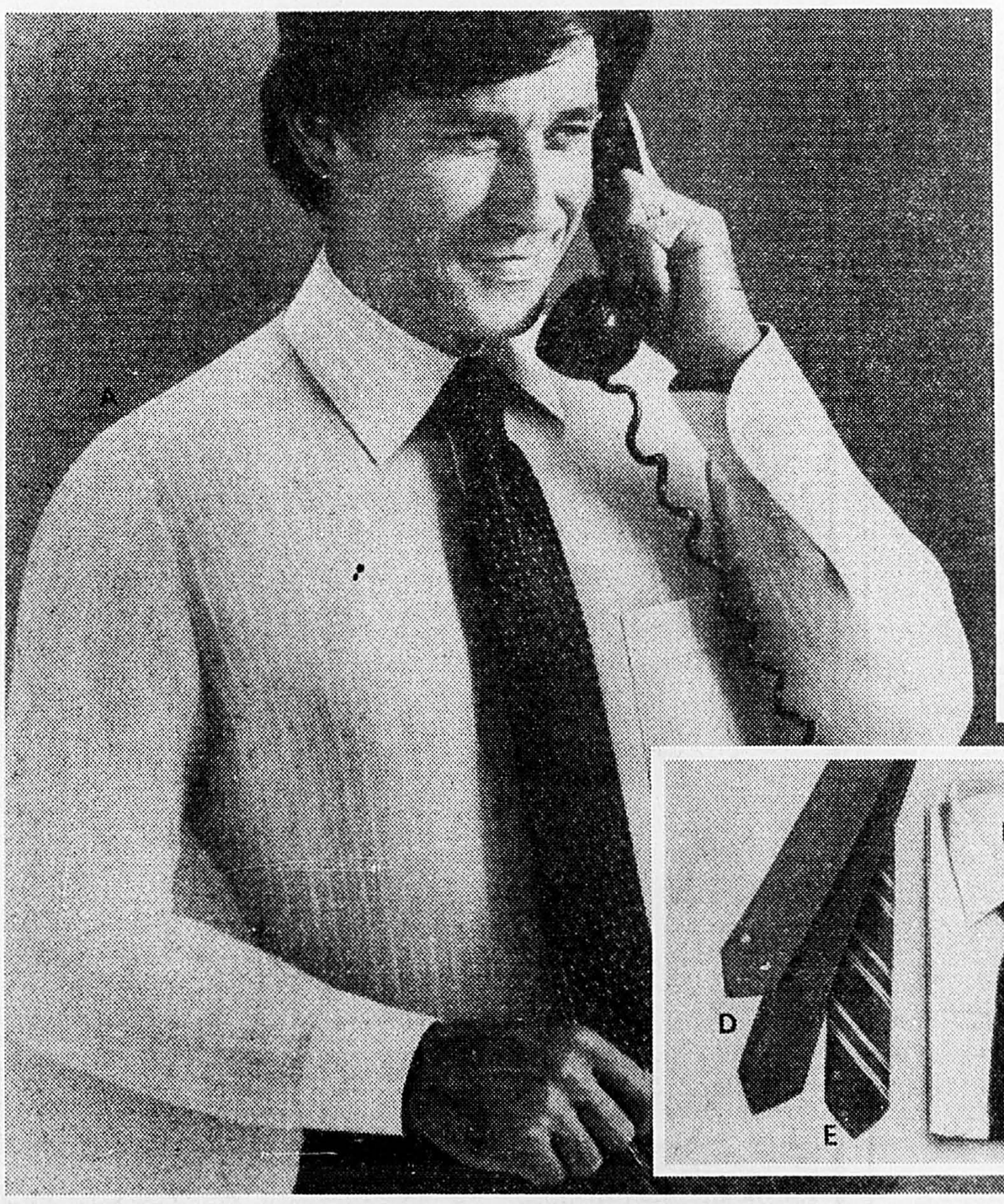
FESTIVAL Québécois

se poursuit chez Simpsons centre-ville jusqu'au samedi 17 octobre!

Venez assister à des démonstrations, rencontrer des personnalités, apprendre à cuisiner des plats typiquement québécois ou néo-québécois. Des troupes de danses indiennes et ukrainiennes sauront également vous enchanter.

Simpsons MD

MODE SIMPSONS



Chemises de ville «Arrow» et cravates «Pierre Cardin»

«Pierre Cardin» et «Arrow»... mots de passe de l'homme élégant!
Vous paraîtrez toujours à votre avantage, avec ces vêtements de marques réputées, offerts à bas prix chez Simpsons!
Chemises de ville «Arrow» en polyester-coton d'entretien facile. Manches longues.
A. Chemise «Mach II» coupe cintrée. Ton-sur-ton de blanc, bleu ou tan.
Prix Simpsons $33
B. Col «Mark V». Rayures bleu ou brun sur fond blanc.
Prix Simpsons $30
C. Col «Arasmooth», Rayures classiques ton bleu, tan ou gris.
Prix Simpsons $26

Tableau des tailles

	14½	15	15½	16	16½
32	X	X	X		
33	X	X	X	X	X
34			X	X	X
35			X	X	X

Cravates «Pierre Cardin»

Prix Simpsons $11 ch.
D. Tons unis de marine, chocolat ou vin.
E Larges rayures. Marine-blanc, marine-rouge, brun-blanc, brun-chameau ou vin-marine.
F. Motif sobre. Marine-blanc, marine-bleu, brun-chameau ou vin-marine.
Pour achat en personne seulement
Rayon 251, au rez-de-chaussée, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.
Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit (sauf indication contraire).



Simpsons... J'AIME TON STYLE MD

SUBARU

SPÉCIAL SKIBARU



EXCEPTIONNELLEMENT DU 13 OCTOBRE AU 20 DÉCEMBRE 1981

En collaboration avec la boutique de ski Austrian nous vous offrons gratuitement avec l'achat d'un véhicule Subaru 4x4 un ensemble de ski de fond comprenant bâtons, bottes, skis et fixations d'une valeur au détail de

$152.95
(aucune substitution permise)

SUBARU MONTRÉAL
2085 ouest, Ste-Catherine
Montréal H3H 1M6
937-4288

REPRISE DES TRAVAUX DES COMMUNES

L'opposition concentre ses attaques sur les questions économiques

OTTAWA — Forts de leurs victoires aux élections partielles du 17 août dans Joliette et Spadina, les conservateurs et les néo-démocrates ont repris hier leurs places sur

GILBERT LABOIE
de notre bureau d'Ottawa

les banquettes des Communes en lançant une attaque concertée contre la performance économique des libéraux, et en réclamant des mesures pour soulager les Canadiens victimes des taux d'intérêt trop élevés.

L'opposition a toutefois échoué dans sa tentative d'obtenir un débat spécial des Communes sur les problèmes économiques. La présidente de la Chambre, Mme Jeanne Sauvé, s'est opposée à une requête en ce sens, en faisant valoir que les problèmes mentionnés n'étaient pas nouveaux, et qu'ils avaient déjà fait l'objet d'un débat l'an dernier.

Le chef conservateur, M. Joe Clark, a mené l'offensive contre le gouvernement dès le début de la période de questions, en réclamant du premier ministre, la date de la présentation du budget, et en lui demandant si les prévisions budgétaires contiendraient des mesures pour venir en aide aux personnes aux prises avec des taux hypothécaires élevés. M. Trudeau a répondu que le budget serait présenté d'ici à la fin d'octobre, mais il a ajouté qu'il violerait les «conventions» de la Chambre en dévoilant immédiatement certaines dispositions budgétaires.

Le chef néo-démocrate, M. Ed Broadbent, a soutenu de son côté que selon un document gouvernemental, 85,000 familles canadiennes perdront leurs maisons d'ici à la fin de décembre en raison des taux d'intérêt. Le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèque et de logements, M. Paul Cosgrove, a reconnu par la suite l'existence d'un document d'analyse de la SCHL sur le sujet, mais il a indiqué que le chiffre donné par M. Broadbent était bien loin des conclusions de ses fonctionnaires.

Devant des galeries remplies à craquer, libéraux, conservateurs et néo-démocrates se sont échangé des quolibets et des critiques pendant une heure sans que l'onn puisse en connaître davantage sur les intentions du gouvernement en matière économique. Aux questions de ses adversaires, le premier ministre Trudeau a soutenu qu'il était faux de prétendre que tout allait mal dans l'économie. Son ministre des Finances, M. Allan MacEachen, s'est dit surpris de son côté des derniers chiffres sur la hausse du chômage, et il est allé jusqu'à insinuer qu'il y avait peut-être des erreurs dans ces données publiées par Statistique Canada.

Cette reprise des travaux de la Chambre aura à tout le moins indiqué une chose, c'est que l'opposition entend exploiter à fond le ressentiment qu'elle a découvert cet été au sein de la population canadienne contre la performance économique du gouvernement Trudeau. Elle sera appuyée dans son action par l'impatience de nombreux libéraux

NOTRE TÉLÉPHONISTE A VOTRE BONHEUR AU BOUT DU FIL
Les ANNONCES CLASSÉES
285-7111

ABOLITION DE LA RETRAITE OBLIGATOIRE

Le gouvernement devrait reporter son projet de loi

QUÉBEC — Au cours de la deuxième journée de commission parlementaire sur l'abolition de la retraite obligatoire à 65 ans, de nombreux témoins ont pressé le gouvernement de mettre en veilleuse son projet de loi 15 pour s'attaquer au plus tôt à une politique globale de la retraite.

PIERRE VINCENT
de notre bureau de Québec

Reprenant pour l'essentiel les arguments entendus lors de la première journée d'audition, les témoins de la journée d'hier ont soutenu qu'il serait déplorable que ce droit de travailler au-delà de 65 ans ne soit qu'un moyen pour les travailleurs moins fortunés d'arrondir leurs fins de mois.

Rappelant que le droit à la retraite, c'est-à-dire le droit de ne plus être soumis à l'obligation de travailler après 35 ou 40 ans de labeur, fut durement acquis au début du siècle, l'Association québécoise pour la défense des droits des retraités et des pré-retraités (l'A.Q.D.R.) a soutenu qu'il fallait maintenant lutter «pour enrichir ce droit à la retraite de conditions de revenus et de santé compatibles avec la richesse que nous avons participé à produire pendant les quarante ou cinquante ans de notre vie de travail.»

L'A.Q.D.R. exhorte donc le gouvernement à se doter d'une vraie politique du vieillissement qui réduirait les inégalités sociales, et elle déplore que tout le débat actuel ne déborde pas de la simple question sur la suppression de la retraite obligatoire. Le ministre Denis Lazure s'est dit cent pour cent d'accord avec ces objectifs d'abolir les inégalités sociales face à la retraite, mais il a fait observer que la capacité de payer du gouvernement est limitée par les temps qui courent, et qu'il faudra patienter encore avant que l'on puisse satisfaire tous les besoins essentiels des personnes âgées.

Plus tard dans la journée, syndicalistes et assureurs ont demandé au gouvernement de renoncer à son intention d'adopter rapidement la loi abolissant la retraite obligatoire à 65 ans.

Pour l'Intersyndicale, qui groupe notamment la CSN et la CEQ, «le projet de loi 15 constitue le résultat de promesses électorales faites dans le but de plaire à une partie de la population, qui n'y a vu que du feu.»

Le projet de loi 15 est incomplet, ajoute-t-on, il laisse de côté les véritables problèmes, il ne fait que masquer une situation beaucoup plus grave, celle de l'insuffisance des revenus pour les retraités. Le ministre Lazure reconnaît l'insuffisance de son projet de loi, mais répète que ce n'est là qu'une première étape d'une réforme en profondeur de notre système de retraite.

L'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes soutient, pour sa part, qu'avant toute modification législative, «il faudrait entreprendre une étude sérieuse sur les répercussions sociales et économiques d'une telle loi. Il faut trouver des réponses aux questions suivantes: quelles seraient les répercussions sur le taux d'emploi? Certains systèmes d'évaluation du rendement au travail sont-ils influencés par l'âge et, dans l'affirmative, avec quelle facilité ou diligence les salariés et les employeurs pourraient-ils s'adapter à une évaluation qui ne tiendrait pas compte de l'âge? Quelles seraient les répercussions des coûts sur les régimes de prévoyance des salariés? Comment devrait être modifié le système de sécurité sociale, aux termes duquel l'âge de 65 ans est actuellement l'âge-clé?»

L'association note aussi que jusqu'à maintenant la retraite obligatoire à 65 ans constitue «une façon humaine et ordonnée de traiter les salariés plus âgés dont la productivité a diminué depuis quelques années».

La commission parlementaire des Affaires sociales reprendra ses travaux mardi prochain.

votre cave est pleine d'objets dont vous ne vous servez plus...
Les annonces classées
285-7111

Simpsons MD

ERRATA

Veuillez prendre note des corrections suivantes dans le cahier «Prévisions» de Simpsons encarté dans La Presse du samedi 10 octobre 1981.

Page 15, article 1. Système d'éclairage «Circlelite». Non disponible avant le 30 octobre 1981.

Page 33, article 3. Système d'intercom. Le prix de vente est 49.95 chacun et non tel qu'indiqué.

Page 34, article 1. Radio-réveil «Lloyd's». Le modèle J288 n'est pas disponible.

Page 34, article 2. Radio-réveil «Zenith». Le modèle R476 ne sera disponible qu'à partir du 23 octobre 1981.

Page 35 article 3. Cassettophone-radio «Panasonic». Modèle RX5010. Non disponible avant le 20 octobre 1981.

Page 36, article 1. Maghétoscope «Selectavision» de «RCA». Non disponible avant le 25 octobre 1981.

Page 41, article 1. Chaine stéréo «Technics». Modèle SA103. Non disponible avant le 20 octobre 1981.

Pages 37 à 45. Toutes les bases. Veuillez prendre note que toutes les bases pour stéréo ou téléviseurs représentées ne sont pas assemblées.

Veuillez prendre note des corrections suivantes dans le Télé-Presse du samedi 10 octobre, 1981.

Page 10, article 9. Casserole couverte 2L. Non disponible avant le 23 octobre, 1981.

Page 10, article 16. Verres «Chivalry» de «Libbey». Le verre à liqueur ne sera pas disponible avant le 30 octobre, 1981.

MODE SIMPSONS





A

B


C

Vêtements pour hommes de Léo Chevalier

Complet laine 2 pces. Veston à devant droit 2 boutons. Revers crantés, fente centre dos. 2 poches à rabat et poche poitrine passepoilée. Pantalon à poche ¼ et passants pour ceinture. Quadrillé «Prince de Galles» brun ou bleu; fines rayures gris, marine ou noir; rayures gris ou marine; motif fantaisie marine ou brun.

Prix Simpsons $255

Veston sport en laine. Modèle à devant droit, avec revers crantés, avec ou sans fente centre dos. 2 poches plaquées ou 2 poches à rabat. Quadrillé bleu ou brun.

Prix Simpsons $185

Blazer en laine. Modèle à devant droit et revers crantés, 2 poches plaquées, fente centre dos. Marine.

Prix Simpsons $175

Tous ces articles sont offerts en tailles 38 à 44, convenant à la plupart des statures.

Rayon 260, au deuxième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement.

Chaussures de ville «Pedwin» pour hommes

Chaussures de ville en cuir véritable à des prix qui vous emballeront! Procurez-vous en plusieurs paires! Choix de noir, brun ou tan. Pointures (avec ½): 7 à 11, et 12.

	Prix Simpsons
A. Fourreau genre mocassin	49.95
B. Modèle lacé genre mocassin	49.95
C. Bottillon à glissière latérale	55.00

Rayon 285, au deuxième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit.



Simpsons... J'AIME TON STYLE MD

FAITES PASSER VOTRE MESSAGE DANS LES

ANNONCES CLASSÉES

DE

la presse

285-7111

AUDIENCE DE LA COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE

Les droits des femmes, des autochtones et des travailleurs étrangers ne sont pas respectés

QUÉBEC (PC) ù Des représentants de huit organismes ont présenté diverses doléances hier devant la Commission canadienne des droits de la personne qui était de passage dans la Vieille capitale pour y tenir une audience publique.

Le Conseil du statut de la femme, par l'entremise de lsa présidente, Mme Claire Bonenfant, a dénoncé une fois de plus la discrimination à l'endroit des femmes qui, selon elle, ne sont pas plus protégées par la charte canadienne que par celle du Québec dans plusieurs domaines, surtout au travail.

Mme Bonenfant a demandé aux commissaires de faire en sorte que le harcèlement sexuel, la grossesse, l'apparence physique soient inclus dans la charte comme étant des motifs illicites de discrimination.

Elle a rappelé les nombreuses difficultés que rencontrent les femmes quand vient le temps pour elles de postuler un emploi ou quand elles ont affaire à un employeur trop «entreprenant».

La présidente du CSF a dénoncé par ailleurs la rémunération au rendement et les «conditions actuarielles» qui justifient, selon elle, des traitements différents basés sur le sexe.

Les femmes indiennes étaient également repré nt à cette audience et c'est une dame, Mme Mary Two-Axe Early, qui a de nouveau soulevé en particulier le sort fait aux femmes qui éousent un homme de race blanche.



Claire Bonenfant

Elle a exprimé sa confiance qu'après tant d'années de luttes et d'injustices, la charte canadienne reconnaisse enfin le droit pour la femme indienne de conserver sa nationalité et son droit de vivre sur la réserve quand elle unit sa destinée à un Blanc.

Elle a accusé le Canada «de violer la Charte universelle des droits de la personne en laissant une telle situation durer».

Le Mouvement laïc du Québec, pour sa part, est venu réclamer l'abolition de toute référence à la religion dans le recensement canadien, dans l'admission des enfants à l'école étant donné qu'au Québec et ailleurs, la société est devenue pluraliste et que l'allégeance religieuse doit rester une donnée strictement personnelle.

Mme Micheline Trudel-Lamarre, porte-parole de l'organisme, a aussi réclamé que la commission des droits recommande au gouvernement fédéral de faire disparaitre, dans le préambule du projet de charte des droits dans la constitution, la référence à «la suprématie de Dieu» afin de ne pas heurter les convictions des citoyens qui ne croient pas en lui.

L'Association canadienne de l'acuponcture, qui compte 450 membres, s'est plainte de la discrimination dont ses membres seraient victimes en n'étant pas reconnus comme tels.

D'autres personnes se sont fait entendre pendant cette audience de trois heures comme M. Gabriel Larivière, un chef ouvrier, qui a demandé à la commission de se pencher sur le problème toujours vivace de la discrimination dont seraient victimes les travailleurs de groupes ethniques au chapitre du salaire.

Il a dit que la commission pourrait jouer un rôle important vers l'obtention de «l'égalité des chances d'épanouissement» pour tous les travailleurs. «Mais, nous avons l'impression d'être dans un cul-de-sac parce que c'est toujours la loi du plus fort qui semble régner», a ajouté M. Larivière qui parlait au nom d'un groupe de manoeuvres et hommes de métier de Lennoxville.

La commission étudiera les diverses représentations à la lumière desquelles elle formulera des recommandations au gouvernement canadien.

Reboisement intensif de la forêt québécoise

QUÉBEC (PC) — Le ministère de l'Energie et des Ressources travaille à développer et à mettre au point la machinerie nécessaire au reboisement intensif de la forêt.

Une somme de $200,000 lui sera versée dans ce but pour la réalisation du programme de régénération artificielle de 57 kilomètres carrés par année dans l'Est du Québec.

C'est ce qu'a annoncé hier dans un communiqué M. François Gendron, ministre responsable du Fonds de développement régional de l'Office de planification et de développement du Québec.

Cette somme sera dépensée dans le cadre du programme d'aménagement intensif de la forêt qui vise à atteindre, dès 1983, un niveau de reboisement annuel de 405 kilomètres carrés pour l'ensemble du Québec.

On espère que ce niveau pourra être considérablement augmenté au cours des années subséquentes. C'est dans ce but que le MER a entrepris le développement d'équipements appropriés aux techniques de reboisement intensif.

Les efforts de développement de l'Est du Québec doivent porter principalement sur l'établissement d'un plan global de mise en valeur de la forêt privée, l'accroissement des activités de reboisement et l'application de techniques plus productives, croit-on au ministère.

Le but visé par ces opérations est de diminuer les coûts d'approvisionnement de la matière ligneuse des usines québécoises de pâtes et papiers.

Dans cette perspective, le MER a mis de l'avant un programme d'aménagement intensif de la forêt dans les zones facilement accessibles.

Rapport Kent: recommandations rétroactives

OTTAWA (PC) — Le ministre du Multiculturalisme a fait savoir qu'il va recommander au gouvernement d'appliquer rétroactivement au 18 août toute mesure découlant des recommandations de la commission Kent.

Le 18 août est la date à laquelle la commission d'enquête sur la concentration des journaux a publié son rapport.

Cette déclaration de M. James Fleming fait suite à une rumeur de tentative de mainmise visant Southam, par George Weston. Les deux compagnies torontoises ont cependant tout nié.

Pour le ministre, toute mainmise «constituerait une gifle au visage de la commission».

Le rapport critique l'augmentation de la concentration de la propriété dans les journaux et fait des recommandations pour réduire cette concentration.

Il critique également la propriété de journaux par des entreprises dont les intérêts prépondérants se trouvent ailleurs que dans les journaux.

Aucune mesure n'a encore été prise par le gouvernement relativement aux recommandations de la commission.

Le NPD devient l'opposition officielle au Yukon

WHITEHORSE (PC) — Grâce à la victoire de son candidat Roger Kimmerly dans la circonscription de Whitehorse South Centre à l'occasion d'une élection partielle, le Nouveau parti démocratique est devenu l'Opposition officielle au Yukon, délogeant ainsi les libéraux.

Kimmerly a remporté la victoire grâce à sa récolte de 200 votes, comparativement aux 127 suffrages obtenus par le candidat progressiste-conservateur Neil Hayes. En tout, 541 personnes ont exprimé leur vote, soit une proportion de 60 pour cent des 856 électeurs éligibles.

Selon le vainqueur, la population a ainsi exprimé sa très grande insatisfaction à l'endroit de l'actuel gouvernement progressiste-conservateur.

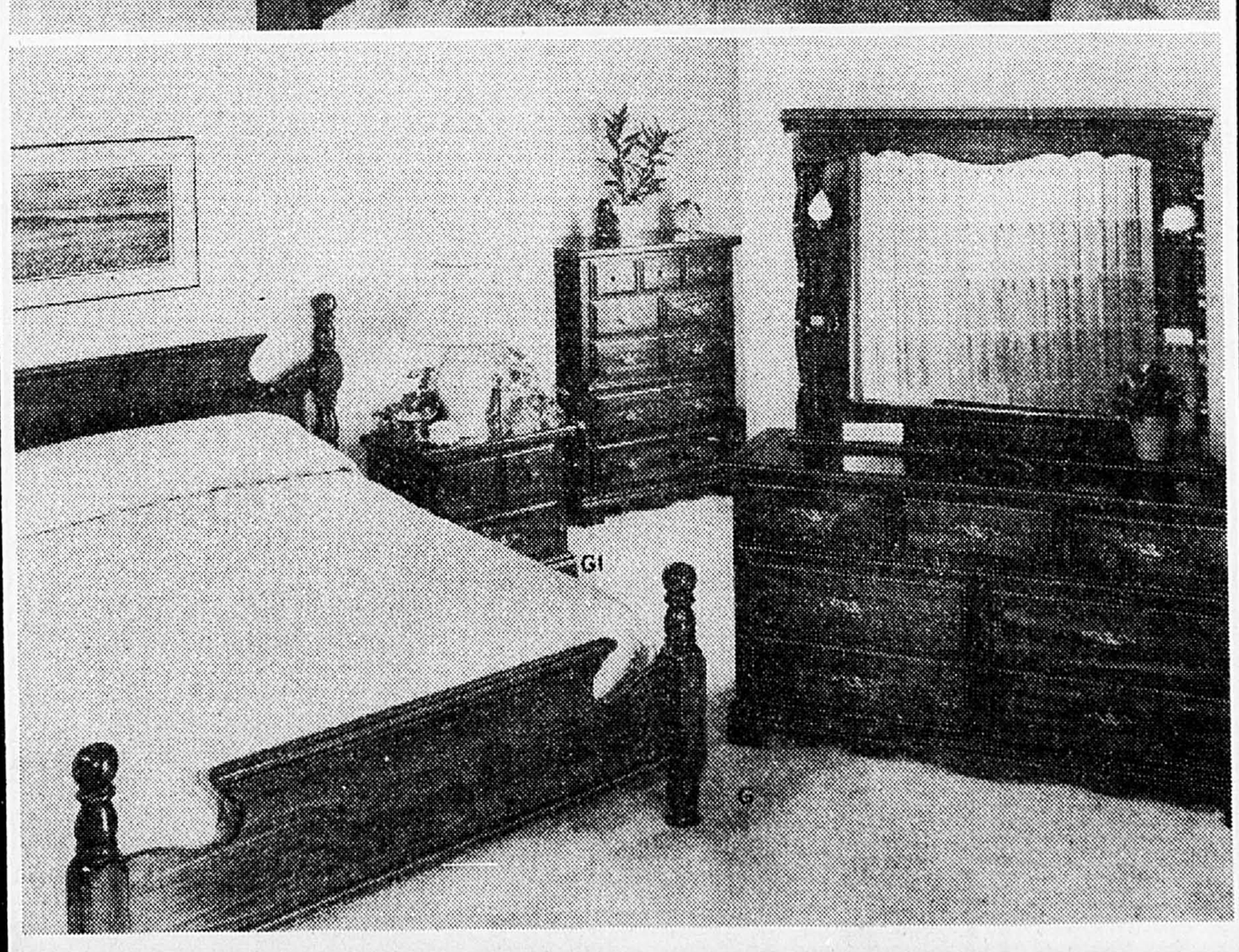
L'élection partielle avait été rendue nécessaire à la suite de la démission du député progressiste-conservateur Jack Hibberd.

À la suite de cette élection, les progressistes-conservateurs détiennent 10 des 16 sièges de la législature du Yukon, les néo-démocrates 3, les libéraux 2, alors qu'un député siège comme indépendant.

Rabais 15%

Un décor accueillant à bon prix? Oui, grâce à Simpsons





Un beau vivoir au cachet colonial

Voici une superbe collection de meubles qui vous invite à la détente et au confort! Cadres en bois durs de choix, fini pin; sièges recouverts d'un robuste tissu «Herculon» oléfine, rehaussé d'un superbe motif écossais brun/beige. Tables assorties qui compléteront à merveille votre décor.

	Prix ord. Simpsons	
A. Canapé, 200 x 84 x 84 cm (78⅛" x 33" x 33")...	$449	**381**65
B. Fauteuil, 80 x 84 x 84 cm (31¼" x 33" x 33").....	$249	**211**65
B1. (Non représentée) — Berceuse. Dimensions identiques à celles du fauteuil.....	$269	**228**65
C. Causeuse, 140 x 84 x 84 cm (55" x 33" x 33")..	$359	**305**15
D. Repose-pieds, 60 x 44.3 x 40 cm (24" x 17¾" x 16").....	$99	**84**15
E. Table pour lampe, 77 x 51 x 54 cm (30" x 20" x 21").....	$119	**101**15
F. Table à café ovale, 138 x 51 x 41 cm (54" x 20" x 16").....	$119	**101**15

Ens. de toute beauté pour une chambre de rêve

Prix ord. Simpsons $1149

97665 ens.

Ce bel ensemble 4 pces est fabriqué avec du pin massif et placages pin au fini ton moyen facile à nettoyer. Ferrures plaqué laiton style antique.

G. L'ens. comprend: chiffonnier 5 tiroirs, 46 x 87 x 120 cm (18" x 34" x 47"); commode 7 tiroirs, 46 x 148 x 82 cm (18" x 58" x 32"), étagère avec miroir, 18 x 120 x 120 cm (7" x 47" x 39"); lit à boulets 138/153 cm (54/60"), avec montants format régulier ou Queen.

G1. Table de nuit assortie, 46 x 66 x 61 cm (18" x 26" x 24").

Prix ord. Simpsons $169

14365

Rayon 401, au sixième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit.

AMERICAN EXPRESS Cartes Acceptées

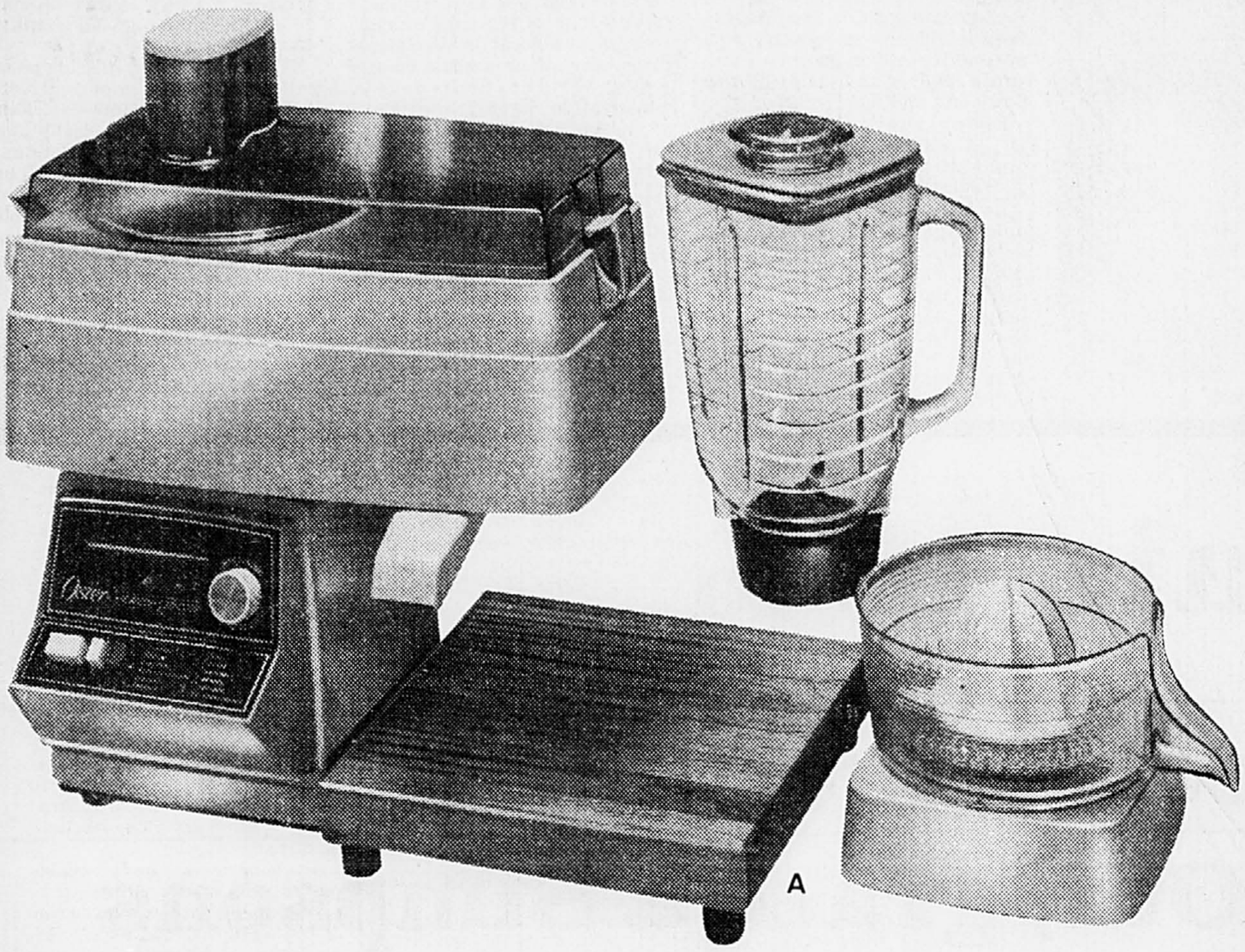
Simpsons

un autre SPÉCIAL TRANS-COMPAGNIE SIMPSONS

Simpsons MD

Prix Simpsons... toujours à point!

Batterie de cuisine, bons appareils et accessoires



Rabais $30

Combiné «Health Centre»

Prix ord. Simpsons 229.98

199.98

A. De «Oster»... 3 appareils en 1! Mélangeur 10 vitesses, extracteur de jus automatique et accessoires presse-agrumes, planche à découper. Ton amande. Modèle 972-66

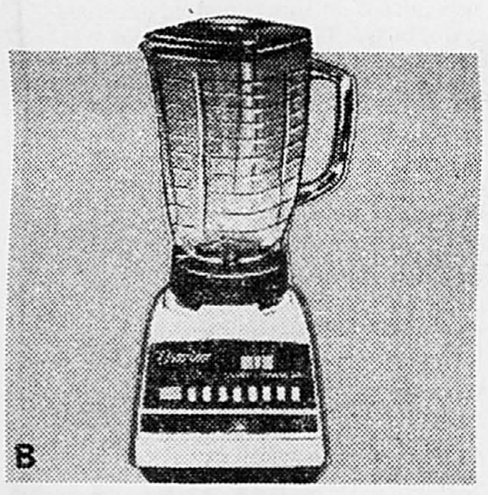


Rabais 16% à 27%

Batterie «Revere-ware»

Éléments libres offrant cuisson rapide et répartition uniforme de la chaleur... vous économisez l'énergie! Intérieurs acier inoxydable faciles à nettoyer!

	Prix ord. Simpsons	
E. Casserole couverte .95 L	28.98	20.99
F. Casserole couverte, 2.85 L	41.98	30.99
G. Récipient bain-marie couvert, 1.9 L	47.98	37.99
H. Poêle couverte, 25 cm	54.98	44.99
J. Support pocheuse avec 6 tasses	29.98	21.99
K. Fait-tout couvert 7.5 L	67.98	56.99
L. Poêle à omelette, 25 cm	36.98	26.99
M. Étuveuse ouverte	16.98	13.99



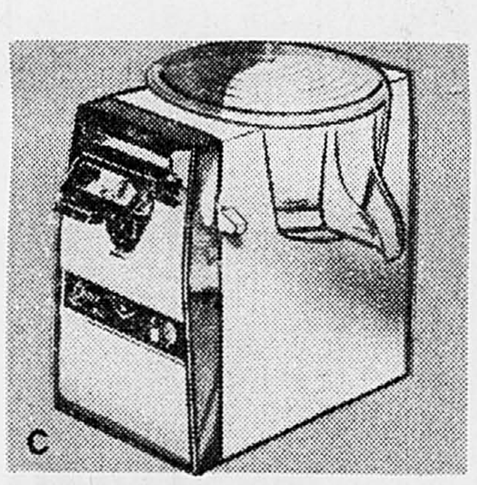
Rabais 9.99

Mélangeur 14 vitesses

Prix ord. Simpsons 64.98

54.99

B. Modèle «Pulse-Matic» de «Oster», à fonction jumelée. Récipient en verre 1.2 L (5 tasses), couvercle étanche avec godet-mesure 1 oz amovible. Accessoires de coupe amovibles. Livre de recettes. Ton amande. Modèle 8306-B66.



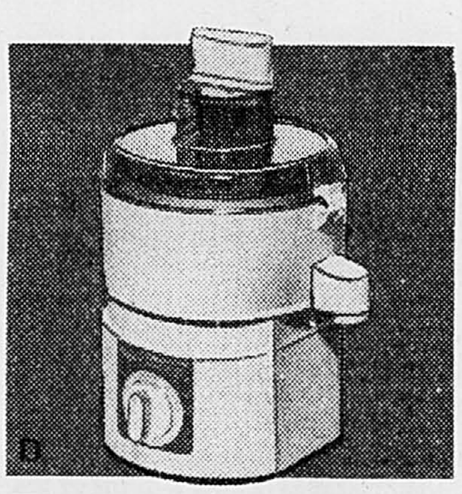
Rabais 6.99

Ouvre-boîtes/extracteur

Prix ord. Simpsons 46.98

39.99

C. Appareil «Touch-A-Matic» de «Oster» facile à utiliser - abaissez le levier placez le fruit et pressez. Couvercle protecteur. Ouvre-boîtes perçant le couvercle; arrête automatiquement lorsque la boîte est ouverte. Attrappe-couvercle magnétique. Ton chrome/amande. Modèle 576-66.



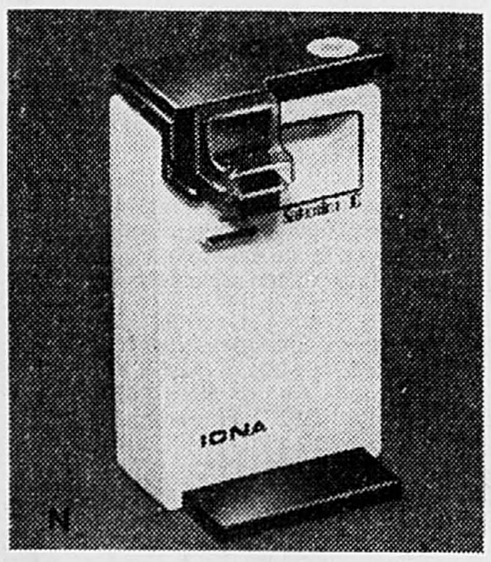
Rabais 12.99

Extracteur de jus

Prix ord. Simpsons 92.98

79.99

D. Extracteur de jus «Oster» éjectant automatiquement la pulpe; puissante force centrifuge. Chute très grand format, plateau. Alimentation continue. Panier et lames en acier inoxydable. Livret de recettes/instructions. Ton amande. Modèle 275-61.



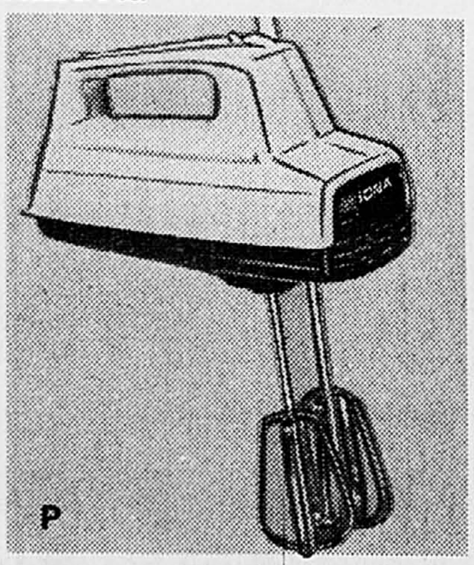
Rabais 2.99

Ouvre-boîtes/aiguisoir

Prix ord. Simpsons 26.98

23.99

N. Ouvre-boîtes/aiguise-couteaux de luxe «Selection II». Poignée et accessoires de coupe amovibles pour nettoyage facile. Rangement du cordon à l'arrière. Accessoire stabilisateur escamotable. Ton amande. Modèle C40KSD2.



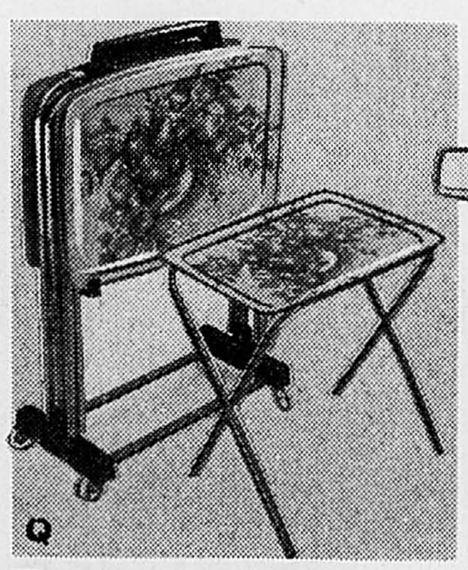
Rabais 2.99

Mélangeur manuel «Iona»

Prix ord. Simpsons 21.98

18.99

P. Modèle portatif 4 vitesses «Selection II» avec poignée de sécurité incorporée, contrôles du bout du pouce et éjecteur de batteurs. Batteurs en forme de poire, n'éclaboussant pas. Cordon amovible pour faciliter le rangement. Ton amande. Modèle R34D2.



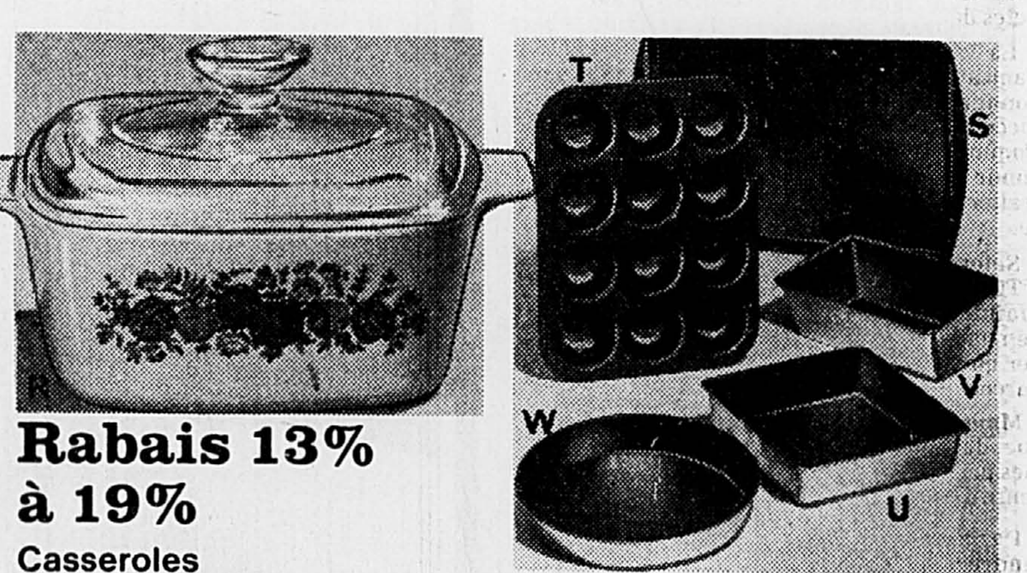
Rabais 9.99

Ens. tables / plateaux

Prix ord. Simpsons 39.98

29.99

Q. Pratique ensemble «Quaker» comprenant 4 plateaux en métal au fini émail cuit et support. Sur roulettes. Attrayant motif «Orchard».



Rabais 13% à 19%

Casseroles «Corning Ware»

Casseroles couvertes allant du four à la table, au réfrigérateur ou au congélateur! Non poreuses, retiennent la chaleur. Ton blanc avec motif «Spice of Life». Couvercles «Pyrex» incolores.

	Prix ord. Simpsons	
R. Casserole couverte 1.5 L	14.88	11.99
R1. Casserole couverte 2 L	16.88	13.99
R2. Casserole couverte 3 L	20.88	17.99
R3. Casserole couverte 5 L	29.88	23.99

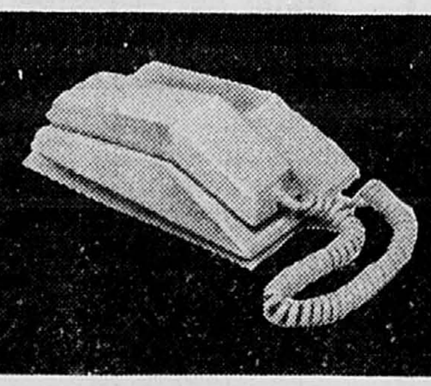
Rabais 16% à 33%

Moules non adhésifs

De «Maître D». Modèles aluminium légers, faciles à nettoyer. Intérieurs «Teflon II».

	Prix ord. Simpsons	
S. Moule pour gâteau roulé	8.98	5.99
T. Moule pour muffins	5.98	4.99
U. Moule carré pour gâteau	5.98	3.99
V. Moule pour pain	5.98	3.99
W. Moule rond pour gâteau	5.98	3.99

Rayon 426, au cinquième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.



Venez, écrivez... ou composez **842-7221** jour et nuit

Simpsons MD